



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°202

ÉMOR

5 et 6 Mai 2023

Proposé par



Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Boï Kala.....	11
Baït Neeman.....	13
Koidinov	21
La Daf de Chabat	22
Autour de la table du Shabbat.....	26
Haméir Laarets.....	28
Bnei Shimshon	30
Bnei Or Ahaim.....	34
Les perles de la Paracha	36
Pa'had David	38



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

EMOR

«Tu prendras de la fleur de farine, et tu en cuiras douze 'Halot, chaque 'Hala contenant deux dixièmes. Tu les disposeras en deux rangées, six par rangée, sur la table d'or pur, devant l'Éternel...» (Vayikra 24, 5-6). Notre Paracha vient nous enseigner ici la Mitsva du «Lé'hèm HaPanim»; les douze «pains de propositions» qui étaient disposés dans le Sanctuaire sur la Table en or réservée à cet effet. Ainsi, chaque semaine, ils restaient pendant six jours sur la Table avant d'être remplacés le Chabbath par des pains frais. Ils étaient alors consommés par les Cohanim chargés du Service divin cette même semaine. La Guémara (Yoma 21a) affirme que ces pains étaient sujets à un «grand» miracle: Les pains étaient aussi chauds à leur retrait le Chabbath, après une semaine sur la table, comme s'ils sortaient du fourneau. Aussi, le Midrache enseigne-t-il que chaque Chabbath, au moment de sa consommation, les Cohanim montraient à tous les fumées sortir du pain lorsqu'ils l'entamaient! Immédiatement après la Mitsva du «Lé'hèm HaPanim», la Thora relate l'histoire du fils d'une Juive et d'un égyptien, qui blasphéma le Nom Divin: «**Est sorti le fils d'une femme israélite, lequel avait pour père un Egyptien... Le fils de la femme israélite proféra, en blasphémant, le Nom sacré**» (Vayikra 24, 10-11). La juxtaposition des deux sujets est expliquée ainsi par Rachi: «D'où est-il sorti?... Il est sorti du paragraphe précédent (traitant du «Lé'hèm HaPanim»). Il se mit à railler et à dire: '... Il est d'usage pour un roi de consommer chaque jour du pain frais. L'habitude serait-elle ici d'un pain vieux de neuf jours

(le pain était cuit le vendredi mais n'était consommé que le Chabbath en neuf)?» Pourquoi cet homme a-t-il prononcé de telles paroles à propos de Mitsva du «Lé'hèm HaPanim»? Semble-t-il, il n'avait tout pas compris qu'un miracle se produisait chaque semaine. Ce prodige, comme tous ceux qui se produisaient régulièrement dans le Sanctuaire, nous délivre un enseignement fort et éternel. Ces «pains de proposition», rangés sur la Table en or, font référence à la Parnassa (subsistance). En les consommant, ils ont l'air de sortir tout juste du four, mais ils sont pourtant prêts depuis déjà plusieurs jours! Ainsi, quand un homme gagne de l'argent, il a tendance à penser que cela est un profit nouveau qui parachève un effort préalable. Il ne doit pas oublier que ce gain a en fait été fixé depuis Roch Hachana lors du jugement de l'année en cours. Nous apprenons donc de la Mitsva du «Lé'hèm HaPanim» que tout effort pour accroître nos gains sera vain, puisque D-ieu a déjà fixé le montant exact de nos revenus pour l'année en cours. Nous pouvons aussi comprendre pourquoi la Mitsva du «Lé'hèm HaPanim» a été placée à proximité des «Solennités de D-ieu» (Moadé Hachem). En effet, bien que la subsistance de l'homme soit déterminée à l'avance, au début de l'année, le Talmud (Betsa 16a) enseigne une exception à la règle: «Tous les moyens de subsistance d'une personne lui sont attribués pendant la période allant de Roch Hachana à Yom Kippour, à l'exception des dépenses pour Chabbath et des dépenses pour les fêtes...».

Collel

«Pourquoi la description des fêtes est-elle introduite par le rappel du Chabbath?»

לעילוי נשמות

à Dan Chlomo Ben Esther à Fraoua Bat Nona à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Malka Sultana Gold Bat Florence Myriam à Amrane Ben Léa à David Ben Fréoua Amsellam à Myriam Bat Sim'ha à Israël Ben Sarah à 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo

Emor
15 Iyar 5783
6 Mai
2023
218

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h53
Motsaé Chabbat: 22h09

1) Le trente-troisième jour du Omer (le 18 Iyar), appelé Lag BaOmer, est un jour de réjouissance en l'honneur de la Hilloula de Rabbi Chimone Bar Yo'haï (Rachbi). Rabbi Chimone Bar Yo'haï (135-170) était un géant de la Thora (Tana). Il rédigea notamment le «Zohar» qu'il reçut oralement de son Maître Rabbi Akiva. Certains ont l'habitude d'organiser une soirée spéciale d'étude en l'honneur de Rabbi Chimone Bar Yo'haï. Les passages de la Guémara et du Zohar mentionnant Rachbi y sont étudiés.

2) Lag BaOmer est l'occasion pour les enfants des écoles, ayant congé ce jour-là, de faire d'immenses brasiers. Ces feux de joie symbolisent la Thora de Rabbi Chimone Bar Yo'haï et évoquent son œuvre maîtresse, le Zohar, dont le nom signifie Splendeur et Lumière en référence à la partie cachée de la Thora. Les enfants ont aussi l'habitude de jouer à l'arc et aux flèches. L'origine de cet usage est lié à un récit selon lequel aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de Rabbi Chimone Bar Yo'haï [Yerouchalmi Bérakhot 9, 2]. Il faut préciser que le mot hébreu «Kéchet» désigne aussi bien l'arc-en-ciel que l'arc de l'archer. Cette dernière interprétation rappelle aussi l'épopée de la guerre de Bar Korba contre les Romains.

3) Un autre usage, très répandu en Israël, veut que la première coupe de cheveux d'un garçon ('Halakha), se fasse à Méron, sur la tombe de Rabbi Chimone, à l'âge de trois ans. Mais surtout Lag BaOmer est l'occasion de pèlerinages, à Méron près de Safed où se trouve la tombe de Rabbi Chimone Bar Yo'haï. La nuit venue, des chiffons sont brûlés de toutes parts sur les collines. On ne dit pas de supplications (Ta'hanounim) depuis la prière de Min'ha de la veille de Lag BaOmer et jusqu'à la fin de Lag BaOmer. Les Séfaradim pourront se couper les cheveux et la barbe dès le lendemain matin, trente-quatrième jour du Omer, jour où cessa l'épidémie qui vit la disparition des vingt-quatre mille élèves de Rabbi Akiva.



Rav Chimon Eliahou Pedheitser, qui fréquentait le foyer du Malbim à Bucarest - où celui-ci exerça comme Rav dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle - quitta la Roumanie pour se rendre en Erets Israël. Il s'établit à Jérusalem, où il devint un proche disciple du Maharil Diskin qui, empli d'admiration pour le Malbim et pour son génie dans la Thora, lui demandait souvent de lui rapporter des anecdotes à son sujet. C'est ainsi que Rav Chimon Eliahou lui relata un jour l'histoire suivante: Chaque vendredi soir, le Malbim avait l'habitude de livrer un exposé sur la Paracha de la semaine devant plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des adeptes et les auditeurs des Maskilim - les promoteurs de l'Emancipation qui œuvraient alors activement dans les rues juives ... Ce vendredi soir, donnant cours sur la section de Tetsavé, il arriva au verset (Chemot 30,10): «Aaron en purifiera les cornes (de l'Autel) une fois l'année; c'est avec le sang des victimes expiatoires, une seule fois l'année, qu'on le purifiera dans vos générations. Il (l'Autel) sera comme Saint des Saints pour l'Éternel», mais le Malbim l'interpréta pour sa part comme faisant référence à Aaron. Certains auditeurs imprégnés des idées «émancipées» exprimèrent aussitôt leur mécontentement: «Quoi! Il se permet de s'écarter de l'interprétation de Rachi! Et depuis quand l'appellation 'Saint des Saints' désignait-elle, dans la Thora, un être humain?» Les partisans du Malbim restèrent sans réagir. Malgré leur admiration pour leur Maître, ils ne trouvaient rien à répondre... «Après bien des hésitations, et alors que nous étions en tête à tête», poursuivit Rav Chimon Eliahou, je me suis permis de lui demander ce qu'il avait voulu dire en rattachant cette appellation à Aaron et en se démarquant de l'exégèse de Rachi. N'avait-il pas attisé le feu entretenu contre lui par les Maskilim en leur procurant l'occasion de le vilipender? «C'est ainsi que je l'explique», me dit le Malbim, «et peu m'importent les moqueries de ces gens 'éclairés'! Si D-ieu veut, je reviendrai sur ce verset vendredi soir prochain...». La semaine suivante - où était lue la Paracha de Ki Tissa - tout l'auditoire était en état de grande tension, guetant ce que le Rav allait dire et de quelle manière il allait réparer son «erreur»... Il introduisait ainsi son exposé: «Avant de nous occuper de la section de Ki Tissa, je voudrais revenir sur le dernier verset de la Paracha de Tetsavé, dans lequel le 'Saint des Saints' désigne la personne d'Aaron»... Puis il poursuivit avec celle de Ki Tissa, sans la moindre explication... L'auditoire était littéralement consterné, mais personne n'osa confronter le Malbim avec ce qui paraissait à tous comme une erreur manifeste. Le lendemain, je suis donc allé le trouver pour lui faire remarquer qu'il s'était de nouveau mépris... «Il n'y a là aucune erreur», me répondit le Malbim, et cela est explicitement écrit. Il me cita aussitôt un verset des Divrei Ha-Yamim (1 23, 13): «Les fils de 'Amram: Aaron et Moché; Aaron fut séparé pour être sanctifié. Il est 'Saint des Saints', ainsi que ses fils, à jamais.» Mais pourquoi n'avait-il pas répondu alors à ces détracteurs, lui ai-je encore demandé, et ne leur avait-il pas cité ce verset pour leur montrer qu'en dépit de leur prétention, ils ne connaissaient pas le Texte? A quoi bon? Me dit-il. «Ne réplique pas au sot!» (Proverbes 26,4). Quand Rav Chimon Eliahou eut terminé son récit, le Maharil le regarda et lui demanda, étonné: «Avez-vous réellement pu penser que le Malbim s'était trompé?!»

Réponses

Il est écrit: «L'Éternel parla ainsi à Moché: Parle aux Enfants d'Israël et dis-leur **les solennités de l'Éternel, que vous devez célébrer comme convocations saintes. Les voici, Mes solennités: pendant six jours on se livrera au travail, mais le septième jour il y aura repos, repos solennel pour une sainte convocation: vous ne ferez aucun travail...**» (Vayikra 23, 1-3). Les fêtes de la Thora sont introduites par le Chabbath pour différentes raisons parmi lesquelles: **1) Rachi** commente: «*Quel rapport le Chabbath a-t-il avec les fêtes? C'est pour t'enseigner que quiconque profane les fêtes est considéré comme s'il profanait le Chabbath, et que quiconque observe les fêtes est considéré comme s'il observait le Chabbath.*» **2)** Le Chabbath introduit la description des fêtes, car nos Sages enseignent: «*Si Israël respecte deux Chabbath, selon la Loi, immédiatement ils seront délivrés*» [Chabbath 118b]. Alors, «l'imposition des mains» (Smikha) du Beth Din de Jérusalem sera restaurée et il sera alors possible de sanctifier les mois par la proclamation du Roch 'Hodech, basée sur l'observation de la nouvelle lune. Ainsi, la sanctification des fêtes dépend bien de l'observance du Chabbath [Malé Haomer]. **3)** Le verset d'introduction aux fêtes: «*Six jours on se livrera au travail, mais le septième jour il y aura repos*» שבת שבתון [Chabbath Chabbatone] (Vayikra 23, 3) contient l'allusion suivante: La Thora définit six jours de fête, qui sont: Le premier et dernier jour de Pessa'h, Chavouot, Roch Hachana, le premier jour de Souccot et Chémini Atséret, pour lesquels, il est autorisé de faire un travail relatif à la préparation de la nourriture מלאכת אוכל נפש. Par contre, le septième jour de fête de la Thora, qu'est Yom Kippour, il y aura un repos total שבת שבתון [Gaon de Vilna]. **4)** Que vient faire le Chabbath - immuable, au fil des semaines, depuis les six jours de la Création - au milieu des fêtes dont les dates sont déterminées par la sanctification par Israël de la nouvelle lune? se demande également Rav Yonathan Eybeschuetz. L'établissement des fêtes influe également sur le Chabbath, répond-il. Lorsque le Beth Din décide de sanctifier la nouvelle lune le trente-et-unième jour du mois - le rendant «plein» (de trente jours) - il peut suspendre ainsi momentanément les Lois du Chabbath. Par exemple, s'il ensuit de sa décision que Roch Hachana ou Yom Kippour tombe un Chabbath, les Sacrifices collectifs y seront apportés, le Talmud statuant que ces Offrandes «repoussent» le Chabbath. Voilà pourquoi il était nécessaire d'introduire le passage consacré aux fêtes avec une référence au Chabbath: pour nous enseigner que la sanctification de la lune par Israël - et l'établissement des fêtes qui en découle - est valide même si l'observance des certaines Lois du Chabbath s'en trouve suspendue.

Il est écrit dans notre Paracha: «**Et vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête [Pessa'h], depuis le jour où vous aurez offert l'Omer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières**» (Vayikra 23, 15). Que symbolisent les sept semaines du «Compte de l'Omer (Séfirat HaOmer)»? Plusieurs réponses, parmi lesquelles: **1)** Depuis la destruction du Temple la Mitsva de l'Omer, est essentiellement d'ordre rabbinique, en quelque sorte pour évoquer le souvenir du Beth Hamikdache. Le Midrach Haggada rapporte le fait suivant: Lorsque Moché annonça aux Béné Israël: «*Quand tu auras fait sortir ce Peuple de l'Égypte, vous adorerez (Ta'avdoun) le Seigneur sur cette montagne même (Har Sinai)*» (Chémot 3, 12), ils lui demandèrent combien de temps après avoir quitté l'Égypte? Moché leur répondit après cinquante jours [auxquels fait allusion le «Noun» (50) de תעברון Ta'avdoun. Ils se mirent donc à compter, à partir du 15 Nissan, chacun pour soi, jusqu'au cinquantième jour. C'est en se basant sur ce Midrach que nos Sages ont maintenu le compte des sept semaines de l'Omer qui, de Pessa'h, nous conduisent à Chavouot alors que le sacrifice de l'Omer, origine de ce compte d'après la Thora n'existe plus. Aussi, nous comptons actuellement cinquante jours pour la Joie de la Thora, comme le firent les Béné Israël en leur temps [Rabbénou Nissim - fin du Traité Pessa'him]. **2)** La raison d'être du Peuple d'Israël, c'est la Thora, et c'est en vue de la réalisation de cette Loi divine par les hommes, que D-ieu créa Ciel et Terre. C'est ce que nous apprend un passage de Jérémie (33, 25): «*Si Mon pacte avec le jour et la nuit pouvait ne plus subsister [l'étude de la Thora jour et nuit], Je cesserais de fixer des lois au ciel et à la terre.*» C'est donc la Révélation de la Loi et son acceptation par Israël, qui a été le but essentiel de la sortie d'Égypte. La soumission à D-ieu et à Sa Loi aura plus de signification pour vous que le passage de la servitude à la liberté. C'est le premier événement cependant, bien qu'il soit le moins important des deux, qui servira de signe à la réalisation du second... Nous devons donc compter dès le lendemain de Pessa'h les jours puis les semaines qui nous conduiront à l'anniversaire du Don de la Thora. Nous ressentirons ainsi en nous-mêmes cette impatience, ce désir que devaient éprouver nos pères pendant ces sept semaines. Or c'est en comptant les jours que l'homme exprime le mieux sa volonté d'arriver à un but qu'il s'est assigné. Aussi pour compter le nombre de jours et de semaines, nous le faisons à partir de l'Omer, en annonçant chaque soir combien de jours ont déjà passé, et non combien de jours il reste encore à attendre jusqu'à Chavouot, ce qui, au début d'une période d'attente, serait plutôt décourageant [Séfer Ha'hinoukh]. **3)** Les Béné Israël eurent besoin d'une période pour se délivrer de l'impureté égyptienne qu'ils avaient contractée (considérée aussi comme une période de «convalescence» de 49 jours [valeur numérique du mot «חולה» (Holé) - malade]) pour les guérir de leurs impuretés. Comme une femme «Nidda» (rendue impure par sa menstruation), ils devaient se purifier par une «abstinence» de sept semaines, symbolisant les «sept jours de pureté (Chiva Nékiim)» qui font suite à la période de menstruation et qui nécessitent d'être comptés («elle comptera» [voir Vayikra 15, 28]), à l'instar des jours de l'Omer (sept semaines de purification plutôt que sept jours car ils contractèrent en Égypte les sept sortes d'impuretés: «Nidda», «Zava» [flux sanguin], naissance, mort, «lèpre» du corps, «lèpre» du vêtement et «lèpre» de la maison [Séfer Hatodaal]. Ensuite, ils purent s'unir à D-ieu le jour de Matan Thora (considéré comme celui du mariage entre Hachem [le 'Hatan] et Israël [la Kala]). Quant à l'immersion dans l'eau, dont le «Mikvé» est le symbole, elle est représentée par le «bain» de la Thora [Zohar III 97b - Or Ha'haïm].

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA EMOR 5783

L'ÂME COLLECTIVE D'ISRAËL

L'Éternel dit à Moïse : « Parle aux Cohanim, fils d'Aaron et dis-leur ». Cette introduction à la Paracha *Émor* a soulevé l'interrogation d'un grand nombre de nos commentateurs. Pour quelle raison préciser que les Cohanim, les prêtres sont les fils d'Aaron ? Ne savons pas que la prêtrise a été confiée à Aharon et à sa descendance ? Cette seule mention va nous permettre une approche de ce qui constitue l'âme collective d'Israël qui transcende tous les lieux et tous les temps.

LES DISCIPLES D'AHARON.

Le Midrach affirme que l'Éternel n'a pas trouvé de meilleure vertu pour le peuple d'Israël que la paix. Or la paix est ce qui caractérise le comportement du grand prêtre Aharon au point qu'il est devenu le modèle pour tout le peuple d'Israël « Sois des disciples d'Aaron, aimant la paix et poursuivant la paix, aimant les créatures et les rapprochant de la Torah » (Pirqé Avot).

La paix véritable ne se contente pas d'être désirée, il est indispensable de la rechercher pour l'instaurer. Partout où il y avait dispute et mésentente entre des personnes, Aharon intervenait pour rétablir l'harmonie, mais si les personnes en désaccord étaient des personnes immorales et méchantes, Aharon faisait tout pour tenter de les mettre dans le droit chemin afin qu'ils puissent ensuite se réconcilier.

LE RÔLE DES COHANIM

Émor Véamarta, « dis et dis-leur ». Nos Maîtres se demandent pour quelle raison la Torah met tant d'insistance sur la loi intimée aux prêtres de ne pas se rendre impurs rituellement par le contact d'un mort en employant le verbe « dire » (*amar*) au lieu de « parler » (*dabbèr*). Lorsqu'une personne est dans le malheur ou en difficulté, il faut lui parler avec douceur et avec amour. Cette disposition ne concerne pas que les Cohanim, elle s'applique à tout homme en Israël, ainsi qu'il est dit : *Divré hakhamim benahath nishma'im* « les paroles des Sages se font entendre parce qu'elles sont dites avec douceur ». Mais Rachi voit dans cette insistance le devoir des Cohanim de transmettre la loi à leurs enfants. Peut-être que Rachi veut rappeler que les Cohanim sont les instructeurs non seulement de leurs propres enfants mais également de tous les enfants d'Israël à qui ils doivent transmettre la flamme qui les anime et leur enseigner le message divin consigné dans la Torah. C'est d'ailleurs le sens étymologique du mot « Cohen », de la racine *cahen* « servir ». Les Cohanim au service de Dieu, consacrent la plupart de leur temps auprès des hommes pour les servir et les aider dans tous les domaines.

LA PURETÉ C'EST LA VIE

Selon la Torah - source de vie - la mort est la source première l'impureté rituelle. En effet, l'âme que Dieu place en tout corps humain est pure. C'est ce que nous affirmons chaque matin au saut du lit, en rendant grâce à Dieu de nous accorder chaque jour supplémentaire de vie. Lorsque l'âme pure quitte le corps auquel elle confère sa pureté, le corps devient impur et source d'impureté, fut-il celui du plus grand de nos Maîtres, comme le corps de n'importe quelle simple personne.

LES COHANIM, LA MORT, ET LE RESPECT D' AUTRUI

Contrairement aux autres nations qui font appel au prêtre au chevet du moribond ou de la personne défunte, la Torah interdit au Cohen de se rapprocher d'un mort afin de ne pas se rendre impur, sauf s'il s'agit d'un membre proche de sa famille. En effet, la Torah considère qu'il doit sa qualité de Cohen à sa naissance et à sa filiation; il est donc humainement concevable qu'il rende hommage au membre de cette famille qui lui a conféré cet honneur d'appartenir à la caste des hommes qui ont le privilège de pouvoir être au service de l'Éternel. La Torah fait également exception dans le cas d'un *mèt mitsva*, d'une personne anonyme dont le cadavre est abandonné dans le domaine public et qu'il n'y a personne d'autre pour lui rendre un dernier hommage. Dans ce cas, même si il s'agit du Grand Prêtre en route pour le service solennel dans le Saint des Saints le Jour de Kippour, il a le devoir de s'occuper d'enterrer ce mort, même si en accomplissant cette mitsva il devient impur et ne pourra plus accomplir son service en ce jour solennel de l'année. Cette situation qui pourrait paraître marginale, illustre cependant qu'aucune loi n'est absolue et que la Torah tient compte de la réalité de la vie. C'est à la suite d'un tel cas et d'autres qui lui *sont proches que nos Maîtres ont formulé cette règle* : *'et la'assot l'hachèm, héfèrou toratékhà* : « lorsqu'il s'agit d'agir en vue de Dieu, sous-entendu pour préserver le caractère sacré de la Torah, il est permis de faire certaines infractions mineures pour préserver l'essentiel et l'esprit de la Torah, à savoir l'amour et le respect dus aux créatures humaines créées à l'image de Dieu.

L'IMPORTANCE DE CONSOLER LES ENDEUILLÉS

Il n'y a pas de plus grande marque de charité que de s'occuper des morts, un amour désintéressé désigné dans la tradition par '*Hessed chél émèth* « amour de vérité » parce que l'on n'attend rien de la part du défunt, et consoler les endeuillés dans leur malheur est un acte d'amour, car dans ces moments les endeuillés ont besoin de soutien, de consolation, d'apaisement et d'espérance. En effet, dans ces moments douloureux, les endeuillés se sentent désormais privés dans leur amour par la disparition de leur être cher mais aussi par le souci du sort réservé à l'âme de leur être disparu. Le *nihoum avélim* « la visite de consolation aux endeuillés » est une grande *mitsva* et une marque d'amitié et d'amour qui redonne espérance et goût à la vie aux endeuillés. Devant la mort, les enfants d'Israël ont l'occasion de rappeler qu'il excite un Dieu d'amour et de justice, qui rappelle à Lui les êtres dont la présence physique sur terre n'est plus nécessaire pour la réalisation du monde et la marche de l'histoire de l'humanité mais dont le souvenir soutient et fait avancer les survivants.

SERVIR DIEU DANS DE LA JOIE

Aharon se distingue de tous les autres personnages bibliques à cause de son amour pour le peuple d'Israël. Ses descendants ne peuvent procéder à la bénédiction du peuple que dans la joie et dans l'amour. Un Cohen en deuil n'est pas autorisé à bénir le peuple lors des offices du matin. C'est la raison de la suppression de cette bénédiction sacerdotale les jours de jeûne en souvenir de la destruction du Temple de Jérusalem, les Cohanim partageant la tristesse de l'ensemble du peuple.

UN HOMME DROIT ET SANS CALCUL

« Le Shem miShmouel (Rabbi Shmouel Bernstein 1910, second Rebbi de Sokhotshov) explique que l'affirmation « Yaaqov n'est pas mort » vient du fait que Yaakov notre troisième patriarche est désigné dans la Torah par le qualificatif *Ish tam* איש תם, « un homme intègre », « entier ». Il se trouve qu'en hébreu les deux lettres du mot *tam*, תם sont l'inverse du mot *mèt* מת, « mort ». En effet, à l'invitation de sa mère Rivka, de se déguiser en Essav pour bénéficier de la bénédiction paternelle, Yaaqov répond « *ani ish 'halaq* , je suis un homme à la peau lisse ; mais '*halaq* peut aussi signifier symboliquement un homme droit, entier, qui ne fait pas de calcul. Car quand Yaaqov comprit que l'ordre de sa mère répondait à la volonté divine, Yaaqov renonça à sa logique personnelle et se soumit par sa qualité d'homme entier avec Dieu, sans calcul des conséquences.

LA DIMENSION COLLECTIVE D'ISRAËL.

L'une des spécificités du peuple juif, est l'unicité de son âme, unie dans l'alliance conclue avec notre premier Patriarche. Dès que l'enfant naît, il fait son entrée dans l'alliance d'Abraham pour bénéficier de l'âme collective d'Israël. Comment se traduit cette âme ? Par la notion du *miniane*, du qorum de dix personnes. Ainsi, nos Maîtres affirment que la prière est importante, mais la prière de l'individu est davantage agréée lorsqu'elle s'élève du milieu de la collectivité. « Le peuple juif forme une seule entité organique, indissociable » Si nous juifs, avons parfois tendance à l'oublier, nos ennemis sont là pour nous le rappeler. En effet, les antisémites ne font pas de quartier, ils mettent dans le même sac le nourrisson et le vieillard, le religieux et le mécréant, le riche et le pauvre. Les différences existantes entre les différentes âmes ne sont, selon la Qabale, que les multiples facettes d'une même origine qui se subdivise pour mieux remplir les diverses fonctions que Dieu a assignées à son peuple » (Rav Chriqui).

Bien que la Tradition distingue trois catégories à l'intérieur du peuple d'Israël, tous sont soumis à la même Torah. La force de la collectivité donne à chacun de ses membres plus ce que chaque individu y apporte. D'où l'importance du *miniane*, de la prière en commun en présence d'au moins dix personnes, pour la récitation du *qaddich* ou de la *qedoucha*, prières pour la sanctification du Nom de Dieu.

LA VALEUR CARDINALE DE LA TRANSMISSION

L'introduction de la Paracha *Émor* constitue sa conclusion : Le peuple juif ne peut exister sans la transmission des valeurs du judaïsme des parents à leurs enfants, à l'exemple des Cohanim, comme le rappelle Rachi, du devoir des grands de transmettre l'enseignement aux petits, sans jamais les rejeter comme impurs mais au contraire en les valorisant et en leur manifestant de l'amour, selon la volonté divine d'amour du prochain, socle sur lequel repose, malgré les apparences contraires, le secret de la pérennité é du peuple juif.



La Parole du Rav Brand

Le jour de Kippour, un tirage au sort décide du destin de deux boucs. Le sang de l'un est versé devant D.ieu dans le Saint des saints, et l'autre – chargé des péchés des juifs – les emporte avec lui dans l'abîme : « *Aharon tirera au sort pour les deux boucs, l'un pour D.ieu et l'un pour Azazel. Aharon devra offrir le bouc sur lequel est tombé le sort pour D.ieu, et il le traitera comme sacrifice d'expiation... Aharon appuiera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et il confessera ainsi toutes les iniquités des enfants d'Israël, et toutes les transgressions qu'ils ont commises ; et il les fera passer sur la tête du bouc... Le bouc emportera avec lui toutes leurs iniquités dans une terre d'abîme.* »^[1]

On pourrait voir dans le premier bouc une représentation du *tsadik* : comment à sa mort, son sang et son âme seront accueillis par D.ieu^[2]. Le deuxième bouc représente le méchant. A sa mort, son âme emportera ses péchés, et elle les conduira avec elle dans l'enfer pour l'expiation. Observons le fil de laine écarlate : elle ne blanchissait qu'au moment où le bouc tombait de la falaise, et si le bouc pour Azazel meurt trop tôt, on apporte deux nouveaux boucs et on recommence tout^[3].

Pourquoi le destin, des deux boucs est-il lié, et pourquoi est-ce un tirage au sort qui les départage, et non le choix d'un homme, par exemple le *Cohen Gadol* ?

En fait, les actions qui mènent vers D.ieu – ou vers l'enfer – ne peuvent être choisies que par l'homme^[4]. Même celles qui paraissent à l'évidence mauvaises – comme ôter la vie d'autrui –, ou bonnes – comme donner la vie à autrui – exigent une justification par D.ieu. Leurs contours ne sont pas clairs pour l'esprit tendancieux de l'homme, et nous avons alors besoin des décisions de D.ieu transmises par la Torah donnée à Son peuple et à leurs Sages^[5]. Il suffit de voir comment, depuis quelques décennies, des sociétés dites « éclairées et humaines » ont érigé l'avortement en un « droit » protégé juridiquement, et comment ses promoteurs sont félicités et acclamés : Silence ! On tue. Certains se soucient d'une surpopulation mondiale, où on verrait l'eau, l'air et les aliments venir à manquer : supprimer fœtus, nouveau-nés – présentant des problèmes ou non – ou autres vieillards grabataires, deviendraient alors des actes de salubrité publique ! Après la défaite de l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale, et dans un pays appauvri, son Führer aussi élimina les aliénés et

autres personnes improductives... Concernant l'immoralité, ne serait-il pas salutaire pour un couple dont l'un est stérile de créer des enfants malgré un adultère, ou pourquoi priverions-nous des gens liés par le mariage « pour tous » d'adopter des enfants ? Voilà pourquoi c'est D.ieu Lui-même qui devait décider in fine de la destination de chacun des deux boucs.

Leur destin, bien qu'opposé, est lié. En d'autres termes, les *tsadikim* n'obtiennent l'expiation que lorsque le méchant reconnaît ses propres péchés.

Pour l'expliquer, rappelons-nous^[6] qu'il nous est interdit de profiter des idoles de peur qu'elles nous pervertissent. Mais dès qu'un idolâtre les déclare – même sous la menace^[7] – nulles et non advenues, elles perdent leurs forces de séduction et deviennent permises au profit. Comment une simple déclaration peut-elle faire perdre sa force à l'idole ? La foi dans les idoles ne vient pas d'un *Yetser Hara* naturel – l'incarnation de l'homme vers ses faiblesses naturelles – cette foi est irrationnelle. Sans doute le juif est ici manipulé et envoûté par une force impure, absurde, comme l'explique Rabbi Israël Salanter^[8]. Mais dès qu'un idolâtre méprise l'idole, le juif se libère de son emprise.

En criant devant Mordekhaï : « Voici l'homme que le roi veut honorer », Haman prépara les juifs de Suse de retrouver leur fierté d'être juifs. Moché dit également au Pharaon : « Et tous tes serviteurs descendront jusqu'à moi et se prosterneront à mes pieds en disant : Pars, toi et les hommes qui sont à tes ordres, et alors je partirai^[9]. » De nos jours aussi, lorsque les non-juifs nous disent : « Votre Torah a raison ! Et vous êtes le peuple élu ! », c'est alors que les cœurs de beaucoup de juifs retrouvent leur esprit et leur courage. En reconnaissant ses erreurs envers D.ieu, le méchant libère les *tsadikim* de leurs fautes, et la laine blanchit. Voilà pourquoi le destin de deux boucs est lié.

^[1] Vayikra, 16, 8-10. ^[2] Voir Tossafot fin Menahot, 110a.

^[3] Yoma 62a. ^[4] Comme l'expliqua Rabbi Yéhouda Halévy au roi des Kazar, Kouzari 1.

^[5] Voir *Emounot veDéot* de Rabbénou Sa'adia Gaon, 3,3.

^[6] Voir *Shalshelet* de la semaine dernière.

^[7] Avoda Zara 43a; Yoré Déa 146,5. ^[8] *Iguéret Hamoussar* 4.

^[9] Chémot 11,8.

Rav Yehiel Brand

Réponses Enigmes A'haré mot Kédochim N°337

Enigme 1:
Roch Hodesh Tichri
(Roch Hachana).



Enigme 2:
Un gant.

Rebus: Lo / Tique / Rêve /
Houx / Let-ga / Lotte / Air / Va

Enigmes



Enigme 1 : Quand faisons-nous la Brakha Chehakol sur le vin ? Et quand faisons-nous la Brakha "Acher Yatsar" sur le vin ?

Enigme 2 : Un homme sort sous une pluie battante sans rien pour le protéger. Ses cheveux ne sont pas mouillés. Comment fait-il ?

NOUVEAU LIVRE

SHALSHELET EDITIONS

DE PESSAH À CHAVOUOT

254 PAGES
A4 COULEURS

Pirké Avot
Sefirot
Meguilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha
et plein d'autres rubriques

"J'ai commencé à lire le livre et je trouve qu'il est génial... Je l'apprécie encore plus que les 2 autres ! Les 48 kinyanim, les pirké avot expliqués, l'importance de l'étude.... Franchement Hazak..."

Pour aller plus loin...

1) Selon une opinion de nos Sages, à quoi font référence les termes « émor » et « véamarta » composant le 1^{er} passouk de notre Paracha (21-1) ?

2) La Haftara de Emor nous parle des Cohanim qui faisaient la avoda à l'époque du 1^{er} Temple (Yé'hezkel 44-15). Quelle chose particulière et unique avaient en commun ces Cohanim ?

3) La Paracha de Emor tombe généralement durant la semaine où nous allons célébrer la Hiloula de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Où entrevoyons-nous dans notre paracha, une allusion à cet illustre Maître du Klal Israël (21-10) ?

4) Nos Sages enseignent que « bachamaïm », l'heure à laquelle rentre et sort le Chabbat, est fixée selon l'horaire correspondant à Erets Israël, précisément celui de Yérouchalaïm (et non aux horaires des villes de la Diaspora). Quel terme de notre Sidra fait allusion à cet enseignement (23-3) ?

5) Il est écrit (23-4) : « éleï moadé Hachem mikraé kodech acher tikréou otam bémoadam ». A quel enseignement fait allusion le terme « otam » (écrit 'hasser: sans la lettre "vav") composant ce passouk ?

6) Quel fut le sort de l'âme du Mékalel, après que ce dernier quitta ce monde (24-11) ?

Yaacov Guetta

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Agnès Rivka bat Simha

Peut-on faire Arvit à priori au Plag ?

- Le Talmud (Brakhot 27a) rapporte que selon les Sages, on peut faire Min'ha tant qu'il fait jour et Arvit seulement une fois la nuit arrivée. Par contre, selon Rabbi Yéhoua, on peut faire Min'ha jusqu'au Plag (c'est-à-dire 1h15 avant la Chekia/nuit en fonction des avis), et on pourrait donc commencer Arvit dès ce moment là. La Guemara n'a pas tranché et rapporte qu'on peut suivre un des 2 avis.

Peut-on suivre un jour Rabbi Yéhoua et le lendemain les Sages ?

- Selon certains Richonim, cela est possible car l'essentiel est de ne pas se contredire le jour même [Mordekhaï/Meiri. Voir aussi le Beth Yossef 233,1 que la coutume autrefois était de s'appuyer sur Rabbénou Tam qui autorise de faire Min'ha et Arvit suivis après le Plag et avant la nuit (car il était difficile de rassembler un second minyan pour Arvit)].

- Cependant, la majeure partie des Richonim sont d'avis qu'il faut garder une ligne de cohérence toute l'année [Rav Haï Gaon/ Raaviya ; Roch/Talmidé Rabbénou Yona]. Et ainsi est l'avis retenu par le Choul'han Aroukh 233,1 (qui ne mentionne d'ailleurs à aucun moment l'avis du Mordekhaï).

De plus, il rapporte que la coutume s'est répandue de suivre l'avis des Sages qui considèrent la période entre le plag et la nuit comme étant le jour, ce qui nous autorise donc de prier Min'ha tout au long de l'année jusqu'à la nuit, mais qui nous empêche à priori de pouvoir démarrer Arvit au Plag.

Malgré tout, beaucoup ont pris l'habitude de prier Arvit après le Plag en été, et on pourrait justifier cela par le fait qu'ils craignent que le Tsibour ne revienne pas pour Arvit et on pourrait considérer cela comme un cas de force majeure, où on tolère de prier au Plag. [Voir C.A. 233,1 ainsi que le Beth Yossef cité plus haut au nom de Rabbénou Tam]. Aussi, il est à noter que la coutume Séfarade était de se fier au Plag Chéni (soit 1h15 avant la nuit). [Hida dans 'Hayim Chaal T.2 siman 38 fin ot 70 ; Ben Ich Haï Vayakhel ot 4 ; Or Létsion T.2 p.147...]

Aussi, il est à noter que le Choul'han Aroukh (267,1) rapporte que la veille de Chabbat on pourra prier à priori au Plag (même si on prie seul). En effet, étant donné qu'il y a une Mitsva de faire rentrer Chabbat plus tôt (à partir du Plag), on considère alors que le moment de Arvit démarre au Plag, et cela même si l'on a prié Min'ha après le Plag [Beth Yossef 267,2 au nom du Rambam/Roch ; Maguen Avraham 267,1 dans sa 1^{ère} réponse ; Michné Halakhot 6, 56 « Ivra Deyerouchalmi » car le fait d'avoir accepté Chabbat nous fait basculer à un autre jour et n'est plus contradictoire avec le fait d'avoir prié Min'ha après le plag ; Menou'hat Ahava 1 Perek 6 note 6 qui précise que l'intention du Beth Yossef est d'autoriser de faire Min'ha et Arvit suivis après le Plag ainsi qu'il en ressort du Rambam et ainsi est l'intention du Maguen Avraham dans sa 1^{ère} réponse (à l'encontre du Otsrot Yossef 1 rapporté dans Halakha Beroura T.16 qui a jumelé la 1^{ère} et la 3^{ème} réponse du Maguen Avraham dans la kavana du Rambam/Beth Yossef) ; Ziv'hé Tsedek 2,16 qui acquiesce aussi la seconde justification du Maguen Avraham].

Toutefois la coutume Ashkénaze est de craindre l'avis du Mordekhaï (rapporté dans le Maguen Avraham dans sa 3^{ème} réponse) à savoir de faire Min'ha avant le Plag [Michna Beroura 267,3 ; Voir aussi le Menou'hat Ahava note 7 qui écrit qu'il sera bon d'agir ainsi même pour les Séfaradim afin de gagner l'opinion du Mordekhaï]. Aussi, il est à noter que le Rits Guiate est d'avis qu'il convient d'attendre la nuit pour faire Arvit même Erev Chabbat et ainsi est l'avis du Gra (Voir Beour Halakha 235,1). Et c'est ainsi que s'est répandue la coutume en Israël, du moins dans les communautés Ashkénazes [Kobets Techouvate 1,23/ Halikhot Chelomo Tefila 14 note 10]. La semaine prochaine nous verrons si l'on peut considérer la Chekia comme étant déjà la nuit selon les Sages.

David Cohen

Pour soutenir Shalshelet ou pour dédicacer une parution :

Shalshelet.news@gmail.com

Jeu de mots

Les asiatiques avalent souvent les théories.

Devinettes

- 1) Quel est le mort (qui n'est pas un proche) pour lequel le Cohen a le droit de s'impurifier ? (Rachi, 21-1)
- 2) Quelle définition donne Rachi d'une Zona ? (Rachi, 21-7)
- 3) S'il perd un proche, un Cohen n'a pas le droit de se laisser pousser les cheveux.

- Quel laps de temps pour être considéré ainsi ? (Rachi, 21-10)
- 4) D'où apprenons-nous la notion de contraction d'impureté dans Ohel Hamet ? (Rachi, 21-11)
 - 5) Comment la Torah appelle-t-elle un repas ? (Rachi, 21-17)

Réponses aux questions

1) Ces termes font référence aux 2 mitsvot suivantes, qui restèrent aux Cohanim après la destruction du Temple :

« Émor » fait allusion à la mitsva positive de Birkate Cohanim, comme il est dit (Nasso 6-23) : « ko tévarékhou ète Béné Israël "amor" (le terme "Amor" rappelle l'injonction "Émor" el Hacohanim) lahem ».

« Véamarta » fait allusion à l'interdit concernant les Cohanim, de se rendre impurs au contact des morts, comme il est dit (Émor 21-1) : « Véamarta aléhem lénéfch lo yitama béamav ». ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi)

2) Tous les Cohanim qui exerçaient la avoda à cette époque (au temps de Tsidkiya) étaient incircconcis ! (Midrach Rabba, Eikha 1, Siman 36)

3) Il est écrit (21-10) au sujet du Cohen Gadol oint par l'huile d'onction : « Véhacohen hagadol méé'hav acher youtsak al rocho chémen hamich'ha ».

Les lettres hébraïques composant l'expression « al rocho chémen » peuvent former l'expression : « léroch Chimon », expression incarnant notre Tana Rabbi Chimon bar Yo'haï, qui fut oint (à l'instar du Cohen Gadol) de l'huile d'onction sainte (comme l'a écrit Rabbi Chimon Lavi, qui fut l'une des étincelles de l'âme de Rabbi Chimon Bar Yohaï, dans son fameux et célèbre piyout « Bar Yo'haï » : « Chémen mich'hate kodech nimecha'hta mimidate hakodech... ». ("Kol Hator" du Rav Yéshoua Zérah Zatsal qui vécut à Tunis il y a plus de 150 ans, "Or Moché" du Rav Moché 'Horev)

4) Le terme « Chabatone » ("oubayom hachéviyi Chabbat chabatone mikra kodech"... 23,3). En effet, à la différence du mot « Chabbat », ce mot ("chabatone") est un langage marquant la « katnoute » (en

effet, le suffixe hébraïque "one" traduit la petitesse d'une chose, exemple : "Iche katane" devient (en forme contractée : "Ichone" : La "prunelle des yeux" (car celle-ci a l'aspect d'un "petit homme"). Ainsi, le terme « chabatone » vient nous enseigner que dans chaque pays (et ville) de Diaspora, le Chabbat n'est pas kavyakhol "béchlémoute" par rapport à l'heure où il rentre et sort en Israël, précisément à Yérouchalaïm (Exemple : en Australie, le Chabbat rentre 12 heures plutôt que le moment où il rentre en Israël). Le terme « Chabbat » désigne donc le Chabbat (son heure d'entrée et de sortie) par excellence, c'est-à-dire, celui d'Erets Israël (de Yérouchalaïm), alors que le terme « Chabatone » désigne celui des pays de Diaspora (il est cependant évident que chaque juif devra respecter les horaires de Chabbat de sa ville, y compris bien sûr en Diaspora). (Rabbi Moché Kordova)

5) Le Notarikone de ce terme ("otam") forme : « ilanote, tévoua, mayim ». Remez Ladavar : les moadim sont des jours de Din, si bien qu'on veillera à se comporter avec respect (pas de frivolité ou de légèreté d'esprit). À Pessa'h, Hachem nous juge sur nos récoltes (tévoua), à Chavouot, le jugement divin porte sur les récoltes des fruits des "arbres" ("ilanote"), et à Souccot enfin, on est jugé sur les pluies, c'est-à-dire, "les eaux" qui tomberont dans l'année ("mayim"). ("Maassé 'Hochev Chéli" du Rav 'Houyita Chéli Zatsal, Rav de Djerba qui vécut il y a 150 ans environ)

6) Son âme se réincarna en la personne de Chimchon hanazir, puis revint en guilgoul en la personne de J.C. . Or, du fait qu'à l'origine, ce Mékalel fut le fils de l'Égyptien que Moché tua, ces 2 guilgoulim furent tués et ne moururent pas de manière naturelle. (Séfer "Min'hate Yéhoua Harou'hote Mésaperote" du Rav Yéhoua Fétaya, p.85,96)

Or Letsion

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Le couple (5)

Un sage énonçait ceci : "Il convient de venir contempler la divergence émanant d'un bon conjoint et d'un mauvais conjoint. Le conjoint vertueux, quant à lui, apaise son épouse par des remerciements et des éloges à l'égard de ses efforts et travaux, telles les tâches ménagères, la lessive et la cuisine. En revanche, le conjoint malveillant s'égare en des pensées telles que : "Est-il surprenant que mon épouse s'occupe de mes habits ? Après tout, elle doit bien laver les siens également." De même, en ce qui concerne la cuisine, elle aura préparé de quoi s'alimenter

pour elle-même, n'ajoutant qu'un brin de plus à mon intention. À quoi bon s'extasier sur cet effort spécifique qu'elle aurait donc fourni pour moi ?

Les deux époux détiennent une part de vérité, toutefois, la distinction ne réside pas tant dans la nature de la femme en tant que telle, mais davantage dans les caractéristiques propres à l'époux. Ainsi, il est impératif que la correction ne s'applique pas à la femme, mais plutôt à l'époux qui doit s'auto-discipliner. »

(Or letsion H&M p.186-187)

Yonathan Haik

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yitzikel Micheworsk

Rabbi Yitzikel Micheworsk est né en 1882 dans un petit village proche de Gerlitz (Allemagne). Par son père, il descendait d'une impressionnante lignée de Rabbanim.

Ses débuts : Très jeune, il se distingua par son comportement exceptionnel et sa Kédoucha. On raconte que le Rav Avraham Haïm Horowitz qui aperçut l'enfant alors qu'il avait 8 ans. Demanda : « Qui est cet enfant ? La Chékina éclaire son visage ! ». Un peu plus tard, la famille quitta Gerlitz pour aller vivre à Chinov. L'enfant vécut presque constamment chez son oncle le Chiniver Rebbe. En 1894, son oncle l'envoya étudier à Tama, chez Rabbi Moché Apter. Encore jeune, on le fiança. Puis, en 1899, le Chiniver Rebbe quitta ce monde-ci. Rabbi Yitzikel était alors âgé de 17 ans et parlait de lui jusqu'à la fin de ses jours. La même année, fut célébré le mariage de Rabbi Yitzikel. À cette époque, il ne cessa de s'élever en pureté et sainteté, jeûnant plusieurs jours d'affilée et étudiant la Torah nuit et jour.

Sa traversée des deux Guerres : En 1914, éclata la première guerre mondiale. Les villes de Pologne et Galicie se transformèrent en champs de bataille ; Les soldats russes s'attaquèrent partout aux Juifs. La ville de Chinov souffrit terriblement de l'invasion. À cette époque, Rabbi Yitzikel décida de quitter Chinov et partit s'installer à Pchworsk. Là, il commença à tenir table ouverte les Chabbat et jours de fêtes. Les Hassidim affluèrent. Malheureusement, en 1930, alors que Rabbi

Yitzikel était en voyage, un terrible incendie détruisit plus de 50 maisons juives de Pchworsk, y compris la maison de Rabbi Yitzikel, le Beth Hamidrach des Hassidim et la seule imprimerie du village. En 1939, éclata la seconde guerre mondiale. Les Juifs furent chassés par les Nazis de Pchworsk contraints de fuir en zone russe. Ils parvinrent dans le village de Oulchitza, en majorité peuplé de juifs. Rabbi Yitzikel y vécut environ 7 mois jusqu'à son exil en Sibérie. Durant l'hiver 1940, les Russes proposèrent à tous les habitants de Galicie ainsi qu'à tous les réfugiés qui avaient fui l'avancée allemande, de recevoir un passeport ainsi que la citoyenneté soviétique. Rabbi Yitzikel ordonna à ses Hassidim de ne point s'inscrire. Un soir de Chabbat, en 1940, les fonctionnaires russes firent une rafle dans toutes les maisons juives de Galicie et, munis de leurs listes, ils firent sortir de leurs maisons, en pleine nuit, tous ceux qui avaient refusé la nationalité soviétique pour les conduire en Sibérie. Les exilés considérèrent ce décret comme un très grand malheur qui s'abattait sur eux. Malgré tout, Rabbi Yitzikel maintenait que ce jour ne pouvait apporter que du bien puisque c'est ce jour-là que voilà fort longtemps le décret de Haman avait été annulé et que les Juifs avaient échappé à sa haine. Personne ne comprit Rabbi Yitzikel. Mais un an plus tard, en 1941, les Allemands envahirent l'est de la Galicie et envoyèrent à une mort certaine tous ceux qui avaient échappé à l'exil. De leur côté, les Juifs exilés en Sibérie souffrirent terriblement de la faim, du froid et de toutes sortes de sévices, mais la plupart d'entre eux finirent par en réchapper. Ils comprirent alors ce que

Rabbi Yitzikel leur avait dit : « Le 23 Sivan est un jour favorable pour Israël ! ». Après la guerre, le gouvernement polonais demanda à la Russie de libérer tous les citoyens polonais qui étaient retenus sur son territoire.

L'après-Guerre : En 1946, Rabbi Yitzikel prit le chemin du retour. À son retour en Pologne, il s'installa à Breslau (Pologne). Mais il n'y avait là ni Mikvé, ni Beth Hamidrach, et Rabbi Yitzikel allait souvent passer plusieurs semaines à Cracovie où il finit par s'installer en 1947.

À Cracovie, il arriva quelque chose d'extraordinaire. Il se tenait debout à étudier toute la nuit dans la « Ezrat Nachim » du Beth Hamidrach, comme à son habitude. Soudain, au milieu de la nuit, il voulut jeter un coup d'œil sur la Guémara dont il allait faire le Siyoum le matin à la mémoire de son père. Il s'assit, et à ce moment précis une balle passa juste au-dessus de sa tête. Il s'avéra plus tard après enquête, qu'un voisin non-juif qui habitait face au Beth Hamidrach, ne supportait pas le spectacle de ce juif qui étudiait toute la nuit et sa haine antisémite était telle qu'il avait décidé de le tuer.

Rabbi Yitzikel séjourna en Pologne jusqu'en 1949. Il s'installa ensuite à Paris jusqu'en 1957, puis à Anvers où il se fixa et passa les dernières années de sa vie. Il quitta ce monde le jour de Kippour 1976. Il avait eu trois filles et un fils. À sa Levaya, se pressaient des dizaines de milliers de personnes venues précipitamment du monde entier. Chacune avait à l'esprit le souvenir de la piété et de la sainteté de cet être hors du commun..

David Lasry

La Question

La paracha de la semaine débute par le sujet de la pureté des Cohanim et des interdits inhérents.

Pendant, nos Sages s'interrogent, comment se fait-il que cette paracha soit immédiatement précédée de l'interdit de ov et idéoni qui sont une forme d'idolâtrie qui consistait à aller questionner des morts au sujet de l'avenir.

Le **Baal hatourim** répond que cette juxtaposition vient pour nous enseigner que tout ce qui existe dans l'impureté, existe également dans la sainteté, justifiant ainsi la nécessité pour les Cohanim de ne pas s'impurifier.

Ainsi, la faculté d'avoir accès aux mystères de l'avenir, existait auprès du Cohen gadol lorsque celui-ci questionnait les "ourim vetoumim" situés sur le pectoral. Pour cela, rajoute rabbi Yonathan Aibechts,

le Cohen gadol qui avait directement accès aux ourim vetoumim, se voyait complètement interdire le moindre contact avec un défunt, quand bien même il s'agirait de ses plus proches parents. Ceci, afin que nul ne puisse prétendre que les prédictions faites par le Cohen gadol dans la plus grande sainteté, ne seraient en réalité que des révélations obtenues suite à la pratique du culte mortuaire de "ov véidéoni".

G.N.

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Hachem ordonne aux Cohanim des commandements, qui seront les seuls à appliquer. Ils ne s'impurifieront pas pour tous les morts, si ce n'est pour un des 7 proches (père, mère, frère, sœur, fils, fille, femme). Ils ne se marieront pas avec une femme qui a eu une relation interdite, ou une femme qui a perdu ses avantages de Cohen, ou encore une femme divorcée. On l'honorera (en le faisant monter à la Torah en 1^{er} ou en lui donnant le zimoun). Le Cohen gadol ne s'impurifiera pour personne et ne se mariera pas non plus avec une veuve mais uniquement une femme vierge.

Montée 2 : Les Cohanim ayant un défaut ne pourront pas faire le service au michkan, tant qu'ils ont ce défaut. Les Cohanim impurs ne mangeront pas de sacrifices ni la térouma. Un non-Cohen ne mangera pas de térouma. Sa femme et ses enfants en mangeront, tout comme ses esclaves convertis. Une fille Cohen mariée à un non-Cohen, elle n'en mangera plus, à moins qu'elle divorce ou qu'elle soit veuve sans descendance. Un non-Cohen qui mange de la Térouma, ajoutera 1/5^{ème} sur le prix et le donnera au Cohen.

Montée 3 : Un homme ayant fait un vœu, amènera son plein gré, une bête mâle, sans défaut. La Torah cite une liste de défauts que la bête ne devra pas

avoir, si on veut la faire monter sur le mizbéa'h. Aussi, si un goy offre un korban ayant un défaut, on ne l'offrira pas, c'est également en partie, ce qui a coûté la destruction du 2nd Temple (Guittin 57). La bête ne sera pas offerte avant 8 jours et on ne tuera pas une bête et sa mère le même jour.

Montée 4 : La Torah va s'allonger sur les fêtes, à commencer par le Chabbat. 6 jours durant, le travail sera fait et le 7^{ème} jour, vous vous reposerez de tout travail.

Le 14 Nissan dans l'après-midi, c'est le processus du korban Pessa'h. Le 15, c'est la fête des matsot et on en mangera pendant 7 jours. Le 1^{er} et 7^{ème} jour de cette fête, on ne fera pas de travail. Le 16 Nissan, on effectuera la 1^{ère} moisson de l'orge et on en offrira une min'ha qui s'appelle min'hat haomer, qui sera accompagnée d'un agneau. Il sera interdit de commencer la moisson avant d'amener cette min'ha. Il faudra également compter le Omer, durant 7 semaines complètes.

Puis, le 50^{ème} jour du compte, on offrira deux pains accompagnés de 7 agneaux, un bœuf et deux bœufs en tant que ola, un bouc 'hatat et deux agneaux chélamim. On ne travaillera pas ce jour-là. Lors des moissons, on n'oubliera pas les dîmes revenant aux pauvres, Péa et Léket.

Montée 5 : Le 1^{er} Tichri, on ne travaillera pas et ce sera le souvenir de la 'téroua'.

Le 10 Tichri, ce sera le jour de Kippour, on jeûnera et on ne fera aucun travail, car c'est le jour du pardon. Tout celui qui travaille ou qui ne jeûne pas sera excommunié.

Montée 6 : Le 15 Tichri, c'est la fête de Soukot pendant 7 jours. Le 1^{er} jour on se reposera de tout travail et on prendra les 4 sortes (arba minim). On se réjouira lors des 7 jours de Soukot et on habitera dans la Souka. Puis, le 8^{ème} jour sera également un jour d'arrêt et on se reposera de tout travail.

Montée 7 : La Torah parle de l'allumage de la Ménora, pour laquelle, on utilise de l'huile d'olive pure et elle restera allumée du soir au matin. On formera les 12 pains à mettre sur le Choul'han, on en fera deux rangées de 6. C'est le jour du Chabbat qu'on les déposera.

Un homme, fils d'une juive et d'un Egyptien, bénit (l'inverse) le nom d'Hachem. Les juges et témoins mirent leurs mains sur sa tête (pour se désolidariser de son acte) et il fut lapidé. Ainsi sera la loi pour tous ceux qui s'aventureraient à une telle folie.

1. Un homme qui tue un autre en le frappant, sera 'hayav mita.
2. Un homme qui frappe une bête remboursera les dommages, même s'il l'a tuée.
3. Un homme qui frappe un autre, remboursera les dégâts.

Rébus



La Force d'une parabole

Notre Paracha nous invite à donner au Cohen l'honneur qui lui est dû. De même le Cohen, conscient de son statut, se doit de respecter des règles eu égard de sa noble condition.

En réalité, chaque homme se doit de connaître sa valeur et le poids de ses actions comme nous le voyons dans cette parabole du maguid de Horodno.

Un homme très riche avait offert à son épouse une bague sertie d'un énorme diamant. Son voisin, de condition plus modeste, avait également offert une bague à sa femme. Les 2 bijoux étaient d'apparence identiques mais le second n'était

garni que d'une simple pierre en verre.

Un jour, les deux bagues se perdirent. Lorsque le riche en retrouva une, certain d'avoir retrouvé la sienne, il en fut très heureux et ne prit pas garde qu'en réalité, il détenait celle du pauvre.

De son côté, le pauvre trouva aussi la bague égarée mais sans éprouver de joie particulière car elle n'était pas de grande valeur d'après lui. Il ignorait qu'en réalité, la bague était sertie d'un véritable diamant.

Le riche continua à mener une vie tranquille. Même lorsque ses affaires commencèrent à péricliter, il se consolait en se disant qu'il avait toujours, en sa possession, un diamant de grande valeur. Le pauvre, de son côté, menait une vie de privations

sans savoir qu'il était propriétaire d'un trésor. Tous les deux vivaient dans l'illusion, comme dans un rêve...

Ainsi, certaines personnes accumulent des mitsvot sans se douter du bonheur et des richesses éternelles qu'elles s'acquerraient. De même, un homme peut étudier régulièrement sans se douter que par son étude il est un pilier du monde et une source infinie de bénédictions pour lui et son entourage. Le Yetser ara aime voir l'homme dans ce flou qui lui permet de le faire trébucher plus facilement. Apprenons à voir que notre quotidien cache en réalité des trésors insoupçonnés qui ne demandent qu'à être valorisés et appréciés.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ouriel est un très bon professeur qui apprécie grandement ses élèves. Cependant, il doit certaines fois sévir, punir et même confisquer l'objet qui perturbe l'enfant. L'école le lui autorise puisqu'il en va de l'éducation de l'élève mais cela à condition qu'il le rende avant la fin de l'année. On précisera aussi qu'il n'y a pas en cela de problématique de vol et même s'il s'agit d'un objet appartenant aux parents puisque l'enfant est envoyé avec cette condition à l'école même si elle n'est pas explicitée. L'école a d'ailleurs installé dans chaque classe une armoire fermée à clef à cet effet. C'est pourquoi, un beau jour, alors que Daniel jouait avec un Rubik's cube en plein cours, Ouriel le lui confisque en lui promettant de ne le lui rendre qu'à la fin de l'année. Évidemment, cela ne lui fait pas plaisir et il aurait préféré ne pas en arriver là mais il ne peut tolérer une telle insolence. Mais voilà que le lendemain matin, alors qu'ils arrivent à l'école, tous remarquent qu'une intrusion a eu lieu durant la nuit. Heureusement qu'il n'y a pas grand-chose à voler et il semblerait donc qu'il n'y ait pas beaucoup de dégâts. Mais une fois en classe, il découvre que l'armoire a été forcée et ils se rendent rapidement compte que le sac où Ouriel rangeait ses "butins" a été dérobé. Mais heureusement qu'on était au début de l'année et qu'il ne contenait que le Rubik's cube de Daniel. Le soir-même, Ouriel reçoit un appel de la part du papa de Daniel qui lui demande un remboursement. Ouriel se pose donc la question à savoir s'il est effectivement responsable du vol ou pas ?

Qu'en dites-vous ?

Il est clair que le professeur, en confisquant l'objet, n'a aucunement la volonté d'être responsable dessus en tant que Chomère (gardien) mais seulement de l'enlever des mains de l'élève. Cependant, il est tout de même évident qu'en les sortant de la responsabilité de l'enfant, il prend automatiquement le relais et est Hayav de tout ce qui lui arrivera puisqu'il a la devoir de restituer le jouet à la fin du temps voulu. Il est donc immédiatement et contre son gré Chomère. Mais il y a lieu de réfléchir s'il a le statut d'un gardien non payé (Chomère Hinam) qui n'est responsable que s'il a été négligent ou d'un gardien payé (Chomère Sahar) puisqu'il reçoit de l'argent de l'école et donc responsable s'il y a un vol ou une perte de l'objet. Le Rav Zilberstein tranche qu'il a le statut d'un gardien non payé puisque l'argent qu'il reçoit de l'école n'est que pour l'enseignement et aucunement pour garder des jouets confisqués. Il n'est donc pas responsable du vol de l'objet puisqu'il n'est qu'un Chomère Hinam. Il est tout de même à noter que s'il a confisqué un objet de grande valeur et qu'il l'a entreposé dans un lieu où il n'est pas habituel de ranger une chose d'une telle valeur, il sera responsable car il s'agit là d'une négligence.

En conclusion, bien qu'Ouriel soit considéré comme gardien du Rubik's cube, il ne sera pas Hayav car un gardien non payé n'est pas responsable lors d'un vol.

(Tiré du livre Véaarèv Na tome 4, page 17)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Vékidachto (Tu le rendras kadoch)...il sera kadoch pour toi » (21/8)

Sur "Vékidachto", Rachi écrit : Si le Cohen s'est marié avec une divorcée, on aura une mitsva de le sanctifier en le forçant à divorcer même si pour cela il faut le frapper et le faire souffrir.

Sur "il sera kadoch pour toi", Rachi écrit : Conduis-toi envers le Cohen avec kédoucha en lui donnant la préséance en matière de kédoucha : monter en premier à la Torah, faire le zimoun-birkat hamazon...

Les commentateurs (Gour Arié, Mizra'hi...) demandent : Comment Rachi apprend-t-il la préséance du Cohen de "il sera kadoch pour toi" alors que les Guémarot (Guitin 59; Moed Katan 28; Orayot 12; Nédarim 62) l'apprennent de "Vékidachto" ?!

Le Taz (Orah 'Haïm 128/39) pose sur Rachi la question suivante : Il est ramené dans Hagahot Mordekhai (siman 461) l'histoire suivante : « Un Cohen versant de l'eau sur les mains de Rabennou Tam lui demanda : Voilà qu'il est marqué dans le Yéroushalmi : "Celui qui se sert d'un Cohen Maal (il profane le hekdesch)". Rabennou Tam lui répondit qu'à notre époque, les Cohanim n'ont pas de kédoucha. En effet, la Guémara (Zévahim 17) dit que c'est uniquement quand ils ont sur eux leurs habits spéciaux qu'ils ont sur eux la kédoucha. Mais le Cohen rétorqua : S'il en est ainsi, il faudrait donner aujourd'hui aucune préséance aux Cohanim. Et Rabennou Tam garda le silence. Et le Rav Piter répondit à la question de ce Cohen : Bien que les Cohanim ont une kédoucha même à notre époque, ils peuvent être Mohel (renoncer à leur titre). »

Selon cela, le Taz demande : De la même manière que le Cohen est autorisé à être mohel sa kédoucha pour servir une personne comme ce Cohen qui lave les mains de Rabennou Tam, ainsi il devrait lui être permis d'être mohel sa kédoucha pour pouvoir se marier avec une divorcée. Pourquoi Rachi dit-il donc qu'on force le Cohen à divorcer de la divorcée ?

Le Taz répond : Ce que la Torah a interdit explicitement au Cohen tel que se marier avec une divorcée, il ne peut pas être mohel, mais pour les autres choses, le Cohen sera autorisé à être mohel uniquement s'il en tire un profit. C'est pour cela que Rabennou Tam s'est laissé laver les mains par un Cohen vu le profit pour ce Cohen de mériter de laver les mains de Rabennou Tam. Et c'est justement pour cela que Rabennou Tam garda le silence, non pas qu'il ne connaissait pas la réponse mais par modestie.

Le Michné Lamélékh utilise ce même principe pour expliquer que Rami bar Hama (Baba Kama 20) accepta de dire un enseignement de Torah à Rav 'Hisa seulement si ce dernier lui rend un service bien que Rav 'Hisa soit Cohen car du fait qu'il recevrait en contrepartie un enseignement de Torah, Rav 'Hisa pouvait être mohel.

On pourrait proposer de répondre à toutes les questions sur Rachi de la manière suivante : Du

contexte de "Vékidachto" qui fait immédiatement suite à l'interdiction de se marier avec la divorcée, Rachi en déduit que son explication est qu'il faille rendre kadoch le Cohen en faisant respecter cette interdiction contre son gré. Et Rachi a pris soin de ramener comme source une autre Guémara, à savoir Yébamot 88, où il est écrit explicitement que "Vékidachto" vient pour forcer le Cohen à divorcer de la divorcée, ce qui permet à Rachi d'expliquer que la préséance du Cohen sera apprise de la suite du passouk "il sera kadoch pour toi". Et toutes les autres Guémarot ont cité "Vékidachto" car c'est le début du passouk (Chaaré Aharon). En réalité, ils l'apprennent de la suite. D'ailleurs, dans Guitin, sur "Vékidachto", Rachi écrit "etc." pour bien montrer que c'est de la suite du passouk qu'on apprend la préséance du Cohen.

En analysant les sources, on constate que le Cohen est kadoch sous trois angles différents ayant pour conséquence trois Dinim différents :

1. "Car il est kadoch pour son D.ieu" (21/7) qui fait suite à son interdiction de se marier avec une divorcée, c'est-à-dire que le Cohen doit se comporter avec kédoucha envers Hachem qui s'exprime par le Din l'interdisant de se marier avec une divorcée.

2. "Il sera kadoch pour toi" (21/8), c'est-à-dire les bnei Israël doivent traiter les Cohanim avec kédoucha, cela se traduit par le Din de leur donner la préséance en matière de kédoucha.

3. Les Cohanim sont kadoch en soi, c'est le Yeroushalmi qui dit que de la même manière qu'on ne peut pas utiliser les objets du Beth Hamikdash car ils sont kadoch, ainsi on ne peut pas utiliser les Cohanim car ils sont kadoch, d'où le Din interdisant d'utiliser les services d'un Cohen. À présent, on comprend bien que le Cohen ne peut pas être mohel sa kédoucha pour pouvoir se marier avec une divorcée car cette interdiction provient d'une kédoucha à avoir envers Hachem. Ainsi, ce n'est pas dans les mains du Cohen de pouvoir être mohel.

Également, on comprend bien la réponse de Rabennou Tam car l'interdit d'utiliser un Cohen provient du fait que le Cohen est en soi kadoch. Or, cela n'est valable que lorsque le Cohen est avec ses habits spéciaux de Cohanim.

Puis, le Cohen demande: mais on pourrait tout de même apprendre l'interdit d'utiliser un Cohen de la même source où l'on apprend qu'il faut lui donner la préséance en matière de kédoucha.

Rabennou Tam pense qu'il y a une grande différence: Si on apprend l'interdit d'utiliser un Cohen du fait qu'il est en soi kadoch, alors il n'y a aucun moyen de pouvoir l'utiliser. Mais si on l'apprend du fait qu'un Israël doit traiter un Cohen avec kédoucha, alors si ce service amène de la kédoucha au Cohen cela sera donc autorisé. Mais comme l'a dit le Taz, par modestie, Rabennou Tam préféra garder le silence bien que c'était autorisé pour Rabennou Tam d'utiliser un Cohen car celui qui a le mérite de laver les mains de Rabennou Tam reçoit une grande source de kédoucha.

Mordekhai Zerbib



Emor (264)

וְלֹא יִשְׁמָא בְּעַמּוּי (כא. א)

Il ne se rendra pas impur parmi son peuple (21. 1)
Dans le passage *'Elé ézkerá'* de la prière de Moussaf de Yom Kippour, relatant la mort des Dix Martyrs tués par les Romains nous lisons: Quand on trancha la tête de **Rabban Chimon Ben Gamliel**, **Rabbi Yichmael** la prit et sanglota amèrement d'une voix amère comme celle du chofar. Or comment Rabbi Yichmael ben Elisha, le Cohen Gadol, a-t-il pu se rendre impur au contact d'un mort, 'Inutilement', puisqu'il ne pouvait plus rien faire pour le sauver? Cette tragédie s'est assurément produite dans une maison couverte d'un toit, explique **Rav Tsevi Pessah Frank**, de sorte que Rabbi Yichmael avait déjà contracté l'impureté due à la présence d'un mort, à laquelle le fait de le toucher n'ajoutait rien.

Rav Rubin zatsal « Talelei Oroth »

וְכָל זָר לֹא יֹאכַל בּוֹ (כב. יג)

« Tout étranger (non Cohen) n'en consommera pas (de la Téroura, nourriture sacrée revenant au Cohen) » (22,13)

Rabbi Nathan de Breslev explique de la façon suivante la raison pour laquelle la Téroura est interdite à ceux qui ne sont pas des Cohanim, la capacité du Cohen à contenir la sainteté est plus grande qu'une personne qui n'est pas Cohen. D'autre part, en mangeant de la Téroura, on reçoit dans son âme une lumière spirituelle très haute. Ainsi, le Cohen constitue un réceptacle adapté pour contenir la grande lumière qui provient de cette consommation. Mais celui qui n'est pas Cohen n'a pas le droit d'en manger, car du fait que la capacité à recevoir la sainteté dont il dispose est plus étroite, son âme ne peut pas supporter cette lumière si haute. De ce fait, l'intensité de la sainteté qui lui parviendra par cette consommation lui causera des dommages spirituels, du fait qu'il n'ait pas la force suffisante pour la supporter.

וְלֹא תִחַלְלוּ אֶת שֵׁם קְדוֹשִׁי וְנִקְדַּשְׁתִּי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲנִי יְהוָה
מְקַדְּשֵׁכֶם (כב. לב)

« Ne profanez pas Mon Saint Nom, Je serai sanctifié au milieu des Béné Israël, Je suis Hachem qui vous sanctifie. » (22. 32)

Rav Chakh rapporte que la profanation du Nom de Hachem est une des fautes les plus graves. Nos Maîtres (Yoma 86a) disent que même la Techouva, le jour de Kippour et les souffrances ne peuvent pas apporter le pardon, hormis la mort. A contrario, la sanctification du Nom de Hachem est l'une des

plus grandes Mitsvot. A de nombreuses reprises, dans la Torah ou dans la prière, il est fait mention de l'honneur de Hachem, car comme il est écrit dans le **Pirké Avot** (6. 14) : Tout ce que Hachem a créé dans le monde, Il ne l'a fait que pour Son honneur. **Rav Chakh** s'interroge : Hachem a-t-il réellement besoin de cet Honneur ? Il est le Maître du monde avant même que les créatures qui L'Honorent ne viennent à l'existence. Il répond qu'effectivement, Hachem n'a pas besoin de cet Honneur, mais c'est en l'Honorant que l'homme, en réalisant Sa grandeur, apprendra à connaître son propre niveau. Il comprendra ainsi quelle est son importance ! Et quels sont ses devoirs dans ce monde. Celui qui prend conscience qu'il a été créé par Hachem, qui se trouve en lui une âme que Hachem a insufflée, et qu'il a la capacité de créer et détruire des mondes spirituels par ses actions, pèsera ses paroles, se sentira investi d'une grande responsabilité dans ses actes et y portera toute son attention.

Les Trésors du Chabbat

וַיְבִיחַם הַשְּׁבִיעִי שְׁבַת שְׁבָתוֹן (כג. ג)

« Le septième jour, ce sera Chabbat Chabbaton »
Le jour de Chabbat est qualifié de Chabbat Chabbaton c'est à dire double Chabbat. Quel en est le sens? **Le Maguid de Doubna** rapporte l'illustration d'un père qui offre en cadeau à son fils une belle montre pour lui faire plaisir. L'enfant est tout heureux de ce beau cadeau et admire cette montre avec grande joie, l'inspectant de tous les côtés. Mais, suite à une légère maladresse, la montre tombe et le verre qu'elle contenait se casse. Voyant ces débris, l'enfant se mit à pleurer, empli de tristesse pour la perte d'un si beau cadeau. Constatant que son fils ne parvint pas à s'apaiser, le père lui dit: Je t'ai offert cette montre pour te faire plaisir et te rendre heureux. Si je savais que tu allais en concevoir une telle peine, je ne te l'aurais jamais offerte! Hachem aussi a offert un merveilleux cadeau à Son Peuple bien-aimé: Le Chabbat, jour de repos et de délice. Mais parfois, du fait que l'on y cesse tout travail, on en vient à des légèretés, médisance, moqueries, temps perdu, fautes qui auront un coût dans le monde futur. Hachem nous dit alors: Je vous ai donné ce jour pour votre bien, pour que vous profitiez de ce repos pour étudier la Torah et s'approcher d'Hachem, ce qui est le plus grand bien. Mais Je ne vous ai pas donné ce jour pour multiplier les fautes du fait de l'oisiveté et devoir ensuite rendre des comptes amers dans l'autre monde. Le Chabbat doit être

Chabbat Chabbaton, double repos: repos dans ce monde, mais aussi source de repos et récompense dans l'autre monde.

וּבְקֶצֶרְכֶּם אֶת קְצִיר אֲרָצְכֶם (כג. כב)

« Lorsque vous récolterez les produits de votre terre » (23,22)

Ce verset, qui impose à l'agriculteur de renoncer à une partie de sa récolte pour les pauvres, se trouve au milieu du passage qui traite des fêtes, juste après avoir parlé de Pessah et de Chavouot. Quel en est le lien? En fait, juste avant, la Torah parle de Pessah avec le sacrifice du Omer, et de Chavouot, avec le sacrifice des deux pains. De plus, la Guémara enseigne que par le Omer, Hachem bénira les céréales du champ, et par les deux pains, Il bénira les fruits des arbres. D'autre part, nos Sages enseignent que celui qui accomplit la Tsédaka et qui donne de ses biens aux pauvres, recevra la Bénédiction Divine et s'enrichira. Ainsi, l'agriculteur risquerait de se dire que puisque les sacrifices du Omer (à Pessah) et des deux pains (à Chavouot) ont été offerts, Hachem bénira donc ses récoltes, et il n'a donc pas besoin d'en réserver pour les pauvres pour être béni et s'enrichir. C'est pourquoi, la Torah trouve alors bon de lui préciser qu'il ne doit pas penser de la sorte et que malgré tout, il devra accomplir ces dons et réserver de sa récolte pour les pauvres.

Kli Yakar

וַיָּקֶב בֶּן הָאִשָּׁה הַיִּשְׂרָאֵלִית אֶת הַשֵּׁם וַיִּקְלַל.... וְשֵׁם אִמּוֹ שְׁלֹמִית בַּת דְּבָרִי (כד. יא)

« Le fils de la femme israélite blasphéma le Nom (Divin)... et le nom de sa mère était Chlomit fille de Divri » (24,11)

Rachi explique que la Torah trouve le besoin de préciser le nom de la mère du blasphémateur, pour nous enseigner que parmi tout le peuple, elle fut la seule femme à s'être débauchée. De là, on voit l'éloge du peuple dont toutes les femmes juives (sauf elle) restèrent pures. On peut ajouter que l'éloge du peuple ressort encore davantage du fait que cette femme soit la seule à s'être débauchée, plus que si aucune femme ne s'était pervertie. Car si aucune femme ne s'était débauchée, on aurait pu invoquer pour l'expliquer une raison sociologique ou autre.

On aurait pu dire qu'il existe un facteur général qui explique ce fait, mais on n'aurait pas vu la réelle valeur de chaque juive. Cependant l'exception prouve que leur pureté ne venait pas d'une règle transcendante liée à la globalité du peuple, mais de par leurs efforts personnels. Et cela renforce encore bien davantage leur éloge et la grandeur des femmes juives.

Rav Chimchon Pinkous zatsal

וַיִּנְיְהוּ בְּמִשְׁמַר לְפָרֵשׁ לָהֶם עַל פִּי ה' (כד. יב)

On le mit en lieu sûr, jusqu'à ce qu'une décision intervînt de la part d'Hachem (24,12)

La Paracha s'achève avec l'incident du *Mékalel*, qui blasphéma le Nom d'Hachem. La Torah nous raconte qu'après son acte odieux, il fut emprisonné en attendant la sanction qu'il méritait. Rachi rapporte un *Midrach* qui affirme qu'il y avait alors un autre homme qui attendait son verdict: Le *Mékochech* (celui qui avait publiquement enfreint le Chabbat), et il était dans une autre cellule. La situation des deux hommes était bien différente. Le *Mékochech* était condamné à mort, mais l'on ne savait pas quelle peine devait lui être infligée. Par contre, en ce qui concerne le *Mékalel*, le doute portait sur la sanction même: était-il condamnable ou pas? Le *Sifté Hakhamim* précise que s'ils avaient été incarcérés ensemble, le *Mékalel* aurait souffert injustement, puisqu'il aurait pu imaginer subir la même peine de mort que son compagnon. Pour lui éviter une anxiété inutile, il fut enfermé séparément.

Halakha : Ablution des mains après une coupe de cheveux

Le *Choulhan Aroukh* (4. 19) établit que l'on doit procéder à une ablution des mains après s'être coupé les cheveux et ce, même s'il ne s'agit que de quelques mèches. La coutume veut qu'aussi bien le coiffeur que son client doivent faire l'ablution des mains.

Rav Cohen Arazi

Dicton : Il n'existe pas de roses sans épines, on ne peut pas vivre sans efforts.

Simhale

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר בן גבי זוויירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וים בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלום, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זורה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מוזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה. ראובן בן חנינה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.





Rav Haiman Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Har Haim
et du Col El Chofel Moché

Sortie de Chabbat Tazria-Messora, 2
Iyar 5783

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Sujets de Cours :

1. Honorer la Torah et ses Miswotes
2. Est-ce que la fondation du pays est le début de la délivrance ?
3. Il faut prier, dire « אבינו מלכנו » et deux chapitres de Téhilim
4. Celui qui entend est comme celui qui répond au sujet du compte du Omer
5. Notre coutume est de compter immédiatement après le Kaddich « תתקבל » et la coutume de Jérusalem est de compter après « 6 » עלינו לשבח
6. Les Pirkei Avot sont pleins de sagesse et de connaissance
7. Le compte du Omer à Ben Hachémachot
8. Est-ce qu'il faut penser à ne pas être acquitté par l'officiant ?
9. L'étude du Choulh'an 'Aroukh

« Il n'est pas affamé de pain »

Le chanteur Acher Mizrahi est modeste, il se suffit de peu, il ne dit pas « donnez-moi plus que ce que j'avais », mais plutôt « restituez-moi ce qui m'appartenait ». Ni plus ni moins. Mais le prophète a dit plus que ça – « où il y avait de l'airain, je mettrai de l'or ; où il y avait du fer, je mettrai de l'argent ; je remplacerai le bois par l'airain, les pierres par le fer » (Yécha'ya 60,17). La Guémara demande (Roch Hachana 23a) : après toutes ces choses que le Machiah nous ramènera – « à la place de Rabbi Akiva et ses amis, qu'est-ce qu'on mettra ?! » Que peut-on mettre de mieux ?! Mais le moment arrivera, où Rabbi Akiva et ses amis se réincarneront ou reviendront à la résurrection des morts, et ils nous ramèneront toute leur Torah. Les Réchaïm qu'il y a de nos jours ne penseront même plus à commettre leurs péchés, ils se compliquent tout seul, ils se rendent fous eux-mêmes. Malheureusement, même en Israël c'est la même chose, et je n'ai pas compris. Un jour, je suis allé à Bat Yam, je suis passé en chemin par Tel-Aviv, et là-bas, il y avait des pancartes : « Liberté », « Démocratie », « Un peuple libre dans notre pays ». Mais vous trouvez que vous n'êtes pas libres ?! Quelqu'un a fermé vos voitures pour que vous ne puissiez pas conduire

pendant Chabbat ?! Qu'Hashem nous en préserve, on ne reconnaît même plus le Chabbat des autres jours de la semaine. Ensuite, j'ai compris que cela était en rapport avec la loi interdisant de rentrer du Hamess à Pessah dans les hôpitaux. Pendant soixante-dix ans, cette loi passait très bien, mais ils sont venus et ont tout annulé en deux ans, ils ne pouvaient pas supporter. Mais en quoi cela vous dérange ?! Vous êtes affamés de Hamess ?! Vous avez tout le Hamess du monde dans vos maisons... Que voulez-vous de nous ?! Dans les endroits où il y a des juifs qui respectent Pessah, il faut s'unir à eux avec respect pour ne pas qu'ils soient mélangés entre Hamess et Cacher LéPessah, pendant seulement une semaine. Une chose aussi simple, ils n'arrivent pas à la comprendre. Il n'y a rien à faire. Jusqu'à ce que le jour arrive, où ils seront obligés de manger Cacher même dans leurs maisons.

« Il est devenu complètement blanc, il est pur »

Lorsque les chrétiens prennent un juif pour le convertir, que font-ils ensuite ? Ils le suivent jusque dans sa maison pour vérifier s'il continue à pratiquer la Torah et les Miswotes. Ils vont chez lui le soir de Pessah, et s'il dit « שפוך חמתך », alors c'est dangereux. S'il met un vêtement blanc pendant Chabbat, c'est une

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:42 | 21:56 | 22:14

Marseille 20:18 | 21:24 | 21:50

Lyon 20:28 | 21:34 | 21:59

Nice 20:12 | 21:18 | 21:43

baileh nehemah@gmail.com

1

בית נאמן
בית נאמן
בית נאמן

בית נאמן
בית נאמן
בית נאמן

בית נאמן
בית נאמן
בית נאמן

preuve qu'il tient encore aux coutumes juives. Tellement, qu'il y avait des endroits, au Portugal, il y a plus de cent ans, (j'ai lu ça dans un livre), dans lesquels ils voulaient éviter tout soupçons de jeûne pendant Kippour. Ils égorgaient des porcs et mettaient tous les corps à l'extérieur de la maison, pour que les autorités voient : nous mangeons du porc le jour de Kippour. Ce jour-là était considéré par la dernière génération de juifs du Portugal, comme le jour le plus saint de l'année. Quelqu'un est allé chez eux – le père de Binyamin Mintz (il avait un parti à la Knesset qui s'appelait Agouda, il y a une rue en son nom à Givat Rokah), et ils lui ont dit que le jour le plus saint de l'année, c'est le jour où on égorge des porcs et qu'on les met devant la maison... C'est un jour saint ça ?! Mais en vérité, c'était pour échapper à la suspicion des chrétiens. Mais de nos jours, qui fait ça ?! De nos jours, chacun peut manger ce qu'il veut, même pendant Kippour. Mais dans la rue – c'est un endroit public, donc il faut respecter. C'est tout.

« C'est le début de la délivrance ! »

Le Gaon, auteur du Yabi'a Omer (partie 6, Orah Haïm chapitre 41 passage 5) écrit au nom du livre « התקופה הגדולה » qui s'est étendu sur cinq colonnes, en écrivant que quasiment tous les grands d'Israël disent que notre période est « le début de la délivrance ». Malgré cela, il dit qu'il est interdit de dire le Hallel avec Bérakha le jour de Yom Ha'assmaout, parce que la situation spirituelle du pays est très mauvaise. Il y a un passage au nom du Hazon Ich qui dit « cela n'est pas le début de la délivrance, mais plutôt la fin de l'exile » - la fin de l'exile. Quelle est la différence entre ces deux expressions ? A priori, c'est la même chose, la différence tient à un fil. Si l'exile est terminé, alors que se passe-t-il ? Ni exile ni délivrance ?! C'est automatiquement le début de la délivrance. De plus, on m'a montré des écrits du Chlah Hakadoch dans le livre Chéné Louhot Habérit, dans lequel il raconte qu'il est monté d'Europe vers Israël, et il a vu qu'à Jérusalem, il y avait trois cent maisons qui ont été construites pour les juifs, donc il s'est écrié : « c'est le début de la délivrance ! ». Donc seulement trois cent maisons de juifs, c'était considéré comme le début de la délivrance. S'il venait aujourd'hui et qu'il voyait les milliers de maisons, et les nouveaux arrivants qui ont le mérite de monter en Israël etc... Alors quoi ? Ce n'est pas véritablement « le début », car de nombreux gens continuent dans le mauvais chemin, mais tout prend du temps,

avec l'aide d'Hashem, on arrivera au moment où aucune voiture ne circulera pendant Chabbat. Pas avec la force, mais ça rentrera dans leur cerveau que c'est une honte et un déshonneur. Après qu'Hashem nous ait donné la terre d'Israël que nous avons attendu deux-mille ans, on fait tout ça pour l'énerver ?! C'est interdit de se comporter ainsi.

« Ils lui ont dit : d'ici peu, la délivrance d'Israël arrivera »

Il y avait une histoire sur notre maître et notre Rav, le Gaon Rabbi Chaoul HaCohen, auteur du livre Lehem Habicourim (il était la tête des Rabbanim de Djerba. Il est né en 5532 et est décédé en 5608). Une fois, il marchait dans la rue à Djerba, et il entendit une annonce sous ordre du roi : « Aujourd'hui en Europe, ils ont décidé d'abolir l'esclavage, il n'y a plus d'esclaves. Celui qui a un esclave et qui continue à le faire travailler – sera puni ». Rabbi Chaoul n'avait pas d'esclave ni rien du tout, mais lorsqu'il entendit cette annonce, il se mit à pleurer à chaudes larmes. Les Rabbanim de Djerba sont allés le voir et lui demandèrent : « Rav, pourquoi pleures-tu ? Qu'est-ce que tu as perdu avec cette annonce ? Tu as des esclaves ? Tu n'as rien. Pourquoi pleures-tu ?! » Il leur répondit : « Rabbotay ! Ces esclaves-là, Noah les a maudits en disant « Maudit soit Canaan ! Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères » (Béréchit 9,25), et aujourd'hui, ils ont reçu leur liberté après quatre-mille années. Le peuple d'Israël est exilé et rejeté depuis deux-mille ans, il ère d'endroit en endroit, et son heure de délivrance n'arrive pas ?! » Le Rav trouvait cela tellement difficile, qu'il se mit à pleurer. Les Rabbanim l'accompagnèrent chez lui, et il s'endormit. Ils dirent à sa femme : « fais attention qu'il ne s'évanouisse pas ». Elle resta près de lui et il dormait. Soudain, elle vit qu'il riait pendant son sommeil, elle se dit qu'il avait certainement reçu une bonne nouvelle du ciel. Elle attendit qu'il se réveille, et lui demanda : « tu as rêvé de quelque chose ? » Il répondit : « Oui, on m'a dit en rêve, que dans peu de temps l'heure de la délivrance d'Israël arrivera ». Elle lui demanda : « Quand est-ce que cela arrivera ? A la génération de ton fils Rabbi Moché ? » Il lui répondit : « non ». Elle demanda : « A la descendance de tes petits-enfants ? » Il lui répondit : « non ». Elle insista : « A la quatrième génération ? » Il répondit : « peut-être ». Il avait un fils unique, Rabbi Moché. Et Rabbi Moché avait trois fils – Chalom, David et Yshak. (Chalom

étant le père de Morenou le Rav Rabbi Khalfoun). C'est une génération. La génération qui suit ces trois frères, se termine par Rabbi Meiss HaCohen, qui était le grand Rabbin de Tunisie et qui est décédé pendant Chavouot 5734. Il faisait partie de la quatrième génération, et il ne reste plus personne de cette génération. Chaque Chabbat, il demandait les nouvelles d'Israël. Il ne lisait pas les journaux (particulièrement à Tunis où ils écrivent en français), alors il demandait à ceux qui venaient prier, s'il y avait des nouvelles d'Israël, car il attendait la délivrance dans sa génération.

« Le serviteur d'Hashem est le seul à être libre »

Alors j'ai vérifié, et j'ai vu qu'il était décédé le 6 Iyar 5608. Or, du 6 Iyar 5608 jusqu'au 5 Iyar 5708, il y a exactement un an moins un jour. Cela veut dire que l'établissement du pays d'Israël a eu lieu cent ans après le décès de Rabbi Chaoul HaCohen. Par cela, j'ai compris d'où le Rav a su que la délivrance n'aurait pas lieu à la génération de son fils, ni de son petit-fils, mais peut-être de son arrière-petit-fils. Car dans le rêve, ils lui ont dit cent ans après ton décès (la délivrance d'Israël arrivera). Alors ces cent années, prennent plusieurs générations. Et c'est ce qui se passa, le 5 Iyar, ce pays a vu le jour, avec toutes les souffrances qu'il contient, avec tous les problèmes qu'il comporte, et avec toutes les guerres qu'il endure. Lorsque tu marches dans la rue à Tel-Aviv, tu ne peux pas passer, c'est une honte. Qu'est-ce qu'il leur arrive ? Parce qu'il y a eu un nouveau décret « religieux » ?! Juste pour le fait de ne pas entrer du Hamess dans les hôpitaux pendant Pessah ?! Cela a toujours été comme ça, à part les deux ou trois dernières années où la cour suprême a dit qu'au nom de la liberté de chacun, on a le droit d'entrer du Hamess à l'hôpital. Allez dire une telle chose aux non-juifs, « au nom de la liberté, nous allons lire la Hagada le soir de Pessah en Espagne » ? Ils riront de toi. Alors que là, les juifs ont observé Pessah pendant deux-mille ans, pourquoi s'énervent-ils ?! Pourquoi ?! Quel cerveau avez-vous ?! Vous êtes des hommes ?! Non, vous n'êtes pas des hommes. Mais le moment arrivera où toutes ces bêtises seront annulées. Malgré tout ça, l'établissement du pays est quand même considéré comme « le début de la délivrance ».

Il y a eu des périodes plus difficiles que celle-ci du

côté spirituel

A l'époque d'Ezra Hassofer, il y avait des choses qui sont pires qu'actuellement. Il y avait les fils de Yéhochoua le Cohen Gadol, qui s'étaient mariés avec des non-juives (Ezra 10,18). Mais malgré tout ça, la délivrance reste à sa place, avec le mauvais comportement de ces derniers qui avaient épousés des étrangères. Il y a une longue liste à la fin du livre Ezra (chapitre 10), en citant tous ceux qui s'étaient mariés avec des non-juives, et ensuite il est écrit (verset 44) : « Parmi elles, il y avait des femmes dont ils avaient des enfants ». Ces enfants sont aussi non-juifs, mais malgré tout, il y a eu une délivrance à l'époque d'Ezra Hassofer. Seulement deux-cent ans plus tard, les hellénistes sont venus et ont détruit le monde, et ensuite il y eut un miracle avec les Hachmonaïm qui leur ont fait la guerre. De nos jours, c'est mieux qu'à l'époque. De nos jours, on se marie sous ordre du rabinat, et il n'y a pas de mariage avec les non-juifs. Peut-être qu'ils essaieront aussi de normaliser cela, mais entre-temps ça se passe bien.

Pourquoi le pays a-t-il été fondé par des renégats ?

On me demande : Si tu dis que c'est « le début de la délivrance » ou « la fin de l'exile », pourquoi le pays a-t-il été fondé par des renégats ?! Ben Gourion était renégat, et il y avait un autre (Yshak Gruenbaum) qui n'a pas voulu répondre Amen sur la Bérakha Chéhéh'yanou d'un sage ; il est renégat lui-aussi. C'est ça le « début de la délivrance » ?! La réponse est la suivante : Les religieux n'auraient pas pu établir un gouvernement. Tout d'abord, certains disent qu'il est interdit pour nous d'établir quoique ce soit avant l'arrivée du Machiah. Mais le Machiah arrivera et trouvera tout un tas de cailloux et de poussière ?! Il viendra dans ces conditions ?! Alors Hashem a mis dans le cœur des non-religieux, l'idée de fonder eux-mêmes les bases du pays. Deuxièmement, il y a des Rabbins qui ne s'entendent pas l'un avec l'autre, et c'est une catastrophe. Si tu fais une loi en disant qu'elle suit la Halakha, un Rabbin se lèvera et dira : « selon la Halakha, ça ne suffit pas, car les gens penseront qu'il s'agit de la loi de la cour suprême ». Un autre Rabbin se lèvera et dira : « selon la Halakha ? Ça veut dire seulement selon le Choulhan Aroukh, ça ne convient pas, il faut que ce soit selon aussi tous les Aharonim ». Un autre Rabbin se lèvera et dira : « non, je veux aussi que cette loi suive la coutume de ma grand-mère »... Au lieu de s'unir,

ils se disputeraient l'un l'autre. A plus forte raison si c'était les ashkénazes qui s'occupaient de ça. Par exemple, si quelqu'un dit « Amonay », ils lui diraient : « qu'est-ce qui t'arrive ? Il faut dire « Amoynoy ! » ». Il y aurait des disputes pour des bêtises. Or la discorde au sein du peuple d'Israël amène la destruction dans le monde.

« Viens en paix mon Rav et mon élève »

A l'époque de Rabbi Yéhochoua Ben Hanania, il y avait Rabban Gamliel Hanassi. Des témoins sont venus et ont dit : « nous avons vu la lune » pour pouvoir fixer la date de Roch Hodesh. Mais ils affirmaient l'avoir vu le matin, mais au soir elle n'était pas visible (et Rabban Gamliel a accepté leur témoignage). Rabbi Dossa Ben Harkinas est arrivé et a dit : « comment cela est-il possible ? Si la nouvelle lune est apparue, il est impossible qu'elle ne soit plus visible la nuit d'après ». Rabbi Yéhochoua Ben Hanania lui répondit : « tu as raison ! Je prends en compte tes paroles ». Rabbi Yéhochoua Ben Hanania était un grand sage, et Raban Gamliel était le prince et le grand Dayan. Mais Rabban Gamliel ne voulait pas de désaccord au sein d'Israël, alors il dit à Rabbi Yéhochoua Ben Hanania : « je décrète sur toi, que tu viennes me voir le jour de Kippour (qui selon toi est le bon, car tu n'acceptes pas mon compte) avec ton bâton et ton argent, pour que tout le monde sache que tu as changé d'avis ». Rabbi Yéhochoua ne savait pas quoi faire, car il voyait que son avis était le vrai, mais que le prince lui imposait autre chose. Il était en grande souffrance face à cette situation, et il rencontra Rabbi Akiva. Il lui demanda ce qu'il pouvait faire. « D'un côté il est le prince, mais de l'autre côté, mon avis est clair comme le soleil ! ». Rabbi Akiva lui répondit : « écoutes, il est écrit à la fin de la Parachat Michpatim (Chemoth 24,9) que Moché, Aharon, Nadav et Avihou montèrent, accompagnés de soixante-dix sages d'Israël. Pourquoi les noms de ces sages ne sont pas mentionnés ? Pour nous apprendre que l'essentiel est de suivre l'avis du prince et de ne pas créer de désaccord au sein du peuple ». Il accepta le conseil, et alla donc chez Rabban Gamliel le jour de Kippour qui était le bon jour selon lui, avec son bâton et son argent. Il dit : « Me voici, tu m'as dit de venir, donc je suis là ». Rabban Gamliel lui répondit : « viens en paix mon Rav et mon élève. Mon Rav car tu es plus grand dans la sagesse, et mon élève, car tu as accepté mes paroles ». Le Rambam explique quel était l'avis de Rabban Gamliel, alors qu'à priori la question est très forte. S'ils avaient vu la

nouvelle lune le matin, comment est-il possible qu'on ne la voit plus la nuit d'après ? Il dit : Rabban Gamliel savait d'après le compte. Il ne s'agit pas d'un simple calcul de vingt-neuf jours sur douze mois, c'est un calcul très complexe, mais le Rambam a tout écrit. Et il explique que Rabban Gamliel a vérifié et a trouvé qu'il s'agissait du bon jour, et que la lune aurait dû être visible la nuit d'après. Il s'agissait seulement des nuages qui l'avaient couverte.

Qui est comme ton peuple Israël

Nous voyons donc qu'il fut un temps où un Rav prenait toutes les décisions pour tous. Mais, aujourd'hui, les gens polémiquent pour n'importe quoi. Si on veut préserver le peuple d'Israel, ce n'est pas ainsi qu'il faut agir. Durant la prière du Chabbat après-midi, nous disons « qui est comme ton peuple Israël, un peuple unique sur Terre ». Pouvons-nous parler d'un peuple ? On est constitué de 1000 peuples, chacun son opinion... Si on se comportait convenablement, le gouvernement ne serait pas entre les mains de non-pratiquants. Il aurait été géré par des sages qui auraient appliqué les lois de la Torah. Malheureusement, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi, Hachem nous dit: « puisque vous ne parvenez pas à vous entendre, je vais vous placer un gouvernement contre vous ». Après la terrible Shoah, les gens désespéraient complètement. Il fallait bien les encourager et leur donner espoir.

Apprendre à parler posément, affectueusement

Le Rav Israël Méir Law, qu'il soit en bonne santé, avait entendu parlé d'une femme qui s'était convertie au christianisme. Il alla lui parler, et essaya de comprendre sa motivation. Elle lui répondit : « je me souviens, quand j'étais enfant, de mon père, avec le talit, les Tefilines, la Guemara. Quand les Nazis sont arrivés, ils lui ont tiré une balle dans la tête ornée de Tefilines, et il est mort. Comment veux-tu que j'accepte cela et continue à rester juive ? » Le Rav lui demanda : « tu aimes Hitler ? » Elle répondit par la négative, évidemment. Le Rav continua : « quand tu choisis la conversion au christianisme, tu réalises le rêve d'Hitler. Au contraire, tu dois persévérer dans notre judaïsme, malgré les épreuves. » Les mots du Rav firent l'effet escompté, et la femme revint à ses origines. Une autre femme décida de se convertir à l'islam. Le Rav Galinsky a'h partit discuter avec elle. Il lui dit : « sais-tu que lorsque tu auras des enfants, ceux-ci seront des musulmans car, dans cette religion, ils suivent le

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

père. Du coup, tu donneras naissance à des gens qui iront tuer tes parents et tes proches ». Elle répondit ne pas avoir vu si loin. Le Rav continua à échanger avec elle jusqu'à ce qu'elle revienne à ses sources.

S'inquiéter pour nos frères juifs

Il faut faire son possible pour rapprocher nos frères éloignés. Les insulter ou les maudire ne sert à rien. Il faut parler avec eux, calmement et affectueusement. La Guemara Chabbat 31a raconte des histoires avec Chamai, le sage. Il a refusé la conversion à 3 personnes car ils imposèrent des conditions. Le premier entendit parler des somptueux habits du Cohen Gadol. Il demanda à se convertir en vue de porter ces habits en question. Chamai lui dit « toute conversion ne pourrait jamais te permettre de devenir Cohen Gadol ». Ce même homme alla voir Hilel, le sage. Ce dernier accepta la demande, mais lui conseilla d'étudier avant de se convertir. C'est en étudiant qu'il réalisa qu'il est interdit à tout juif, n'étant pas de lignée Cohen, de pénétrer dans les saintes parties du temple, quand bien même il s'agirait du roi David. Cela est passible de mort. Il comprit alors qu'il ne pourrait jamais être Cohen Gadol, mais souhaita se convertir, tout de même. Un autre homme alla voir Chamai pour une conversion rapide, le temps de tenir sur un pied. Chamai, pensant qu'il se moquait de lui, le renvoya de chez lui. Cet homme alla chez Hilel qui lui dit que toute la Torah se résume en une phrase « tu aimeras ton prochain comme toi-même ». L'homme ne comprit pas et Hilel lui dit qu'en effet, c'était l'essentiel, et que s'il voulait plus d'explications, il devait s'asseoir et étudier. Et c'est ainsi que cet homme choisit de se convertir. Il faut apprendre à parler aux autres, à les initier. Dans ces histoires, il s'agissait de non-juifs souhaitant se convertir, il en va de soi qu'il faut s'enquérir de faire de même avec nos frères juifs.

Récitation d'Avinou Malkenou et tehilim

Autre chose. Le Rav Amar Chalita a annoncé que la situation est grave pour notre terre d'Israël, avec l'Iran qui s'emballe, en envisageant une guerre, avec toute arme. Quelle est notre force ? Que pouvons-nous faire ? Les nations du monde n'ont pas l'air inquiet, on ne les intéresse pas. On a vu durant la Shoah. C'est pourquoi il faut réciter la prière d'Avinou Malkenou. Nous avons commencé à la faire durant Chabbat matin. Il

faut aussi réciter ce lors de la sortie de Séfer Torah, deux psaumes, le 121 et le 130.

Écouter le compte du Omer

Maran écrit que c'est une mitsva que chacun compte le Omer (chap 489;1). Sachant que, de manière générale, celui qui écoute est considéré comme avoir répondu ou lu, serait-il possible de s'acquitter du Omer, en écoutant le camarade le faire ? Le Michna Beroura (Biour Halakha) écrit que c'est une polémique entre Rachi et Rav Itshak Guiat. Dans la Guemara (Menahot 65b) Rachi insiste sur le fait que chacun doit compter, personnellement. Il semble ne pas accepté d'être acquitté par le compte d'un autre. Alors que le Rav Itshak Guiat écrit, pour le compte du samedi soir, qu'il serait possible que l'officiant acquitté l'assemblée du compte du Omer, pour leur éviter de se lever, à nouveau. Il semble donc accepter d'être acquitté en écoutant.

Notre habitude

Nous avons l'habitude de compter le Omer, juste après le kadich Titkabal. La coutume de Yeroushalaim est de faire le compte, une fois la prière terminée. Maran a écrit se compter après la prière d'Arvit. Cela ne veut pas dire, forcément, qu'il faut avoir terminé la prière. Après le kadich Titkabal, la prière est considérée terminée. En effet, les passages de « Chir lamaalot » et « Alenou » ne font pas partie, véritablement, de la prière. Le Rav Hai Gaon et le Rav Itshak Guiat ont parlé de ne pas fatiguer l'assemblée, en les faisant lever pour compter le Omer, le samedi soir. C'est pourquoi ils ont autorisé l'officiant à les acquitter. Il semble donc qu'ils comptaient après le kadich. En effet, s'ils comptaient après Arvit, l'assemblée est déjà debout, quel serait le problème ? ! C'est une preuve simple et claire. Par la suite j'ai vu que le Rav Ovadia zatsal a ressenti la difficulté. C'est pourquoi il écrit : « même s'il semble ainsi des mots du Rav Hai et du Rav Itshak, on ne peut changer la tradition » (Hazon Ovadia Yom tov p235). Il parlait de la tradition à Yeroushalaim. Dans les autres villes, chacun garde sa coutume. Et nous avons la nôtre.

Le Pirke Avot sont remplis de sagesse

Peut-être était-ce dû au fait qu'ils avaient peur que l'heure de compter le Omer ne soit pas encore convenable, avant la fin complète de la prière. Pour notre part, on prend le temps. Tous les jours, entre Minha et Arvit, on fait des

commentaires sur les Pirke Avot qui sont remplis de sagesse, de conseils exceptionnels pour réussir à dominer la colère, la radinerie, la plaisanterie... Chaque mot vaut de l'or. Chacun doit prendre le temps de les étudier. Automatiquement, Arvit est alors fait en temps, et l'heure du Omer arrive, avant d'avoir fait Alenou.

À quel moment compter?

D'après la loi, il est même possible de compter après le coucher du soleil. Pourquoi ? Car le compte du Omer est un devoir de nos sages. Et pour un doute dans une mitsva de nos sages, on est indulgent. C'est ce qui ressort de Maran (chap 489). Mais, il convient de compter en son temps, c'est-à-dire, 20 minutes après le coucher du soleil. On ne peut attendre la sortie des étoiles, selon Rabenou Tam, qui est 72 minutes après le coucher du soleil. De toute façon, nous constatons bien que, concrètement, la nuit tombe bien avant cet horaire. Si nous respectons son avis pour la sortie du Chabbat, c'est seulement car le Chabbat est si important. Mais, selon la stricte loi, ce n'est pas nécessaire. C'est pourquoi pour le reste, nous n'attendons pas autant. Le Rav Ovadia a'h ne demande pas d'attendre Rabenou Tam pour le compte du Omer. Il demande seulement d'attendre 20 minutes après le coucher du soleil. Et cela, après le kadich Titkabal. Et c'est ainsi qu'écrit le Kaf Hahaim (chap 489).

Quelle intention avoir?

Certains demandent de penser à ne pas être acquitté, lorsque l'officiant fait le compte du Omer. Le cas échéant, on serait acquitté, malgré nous. Maran écrit qu'un homme à qui on demande le nombre du soir, devrait répondre le numéro de la veille, pour ne pas être acquitté, malgré lui, en donnant le chiffre du jour. Il semble en être de même, lorsque nous entendons le compte de l'officiant. Mais, il existe une différence. Premièrement, quand tu réponds « Baroukh Hou Oubaroukh Chemo » à la bénédiction de l'officiant, tu montres ne pas vouloir être acquitté par lui. En effet, lorsqu'on veut s'acquitter, il ne faut pas répondre cela. De plus, tu n'es pas en train de compter, tu entends quelqu'un le faire. Alors qu'en donnant le numéro à ton camarade, c'est toi qui prononce le chiffre du jour. C'est pourquoi il faut dire le numéro de la veille.

Compter durant l'étude

Dans le Chout Halakhot Ketanot, du Rav Yaakov Haguiz, il parle du cas d'un homme qui étudie le Choulhan Aroukh, le huitième jour du Omer (chap 489, 1). Or, il y est écrit « le huitième jour, on dira : aujourd'hui, nous sommes le huitième jour du Omer, une semaine et un jour ». Et cet homme lisait ce paragraphe, le huitième soir, alors qu'il n'a pas encore compté. Pourrait-il compter avec bénédiction ? Le Rav répond qu'il pourrait compter normalement, puisqu'il n'avait aucune intention de compter, seulement d'étudier. Le Gaon Erekh Hachoulhan, Rabbi Itshak Taieb n'est pas d'accord. Il pense que l'intention n'est pas en jeu. Le fait qu'il est mentionné le compte, même durant l'étude, l'empêche de pouvoir compter par la suite. Dans la Guemara Berakhot, la Michna dit « si un homme étudiait le paragraphe du Chema, à l'heure où il est censé le faire. S'il a eu l'intention de s'en acquitter, c'est bon. Sinon, non ». La Guemara se demande, alors, si on peut déduire qu'il faut avoir l'intention de s'acquitter pour chaque mitsva. La Guemara Roch Hachana 28b ramène une polémique à ce sujet. De la Michna Berakhot, il semble être un devoir d'avoir l'intention de s'acquitter. La Guemara explique alors qu'il s'agit d'un homme qui lit, en diagonale, pour corriger. Il semble donc, de la Guemara, que selon celui qui pense que l'intention n'est pas nécessaire, même s'il ne pensait pas s'acquitter du Chema, il est valable. Alors, pourquoi le Halakhot Ketanot n'est pas d'accord avec cela ? C'est la question du Erekh Hachoulhan, rapportée aussi par le Rav Yad Aharonim. Le Rav Ovadia écrit que le livre Beit Oved fait une différence entre la lecture du Chema et le compte du Omer (pour le Chema, l'essentiel est la lecture. Alors que pour le Omer, l'essentiel est le compte). Le Rav Ovadia suit le Halakhot Ketanot et autorise celui qui a lu le chiffre du jour, durant l'étude, à compter avec bénédiction. Alors que le Beit Oved écrit que, pour sortir du douteux il vaut mieux s'accuser la bénédiction d'un autre. Baroukh Hachem leolam amen weamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches, Avraham, Itshak et Yaakov, bénira toute cette sainte assemblée, ici présente, ainsi que les auditeurs de la radio Kol Barama, et ceux qui lisent le feuillet Bait Neeman. Que vous soyez bénis par l'Eternel.



”יקבי המלך”

ישיבת ”לבנימין אמר” מושב ברכיה
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט”א

Rédaction : Rav Yossef Haïm Nahum Halévy Chelita

Par le mérite du respect de son père

Chaque homme craindra sa mère et son père et vous observerez mes Chabbats, je suis l'Eternel votre D. (Lévitique 19, 3).

Le respect pour le père et la crainte pour la mère

Une explication intéressante est apportée pour ce verset. À propos du respect des parents, il est écrit dans les Dix Commandements : «Respecte ton père et ta mère» (Exode 20, 12). Le père passe avant la mère. Alors qu'ici, concernant la crainte, il est écrit : «Chaque homme craindra sa mère et son père», la mère passe avant le père. Pourquoi cette différence ? En général, les enfants ont tendance à plus respecter leur mère que leur père, car elle leur parle dans leur propre langage et est constamment avec eux, ce qui n'est pas le cas du père qui rentre tard et qu'ils voient peu. C'est pourquoi la Torah met-elle l'accent sur le respect du père. C'est-à-dire que même si tu tends à respecter davantage ta mère, fais quand même un effort et fais passer ton père en premier pour le respect. Mais en ce qui concerne la crainte, généralement, les enfants craignent davantage leur père. C'est pourquoi la Torah nous dit : «Chaque homme craindra sa mère et son père». Bien que naturellement tu craignes plus ton père, quoi qu'il en soit fais d'abord attention à la crainte de ta mère.

Une autre explication (traité Yébamoth 5b), se penche sur le rapprochement entre le respect des parents et l'observation du Chabbat. C'est pour nous dire que si son père lui ordonne de profaner le Chabbat, il ne doit pas le craindre

à ce sujet ni lui obéir. Il se conformera à l'ordre de D. C'est ce qui est écrit à la fin du verset : «Je suis l'Eternel votre D.», ce qui veut dire que vous et vos parents êtes obligés de me respecter.

Dans le rêve comme dans la réalité

J'ai pensé clarifier ce verset d'une autre manière, d'après une histoire du passé. Un homme de Béer-Cheva s'était rendu auprès du rabbin «Hazon Ich» zatsal, pour prendre conseil auprès de lui. Mais avant qu'il ne s'adresse à lui, le rabbin le devança en disant : «Votre père est venu vous voir et vous a demandé d'observer le Chabbat. Pourquoi ne l'écoutez-vous pas? Voulez-vous gâcher votre vie?» Le Juif, en entendant cela, tomba évanoui. On le réveilla et on le rassura, puis, une fois revenu à lui, il demanda au rabbin une réparation. Le rabbin lui a dit : «Engagez-vous à garder le Chabbat. C'est votre réparation».

Cet homme était rescapé de la Shoah. Il avait arrêté d'observer le Chabbat à son arrivée en Israël. Quelques mois plus tard, son père lui vint en rêve et lui dit : «Mon fils, je souffre dans le monde d'en-haut. Respecte le Chabbat!» L'homme se réveilla, mais il se dit que les rêves ne veulent rien dire. Il ne changea rien à sa vie. Puis, une semaine plus tard, son père revint le voir en rêve : «Pourquoi ne m'écoutes-tu pas? Je t'ai dit de garder le Chabbat! Alors, garde le Chabbat!» Il se réveilla, mais, une fois encore, il se dit qu'il ne devait pas y prêter attention. Il agit ainsi la troisième fois. Mais la quatrième, ce fut différent. Le jour du Chabbat, il voyagea pour un lieu donné. De retour chez lui, il trouva la lumière allumée, alors qu'il l'avait laissée éteinte. Après être rentré, soudain, il vit son père qui n'était plus de ce monde debout devant lui, qui lui parlait : «Je t'ai dit de respecter le Chabbat. Si ta vie est importante pour toi, rends-toi chez le Hazon Ich à Bené-Berak, et demande-lui une réparation. C'est la dernière fois!» Il acheva de parler et disparut.

L'effroi s'introduisit alors dans le cœur du fils. Il ne pouvait plus rester indifférent. Il décida alors de voyager dès la sortie du Chabbat pour se rendre chez le Hazon Ich. Quand le rabbin lui parla, il comprit qu'il était déjà au courant. Il s'évanouit, se ressaisit, et quand le

rabbin lui dit qu'il devait observer le Chabbat, il accepta.

Le père effectue un acte de gratitude depuis les Cieux

Puis le rabbin lui demanda : «Mon fils, qu'avez-vous fait pour mériter cela? Beaucoup de gens ont eu des parents respectueux de la Torah et des commandements, mais ils n'ont pas mérité que leur père vienne leur adresser des reproches afin qu'ils respectent le Chabbat. Quelle bonne action avez-vous effectuée afin de mériter que votre père vous ramène dans le droit chemin?» L'homme répondit : «Excusez-moi, mais je l'ignore. Je n'ai aucun mérite particulier, je suis une personne comme les autres.» Le rabbin lui dit : «Ce n'est pas possible. Pour un tel phénomène, il faut nécessairement que vous ayez un mérite particulier, réfléchissez-y et répondez-moi.»

L'homme se mit à réfléchir, et la mémoire lui revint. Avant la Shoah, son père travaillait dans les pompes funèbres. Au début de la guerre, les Allemands tuaient des Juifs, mais pas dans de grandes quantités. Son père s'occupait des corps et les enterrait. Un jour, un Juif qui s'était enfui des Allemands vint le voir, dans une situation difficile. Ils le prirent en charge

pour le soutenir, mais, en chemin, il tomba et mourut. C'était la nuit. Le père demanda à son fils de vérifier s'il n'y avait pas d'Allemands dans cette zone. Il se mit à ramper sous la barrière et vit qu'il n'y en avait pas. Il rejoignit son père pour l'aider à enterrer cet homme.

à ces mots, le Hazon Ich lui dit : «C'est là votre mérite. Vous avez aidé votre père à enterrer un Juif. Vous vous êtes occupé d'un mort sur le chemin. Par ce mérite, votre père est venu vous voir en rêve pour que vous reveniez sur le droit chemin.»

Par le mérite de la crainte, on mérite le Chabbat

D'après cette histoire, qui vient nous montrer pourquoi la Torah a rapproché «Chaque homme craindra sa mère et son père» au commandement «Vous observerez mes Chabbats». C'est parce qu'il arrive parfois que par la crainte des parents, les enfants méritent de respecter le Chabbat. S'il n'avait pas craint son père, qui était venu le voir en rêve puis quand il était éveillé, pour lui dire de respecter le Chabbat, il n'aurait pas pu le respecter. Il arrive que le Saint béni soit-Il se serve des parents afin que, par leur mérite, les enfants observent le Chabbat.

שבת שלום ומבורך!



∞ Parachat Emor ∞

Par l'Admour de Koidinov chlita

וּסְפַרְתֶּם לָכֶם מִמַּחֲרַת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת עֹמֶר הַתְּנוּפָה שֶׁבַע שָׁבוּעוֹת תְּמִימֹת תִּהְיֶינָה.

(ויקרא כג טו)

“Vous compterez pour vous le lendemain de Chabbat, à partir du jour où vous aurez apporté l'offrande du Omer, sept semaines complètes.”

Nos sages expliquent que “*le lendemain de Chabbat*” est en fait le lendemain du premier Yom Tov de Pessa’h. Pour quelle raison ce premier Yom Tov est-il appelé chabbat ?

La ‘hassidout explique que de la même manière que la sainteté de chabbat est un cadeau du ciel, et ne dépend pas du labeur de l’Homme, ni de son niveau spirituel, il en est ainsi pour la lumière émanant du seder de Pessa’h.

Pourquoi la Torah a appelé le premier Yom Tov de Pessa’h “*chabbat*” au sujet du commandement de compter le Omer, et non pas ailleurs ?

En fait, après que l’Homme ait pu mériter le soir du Seder de bénéficier d’un grand dévoilement divin, sans avoir fourni aucun effort, la lumière se retire de lui, et il va donc falloir qu’il se mette au travail durant la période du compte du Omer, en arrangeant ses comportements pour pouvoir récupérer cette lumière. Cependant il doit savoir que toute la sainteté à laquelle il aura accès pendant le compte du Omer par son labeur, viendra des traces de sainteté restantes de ce qu’il a reçu le soir du seder, avec facilité.

Ainsi, le verset s’explique : « “*vous compterez pour vous*” : la sainteté des jours du compte du Omer vient de **votre** labeur et de **votre** travail. » Mais il faut savoir que ce compte-là commence “*à partir du lendemain de Chabbat*” : toute la sainteté à laquelle vous accédez maintenant, vient de toute la sainteté offerte à la personne le premier soir de Pessa’h, de la même manière que la sainteté de chabbat est aussi offerte à l’Homme. C’est pour cela que le premier Yom Tov de Pessa’h est appelé Chabbat.

Ceci est un grand encouragement pour l’Homme, car **parfois il pense qu’il n’a pas la force durant le compte du Omer de purifier ses comportements** et de les arranger afin qu’ils soient comme Hachem le veut. Cependant il faut savoir que même ce que nous devons faire en ces jours du Omer, nous en recevons la force du Ciel, car tout vient de la lumière que nous avons reçu au début de Pessa’h, comme nos sages disent : « *si Hakadoch Baroukh Hou ne l’aide pas à vaincre son mauvais penchant, il en est incapable.* » Et puisqu’il reçoit cette force du Ciel pour surmonter ses mauvais traits de caractères, il est certain qu’il peut tous les arranger et les purifier afin de recevoir la Torah à Chavouot pour le bien et la bénédiction.

📱 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📱 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 03/05/2023



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordechai Bismuth

« **Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable** » (Vayikra 22, 29)

Rabbi Yéhouda a dit au nom de Rav : « Quatre catégories de personnes doivent remercier Hachem : celui qui prend la mer ; celui qui parcourt les déserts ; celui qui était malade et a guéri ; et celui qui était prisonnier et a été libéré » (Bérakhoth 54b).

A l'époque du Beth-Hamikdash ces quatre personnes devaient apporter un korban/sacrifice spécifique qui se nomme « **korban toda** », sacrifice de remerciement ».

Il existe en effet quatre catégories de korban, qui sont : **Ola, 'Hatat, Acham et Chélamim**.

Voyons succinctement leurs caractéristiques :

- Le **Korban Ola**, littéralement « qui monte » parce que cette offrande est entièrement (sauf la peau) consumée sur le mizbéa'h [autel].
- Le **Korban 'Hatat**, sacrifice expiatoire que l'on apporte pour la transgression involontaire d'une faute passible de Karèt, peut également être apporté lors de certains processus de purification.

PUBLIER LES BONTÉS D'HACHEM

• Le **Korban Acham**, sacrifice que l'on apporte pour expier certaines fautes spécifiques, ou emmené aussi lors de certains processus de purification.

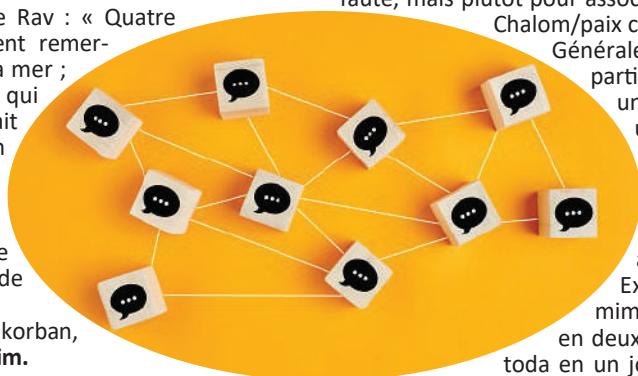
• Le **Korban Chélamim**, sacrifice qui ne vient pas pour expier une faute, mais plutôt pour associer Hachem à sa joie. Chélamim du mot Chalom/paix car il vient rétablir la paix dans le monde.

Généralement apporté de façon volontaire, une partie est brûlée sur le Mizbéa'h [l'autel], une autre est mangée par les Cohanim et une troisième est consommée par le propriétaire ; ainsi tout le monde profite de ce korban.

Le **korban toda** appartient lui à la catégorie des chélamim, mais diffère des autres korban chélamim.

Explications, un korban chélamim « standard » devait être consommé en deux jours et une nuit, tandis que le korban toda en un jour et une nuit seulement. C'est à dire

que si le korban était approché en après-midi, il devait être consommé jusqu'au matin, alors qu'un korban chélamim pouvait être encore consommé tout au long du jour d'après. Autre différence, on apportait avec le korban toda 40 pains dont une partie était consommée par les Cohanim et une autre par les propriétaires. **Suite p3**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

« **Lorsque vous apporterez le Toda avec agrément et volonté** ».

Les Sages rapportés dans Rachi demandent de quel genre d'agrément s'agit-il ? Ils enseignent qu'au moment de l'abattage de l'animal, il fallait que le Cho'het/le boucher ait l'intention de manger la bête le jour même, car ce sacrifice devait être mangé en une seule journée, et s'il avait l'intention de le manger le lendemain, le sacrifice devenait invalide.

Seulement le Ktav Sofer, ce géant en Tora, fils du 'Hatham Sofer/ Rav en Hongrie au début du 19^e siècle, donne une autre explication. Comme nous le savons, ce Korban vient à la suite d'un miracle. Par exemple, un homme qui est resté un mois dans la section Covid 19 de l'hôpital de sa ville et en fin de compte il en est sorti la tête haute, et non en position horizontale.... Donc notre homme tout heureux ira d'un pas lesté à Jérusalem – j'espère qu'entre temps les vols seront rétablis -, et approchera son sacrifice Toda....Formidable ! Il est certain que notre homme aura plein de reconnaissance à D' pour lui avoir rétabli ses voies respiratoires, et de pouvoir de nouveau jouir d'un souffle profond... Donc, demande le rav, pourquoi le verset a besoin de notifier qu'il faille amener ce sacrifice avec « agrément et volonté » ? Il est clair qu'un homme est plein de reconnaissance envers le Tout Puissant !

Le Ktav Sofer écrit que la Tora lui demande plus. C'est-à-dire qu'il soit reconnaissant à D' pour la cause qui l'a amené à approcher son Toda !

Autre exemple plus sympathique, un homme qui a fait une excursion inoubliable dans le désert du Sahara en 4/4. Au bout de trois jours de randonnées, un groupe de bédouins du désert lui dérobo son jerrican d'eau et son iPhone dernier cri. Au début notre homme se la-

REFLECHIR AU SENS DES EPREUVES

mente beaucoup plus sur la perte de son portable, avec son carnet d'adresses, mais au bout de deux heures à 50 degrés à l'ombre il commence à regretter amèrement, je vous laisse deviner la suite... Et notre homme dut ramer, expression qui n'est pas tellement approprié pour l'excursion au Sahara, pendant trois jours à l'aveuglette dans sa jeep en suçant ses dernières pommes qu'il avait dans un cabas oublié. Donc arrivé à Dakar, il prendra un billet d'avion pour Tel Aviv afin d'apporter son Toda à Jérusalem. Seulement durant les sept heures de vol, il aura le temps de réfléchir ; que D' attend de lui qu'il Le remercie pour s'être fourvoyé dans le désert et avoir passé les trois jours les plus pénibles de sa vie ! Puisque le verset dit : « Liretsonekhem/avec agrément ». La

Tora demande que l'on comprenne que, ce qui nous arrive, c'est pour notre bien. Et des fois, ce n'est pas si évident. Le Ktav Sofer nous propose une réponse : il n'existe pas de punition sans faute. Donc les trois jours de galères viennent expier une faute antérieure. Et l'agrément dont parle la Tora est de savoir qu'avec cela, l'homme acquerra la vie du monde futur. Car tous les lecteurs le savent bien : le monde futur dure une éternité beaucoup plus que les trois jours dans le désert.

Autre possibilité de comprendre ce phénomène, est de recevoir l'épreuve, et de savoir qu'au final notre homme se rapprochera de son Créateur. C'est-à-dire que la peine du moment (les trois jours) a provoqué son rapprochement vers D'. Il a réfléchi au sens de sa vie et il décide de faire un tour dans les Yechivoth de Jérusalem. C'est la plus grande délivrance de l'homme, comme le dit Rabenou Yona : « Si Tu ne m'avais pas placé dans l'obscurité, je n'aurais pas su ce qu'est la joie de la lumière ! »





ÉCLATEMENT COLLECTIF

« Ne déshonorez point mon Saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël, Moi, l'Éternel, qui vous sanctifie. » (22 ; 32)

A partir de ce verset, la Torah nous enseigne la Mitsva de "Kidouch Hachem", la sanctification du Nom de D.ieu et son contraire "Hilloul Hachem", l'interdiction de Le profaner.

A chaque membre du peuple Juif fut confiée la mission de dévoiler la Gloire Divine, et tout faux-pas de la part de l'un d'entre nous a des conséquences sur l'ensemble de notre communauté.

La Guémara (Kidouchin 40) nous enseigne : « En ce qui concerne le 'Hilloul Hachem, il est aussi grave par inadvertance que de façon délibérée, et la loi sera la même dans les deux cas. »

Ou encore, la Guémara (Yoma 86a) rapporte le verset : "Tu aimeras Hachem ton Dieu", voulant signifier : "agis de telle sorte que le Nom de D.ieu soit aimé grâce à toi". Le 'Hilloul Hachem produisant exactement l'effet inverse.

Cette mitsva nous concerne chacun individuellement et collectivement, comme toute mitsva, mais de manière plus visible. Du moins religieux au plus religieux, chacun détient en lui le potentiel de sanctifier ou non le Nom de Hachem. Nous ne le ferons pas de la même manière mais chacun de nos actes conduira inéluctablement à sanctifier ou à profaner le Saint Nom.

Tout le monde connaît cette parabole :

Un homme monta à bord d'un bateau. Il décida de faire des trous dans le plancher de sa cabine.

Lorsque les passagers vinrent se plaindre à lui, il leur répondit qu'il était libre de faire ce qui lui plaisait dans sa cabine. Seulement notre homme n'avait pas compris qu'il mettait la vie des autres passagers en danger. Ils dépendaient tous les uns des autres !

Comme nous autres Juifs, qui sommes des entités matérielles séparées dans ce monde d'incarnation, représentant en réalité une seule âme d'un point de vue spirituel.

Un Juif qui profanerait le Nom de Hachem entraînerait donc dans sa chute le peuple tout entier.

Il est à ce propos important de savoir que si Kippour, ou certaines épreuves de la vie, permettent d'effacer nos fautes, un 'Hilloul Hachem quant à lui ne sera expié que par la mort.

Un Juif se conduisant de manière immorale (fraude, mensonge, débâche, etc...) parmi les goyim, profane le Nom de Hachem, car son acte,

en plus d'être interdit, salira la réputation de tout le Peuple Juif.

Lorsqu'un artiste veut voir son public « s'éclater » en le voyant sur scène, il se ne rend même pas compte qu'il ne fait « qu'éclater » l'image de son peuple à grande échelle.

Certains Juifs s'enorgueillissent joyeusement de voir des coreligionnaires présentateurs TV, sportifs, et autre, mais outre qu'ils ne respectent pas la Torah en pratiquant ces professions, ils provoquent en plus jalousie, envie et médisance chez les autres peuples, ce qui ne fait que nous desservir.

Il est possible de profaner le Nom de D.ieu publiquement, mais également tout seul, sans personne autour de nous. Se moquer de Hachem, ('Hass véChalom !), même à l'abri du regard des autres, en essayant par exemple de contourner une Halakha pour notre confort, est aussi un 'Hilloul Hachem, et sera jugé en tant que tel après 120 ans.

C'est pourquoi il est écrit (Pirkei Avot 5;18) :

« Celui qui dirige le peuple vers le bien ne faillira jamais, mais celui qui le dirige dans la mauvaise voie ne pourra jamais expier son crime... »

C'est-à-dire que le 'Hilloul Hachem, comme on l'a vu, ne peut être expié que par la mort, sauf dans un cas particulier : s'impliquer pour faire revenir ses frères à la Torah, « Zikouï Harabim ». Par cet acte seul nous pouvons inverser la vapeur et expier notre acte initial de profanation du Nom Divin.

Le Rav Ovadia Yossef Chlita rapporte le Zohar (Térouma 128b) dans son livre « Anaf ets Avot », qui nous enseigne :

« Viens voir ! Quiconque tend la main aux ignorants et les encourage afin qu'ils abandonnent leurs mauvais agissements et qu'ils reviennent sur le droit chemin, contribue à soumettre les forces du mal à la puissance de la sainteté, ainsi qu'à maintenir le monde. »

Puissions-nous n'avoir sans cesse que des occasions de sanctifier le Nom Divin pour élever toujours notre peuple au regard des nations et grandir la Gloire de D.ieu.



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

UNE FEMME QUI PARDONNE....

C'est l'histoire d'un Avre'h Talmid Haham qui malheureusement a été frappé de la terrible maladie'. En apprenant la nouvelle il part demander aux rabanims des conseils et aussi des brahots/ bénédiction pour s'en sortir. Un jour il décida d'aller à Méron pour prier. Avant de partir il se rendit chez un des Tsadik de la génération pour lui dire son intention de monter chez Rabi Chimon bar Yo'haï à Méron. Le Rav le bénit de tout son cœur et lui rajouta une demande toute particulière : 'quand tu monteras à Méron je te transmettrai une lettre de ta femme que tu poseras auprès du saint Tombeau'. L'Avreh était complètement dépassé par les paroles du Tsadik et demanda une explication.

Le Rav lui expliqua ainsi : 'Tu dois savoir que tu as une épouse hors du commun ! Avant ton mariage une personne a violemment fait souffrir ta future femme. Après avoir pris conscience de sa faute il lui demanda le pardon mais elle refusa. C'est alors que cette personne est venue me voir pour que j'entre aussi dans cette histoire. Après avoir vu combien cette personne s'était VERITABLEMENT repentie, j'ai essayé alors d'amadouer ta femme, mais sans résultat. Après de nombreuses péripéties elle accorda finalement son pardon à

cette personne. C'est alors que j'ai demandé à ton épouse d'écrire en double sa lettre de Pardon. Une lettre est restée chez elle, la seconde je la possède encore. Donc je te demande de la prendre avec toi à Méron. Et avant que tu ne commences à prier là-bas

auprès de Rabi Chimon, je tiens à ce que tu places cette lettre sur le Tombeau. Et que tu dises dans ta prière que par le mérite de ta femme qui a pardonné à cette personne pour ce qu'elle lui a fait, tu demandes à ce que Rabi Chimon soit ton avocat auprès du Ribono Chel Olam afin qu'il te guérisse et aussi pour que ta femme ne devienne pas VEUVE !

L'Avreh fit exactement ce que le Tsadik lui avait dit de faire : après avoir placé la lettre sur le tombeau il a pleuré à chaudes, très chaudes larmes devant Hachem !

Qu'Hachem sauve ma femme d'être veuve et qu'il me sauve aussi de la maladie par le mérite de cette lettre ! Que s'est-il passé finalement ? C'est au retour de Méron que l'Avreh a refait une nouvelle fois des radios et ... comme par enchantement la tumeur avait disparu !! Combien on a tout à gagner à pardonner à un autre Juif et à s'attacher au mérite des Tsadikim !





Lorsqu'un homme apportait un korban chélamim il recevait une bonne partie de viande qu'il devait consommer en deux jours et une nuit, et seulement après, s'il n'avait pas tout consommé il invitait des proches pour l'aider à finir.

Tandis que le korban toda qui devait être absolument consommé en un jour et une nuit, accompagné de 40 pains, avait besoin de renfort pour pouvoir le finir à temps. Le propriétaire devait donc dès le départ prévoir un nombre conséquent d'invités.

Le Rav Pinkus Zatsal demande **pourquoi ces différences pour le korban toda ?**

Il explique que le **korban toda** qui vient exprimer un remerciement à Hachem, fait appel à plus de participants dès le départ afin de **publier en grande pompe, les bontés qu'Hachem lui a accordé.**

En effet lorsqu'Hachem nous accorde une bonté, nous devons la reconnaître et la publier. Comme il est dit « *Qu'ils immolent des sacrifices de reconnaissance et racontent Ses œuvres dans des chants joyeux !* » (Téhilim 107:22). Remercier Hachem à haute voix et publier son Nom, comme il est dit « *A Toi, j'offrirai un sacrifice de reconnaissance et je proclamerai le nom d'Hachem* » (Téhilim 116:17)

Cependant depuis la destruction du Beth Hamikdache le service des sacrifices est absent, comment la perte de ce service Divin est-elle compensée aujourd'hui ? Suite p3

En attendant la construction du troisième Beth Hamikdache qui est imminente, avec l'aide de D.ieu, ce sont **nos paroles, la téfila/prière, qui les ont substituées**, comme il est écrit dans le livre de Hochéa (14:3) : « *Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agréée la réparation, nous voulons remplacer les taureaux [les sacrifices] par les paroles de nos lèvres.* »

Ainsi nos sages instituèrent de remercier Hachem, dans la bénédic-

tion de la reconnaissance (Modim dans la Amida) : « *pour Tes miracles quotidiens, pour Tes prodiges et Tes bienfaits à toute heure, le soir, le matin et à midi. Tu es bon car Ta miséricorde n'est pas épuisée, compatissant car Ta grâce n'a pas tari. Depuis toujours nous espérons en Toi.* » C'est-à-dire que Dieu réalise chaque jour des miracles en notre faveur, afin que nous puissions exister.

Ainsi notre verset du départ prend tout son sens, « *Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable* ».

Aussi lorsque l'on publie les bontés qu'Hachem nous octroie, nous transmettons à notre entourage un message de joie et d'amour. En racontant par nos paroles, tous les bienfaits d'Hachem, ils se rapprocheront eux aussi à leur tour près de notre Créateur pour Lui exprimer leur amour et leur adhésion, qui seront la source de bien dans le monde. Remercier Hachem est une véritable source de bénédictions mais est aussi l'essence même du juif.

Le juif, le « Yéhoudi-יהודי » porte son nom sur la « gratitude-הודיה ». Nous devons remercier Hakadoch Baroukh Ou à chaque instant de tout ce qu'il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est dû. C'est la nature du Yéhoudi/juif conscient qu'Hachem agit avec nous par 'Hessed.

Nos sages nous ont inculqué cela, en instituant de réciter dès le réveil « modé ani », avant même de s'être lavé les mains ou toute autre action. Comme il est dit « *De quoi se plaint l'homme vivant* » (Lamentations 3:39). De quoi pouvons nous nous plaindre, nous qui vivons. **De ce principe tout est un "plus", et notre reconnaissance envers Hachem se fera de la manière la plus agréable.**

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



SPECIAL CHAVOUOT

OFFREZ UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS
POUR UNE FAMILLE EN ISRAËL

26€
UN PANIER

52€
DEUX PANIERS

104€
QUATRE PANIERS



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

L'Éternel réveille la foi de l'homme en utilisant toutes sortes de moyens. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir comme va l'illustrer l'histoire suivante: l'une des visites les plus médiatisées d'un des présidents des Etats-Unis au Moyen Orient fut celle du président Nixon en Egypte. Des centaines de milliers de personnes l'attendaient sur les routes menant de l'aéroport à la ville du Caire.

Au moment où la suite présidentielle passa, il fut acclamé par une immense foule et reçut des honneurs dignes de ceux des rois. Quand ils arrivèrent dans la capitale égyptienne, une réception d'honneur splendide fut organisée pour lui et pour le président égyptien. **Tous les médias du monde entier étaient présents, des centaines de caméras enregistrèrent chaque instant de cette rencontre historique et retransmirent l'événement en direct dans le monde entier.**

Le président américain était assis rayonnant et profitait de tous les honneurs qu'il recevait. Il distribuait les sourires à tout vent, serrait les mains des ministres importants sous la surveillance des services de sécurité renforcée et entouré de barricades et de barrages routiers menant au podium présidentiel. Il était impossible de passer à travers ces barrages de sécurité à côté desquels se tenaient des dizaines de policiers



égyptiens et américains qui surveillaient l'invité d'honneur et son entourage afin que personne n'ait l'idée de s'approcher du président américain. Pourtant, **un seul réussit à s'approcher de lui!** Il ne se contenta pas seulement de s'approcher des barrières, il les traversa également. Et cela ne lui suffit pas de s'approcher du président; il se posa même sur son nez... Un petit moustique, très petit même, mais extrêmement pénible, se posa sur le nez du président et tenta de le piquer. Il ne resta plus au président d'autre alternative que de "se battre" avec ce moustique à l'aide de toutes sortes d'étranges mouvements des mains. Et pourtant c'était bien la dernière chose dont il aurait souhaité s'occuper à ce moment! En effet, toutes les caméras du monde étaient braquées sur lui et enregistrèrent ses moindres faits et gestes! Mais il n'eut pas d'autre alternative. Après maintes tentatives pour se débarrasser de ce moustique gênant, le président dut baisser les bras; le moustique revenait à chaque fois sur ordre du Créateur! **Tous les services de sécurité renforcée du monde étaient vains!** Cette histoire vient nous enseigner qu'on ne doit pas être impressionné par le statut social d'une personne et par les honneurs qui lui sont rendus. **Le véritable honneur revient au Maître du monde !**

Rav Moché Bénichou

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact:
dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de
Helena Ilana bat Betty Batia Préba

La guérison complète et rapide de
'Hanna bat Chochaba

La réussite spirituelle et matérielle de
Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de
Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

La guérison complète et rapide de
tous les malades de Am Israël



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Ce sera le Chabbat de l'Eternel, dans toutes vos habitations. » (23, 3)

Que signifie la précision du verset « dans toutes vos habitations » ? Penserait-on que le respect du Chabbat ne s'applique pas en tout lieu ?

Le Ktav Sofer explique que tous les peuples du monde ont un jour de repos. Le Midrach rapporte à cet égard que Moché insista auprès de Paro pour qu'il accorde au peuple un jour de repos, afin qu'il ait la force de travailler le reste de la semaine. S'il en est ainsi, comment savoir si le Juif respectant le Chabbat le fait dans l'intention de se plier à la volonté divine ou afin de s'accorder du repos ?

Il répond que si un Juif qui vit parmi un peuple ayant fixé un autre jour de repos que le Chabbat se repose malgré tout aussi le Chabbat, il prouve la pureté de son intention. En effet, disposant déjà d'un autre pour engranger de nouvelles forces, il n'a pas besoin du Chabbat pour cela. Aussi, son observance du jour saint est bien conforme à l'ordre du verset « Ce sera le Chabbat de l'Eternel », puisqu'il le respecte en Son honneur. Comment cela s'exprime-t-il ? Si le Chabbat est gardé « dans toutes vos habitations », même parmi les nations du monde.

« Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir. » (23, 32)

Nos Sages (Brakhot 8b) s'interrogent : pourquoi le texte dit-il le neuf du mois, alors que Kippour tombe le dix du mois ? Ils en déduisent que quiconque mange et boit le neuf [et jeûne le dix] est considéré comme avoir jeûné le neuf et le dix.

Dans son ouvrage Térahem Tsion, Rabbi Réphaël ben Tsion Hachohen zatsal demande comment il est possible que notre consommation du neuf du mois nous soit considérée comme un jeûne. Il répond en s'appuyant sur cette idée développée par les commentateurs : le Chabbat, nous nous souhaitons les uns les autres « Chabbat chalom », parce qu'en ce jour, la paix règne entre le corps et l'âme. Durant la semaine, celle-ci s'oppose aux plaisirs physiques comme celui de la consommation, tandis que le Chabbat, cet acte, qui est une mitsva, constitue également une jouissance pour elle. D'où la paix entre les deux composants de l'homme. Ceci explique aussi le pluriel du verset « Vous mortifierez vos personnes », littéralement : vos âmes. Car, nous avons le devoir de mortifier à la fois la partie physique de notre âme et sa partie spirituelle ; la première doit l'être par le biais du jeûne et la seconde par la consommation. Mais, comment est-il possible de remplir simultanément ces deux exigences opposées ? Nos Sages nous en donnent la réponse : quiconque mange et boit le neuf du mois, affligeant ainsi la partie spirituelle de son âme, et jeûne le dix du mois, affligeant la partie physique de celle-ci, est considéré comme avoir jeûné les neuf et dix.



Lag Baômer

En savoir plus...

Que signifie Lag Baômer ?

Littéralement cela signifie le 33^{ème} jour du ômer. En effet LAG s'écrit en hébreu avec les deux lettres « lamed-ל » et « guimel-ג », dont leur guématria (valeur numérique) est de 30 et 3. **Lag Baômer** est célébré le 18 Iyar, jour qui correspond à la disparition de Rabbi Chimon bar Yo'haï, dont il a exprimé sa volonté de faire du jour de sa disparition un jour de joie. Comme cela est écrit dans la « Idra Zouta », l'un des chapitres essentiels du Zohar, qui relate qu'avant de rendre son âme à son Créateur, Rabbi Chimon bar Yo'haï avait fait rassembler ses proches disciples autour de lui. A ce moment-là, il a reçu des révélations célestes concernant les plus profonds secrets de la Torah. Il les a aussitôt communiqués à ses élèves.

Mais encore, le Hatam Sofer rapporte que la manne a commencé à tomber le 18 Iyar, l'année de la sortie d'Egypte. En effet, c'est le 15 Iyar que les provisions emportées d'Egypte furent épuisées (voir Chémot 16;1) ; ils devaient rester 3 jours sans pain, et ce n'est que le 3^{ème} jour au matin (18 Iyar) que la manne tomba pour la première fois.

Pourquoi allume-t-on des feux à Lag Baômer ?

Nous avons l'habitude d'allumer des feux de joie la veille de Lag Baômer pour rappeler le feu d'une intensité phénoménale qui remplit la maison de Rabbi Chimon bar Yo'haï lorsque celui-ci révéla les secrets ésotériques de la Torah à ses disciples. D'autres ajoutent que le feu dont il est question est celui du Zohar, œuvre kabbalistique maîtresse qui signifie littéralement « lumière éclatante ».

Pourquoi coupe-t-on les cheveux des jeunes enfants de 3 ans à Lag Baômer ?

L'origine de cette coutume est citée dans les écrits du Rabbi Haïm Vital (élève du Ari Zal) qui relate que le jour de Lag Baômer, le Ari zal s'était rendu à Méron avec son petit et lui avait coupé les cheveux.



Mais que symbolise cette coupe de cheveux ('halaké) et pourquoi la fêter ?

On se réjouit avec l'enfant afin qu'il se familiarise avec une des Mitsvot de la Torah « Ne taillez pas en rond les coins (péot) de votre chevelure » (Vayikra 19;27), une des raisons pour laquelle on leur laisse les Péot (papillotes). D'autre part, à 3 ans, l'enfant commence à étudier la Torah en assimilant, tout d'abord, l'alphabet (alef-bet) hébraïque qu'on lui fait découvrir avec du miel ou des douceurs afin qu'il goûte aux délices de la Torah et développe, dès son jeune âge, un amour pour la Torah. Aussi, toujours dans cet esprit d'initiation à l'étude, à l'occasion de sa première coupe de cheveux, l'enfant passe du statut de

Essau que la Torah caractérise d'« homme velu » à celui de Yaacov qui, lui est défini comme « un homme lisse ».

Pour quelles raisons, les enfants ont coutume de jouer avec des arcs à flèches [factices] le jour de Lag Baômer ?

Cette habitude est liée à l'enseignement du Midrach (Yérouchalmi Berakhot 9, 2) qui affirme qu'aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de Rabbi Chimon bar Yo'haï.

Rappelons que les arcs-en-ciel apparurent à la suite du déluge pour rappeler la promesse d'Hachem de ne pas détruire le monde même lorsqu'il le mériterait (Beréshit 9;12-13). La grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï fut telle qu'il protégea le monde entier de toute calamité de son vivant. D'où l'absence d'arcs-en-ciel durant sa vie.



TEFILA EXCEPTIONNELLE LE JOUR DE LAG BAÔMER

Transmettez-nous vos noms et vos demandes de prières
avant Jeudi 29 Avril 15h00 par mail : dafchabat@gmail.com



Le jour de LAG BAÔMER est un jour favorable pour prier. Les portes de la miséricorde s'ouvrent, et c'est un temps propice où nos téfilot sont écoutées.

L'équipe d'OVDHM priera ce jour-là pour vous et vos proches



Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat n°383, Emor



illustration wikipédia : le décompte de l'Omer dans la synagogue Eliahou Hanavi d'Alexandrie en Egypte

Une bénédiction de Réfoua Chléma à mon oncle Avraham Ben Dvora Charles Kossmann parmi tous les malades du Clall Israël

Les gardiens de la thora gage de la venue du Messie !

Notre Paracha de cette semaine traite en grande partie des lois des Cohanim et des fêtes du calendrier hébraïque. On s'attardera sur un passage propre à la Mitsva de l'Omer (période entre Pessah et Chavouot). Il est écrit (Vaykra 23.15) : "Vous compterez le **lendemain du Shabbat**, depuis le jour où vous apporterez une nouvelle offrande... sept semaines entières... **vous compterez 50 jours**... ". Ce verset a fait couler beaucoup d'encre et de discordes dans l'histoire communautaire. En effet, les mouvements libéraux *de la rue Copernic de l'époque antique*, ainsi que les nouveaux chrétiens n'ont pas accepté la version des Sages de mémoire bénie. Tous ces groupuscules qui avaient le vent en poupe à l'époque où Rome tenait le haut du pavé faisait cette lecture : "Le lendemain **du premier Shabbat** qui suivait le début de la fête de Pessah, vous apporterez une nouvelle offrande et **vous compterez 50 jours**. Le lendemain sera fête". Tous ces Shiismes de la religion de Moïse firent deux confusions. La première est que d'après notre tradition orale, le Shabbat qui est mentionné n'est pas le Shabbat du 7^{ème} jour de la semaine, mais c'est le Yom Tov. En effet, Yom Tov s'appelle aussi un "Shabbat". Car Shabbat signifie jour de repos, comme le sont les fêtes du calendrier (Pessah, Soukot, Chavouot). Pour preuve, durant les H'aguims (fêtes) nous n'avons pas le droit de prendre la voiture comme le Shabbat. D'après notre lecture éclairée, le sens du verset est : "Le lendemain du Yom Tov (de Pessah) vous commencerez à compter 7 semaines".

Deuxième confusion, c'est que tous ces groupuscules, à l'époque, fêtaient le jour du Don de la Thora (Chavouot) après avoir compté 50 jours pleins. Or, notre tradition indique qu'il s'agit du décompte d'uniquement 49 jours, le 50^{ème} jour est férié. Ces deux confusions entraînaient que l'offrande du Omer (les deux pains d'orge) n'était pas en date (et par conséquent, la nouvelle récolte de céréales n'était permise que le lendemain du Shabbat de Hol Hamoéd Pessah et non le lendemain du Premier jour de Pessah). De plus, la fête de Chavouot n'était plus en date (ainsi que les sacrifices propre à cette fête). Ce qui est intéressant à remarquer est qu'à leur tout début, ces différents mouvements (Karaïtes, chrétiens etc...) se disputaient sur une interprétation des versets de la

Thora. Ils avaient donc une certaine croyance que le texte provenait bien du Sinaï, de la Sainte Bouche du Créateur. Or, de nos jours, ces mêmes mouvements n'ont plus aucune attache avec la pratique juive, ni avec notre Saint Texte, ni même avec Celui qui les a transmis...

Donc pour nous, c'est un enseignement que la pratique du judaïsme passe par une acceptation sans équivoques des enseignements des Sages et des Rabanims jusqu'à notre génération car ils sont les gardiens de la tradition ancestrale. Mes lecteurs le savent : la Thora n'est pas uniquement les 10 commandements et les rouleaux du Sefer Thora posés dans l'armoire Sainte de la synagogue. Pour preuve, Moshé Rabénou est resté trois fois quarante jours sur le Mont Sinaï (sans manger ni boire) pour écouter la Parole Divine. De plus, le peuple juif formé de 600 000 familles est resté une année entière au pied de la Montagne Sainte pour recevoir les enseignements oraux. C'est la preuve que le peuple a reçu la Thora orale qui vient expliquer la loi écrite. En un mot, c'est le mouvement orthodoxe communautaire (les Rabanims, les Avrèhims, les Yéchivots et Collelims) qui sont le gage que la voix de la Thora perdure jusqu'à la venue du Mashiah, notre libérateur. Et par rapport à la signification de ce décompte, le commentaire Or Hahaim enseigne que le décompte de l'Omer vient pour nous faire accéder à des niveaux de pureté pour recevoir la Thora. Les sept semaines sont à l'image des jours de pureté de la femme Nida qui doit compter 7 jours. Et pour sortir de la souillure égyptienne il a fallu compter 7 semaines (7 fois 7 jours) tant l'impureté égyptienne était grande.

Cette semaine je traiterai un point de Hala'ha sur la Séfirat Haomer. Le Choulh'an Arouh (489.2) édicte que l'on **doit compter au début de la nuit**. Une donnée intéressante est qu'il est même permis de dénombrer les jours à partir du coucher du soleil (on n'aura pas besoin d'attendre la pleine tombée de la nuit). Or, d'une manière générale toutes les Mitsvots qui sont liées au jour à venir commencent à la nuit et non au coucher du soleil. En effet, depuis le coucher du soleil jusqu'à la nuit (les 3 étoiles) ce temps est considéré dans le Talmud comme un temps de Safeq (doute). Car de suite après le coucher du soleil ce n'est pas encore la nuit (car il fait encore jour), mais ce n'est pas non plus la journée passée. Ce qu'on appelle "Bein Hachmashot".

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

La Thora nous demande de compter le jour à venir. Donc comment comprendre la loi qui permet de faire ce décompte (avec la bénédiction d'usage) alors que ce n'est pas encore véritablement la nuit ? Pour y répondre, il faudra savoir que beaucoup de Sages (Tosspot, Roch, Rachba repris par le Choul'han Arouh) considèrent que de nos jours la Mitsva de la Séphira n'est pas un commandement de la Thora mais uniquement des Sages. Et même si mes perspicaces lecteurs me diront : "mais monsieur le Rabbin il existe bien un verset marqué dans notre Paracha rapporté par la "magnifique Table du Shabbat", donc c'est clair que ce décompte est imposé par la Thora !". Je répondrais que les Sages de l'époque médiévale expliquent que puisque de nos jours il n'y a plus d'offrandes du Omer, car nous n'avons plus de Beth Hamiqdach, la suite du verset, le décompte des jours n'est plus qu'une imposition des Sages (en souvenir de ce qu'il y avait au moment du Bet Hamiqdah). D'après cela, dans les contrées du vieux continent où la tombée de la nuit se fait particulièrement tard (durant les semaines du Omer entre 21h30 et 22h30) on pourra se suffire de faire la Mitsva du décompte (avec la bénédiction) à partir du coucher du soleil. Le Choul'han Arouh enseigne que le mieux est d'attendre la vraie nuit, mais dans le cas où l'on craint d'oublier entièrement la Mitsva (si on attend la tombée de la nuit) on pourra faire la Mitsva à partir du coucher du soleil. La raison est que puisque de nos jours la Mitsva est Dérabanan (des Sages) on pourra être plus flexible. Si la Mitsva avait été Min-Hathora (imposer par la Thora), on n'aurait dû attendre la nuit.

LE SIPPOUR ou par le mérite du pardon et de Rabbi Chimon !

Comme la semaine prochaine (lundi soir) on fêtera "Lag Baomer", j'ai décidé de vous gratifier d'une anecdote véritable qui nous apprendra que les Tsadiquims même lorsqu'ils ne sont plus de ce monde ont encore de l'influence pour nous.

Notre Sipour traite d'un Avreh Talmid Haham qui malheureusement avait été frappé de la « terrible maladie ». En apprenant la nouvelle il partit demander aux rabanims des conseils et aussi des brahots/bénédiction pour s'en sortir. Un jour, il décida d'aller à Méron (au tombeau du Saint Rabi Chimon Bar Yohaï) pour prier. Avant de partir, il se rendit chez un des Tsadiqs (il semble que c'était Rabi Haïm Kanievski Zatsal) de sa génération pour lui dire son intention de monter à Méron. Le Rav le bénit de tout son cœur et lui rajouta une demande toute particulière : « ...Quand tu monteras à Méron, tu poseras une lettre concernant ta femme auprès du saint Tombeau ». L'Avreh était complètement dépassé par les paroles du Tsadiq et lui demanda une explication.

Le Rav lui expliqua : « ...Tu dois savoir que tu as une épouse hors du commun !

Juste avant ton mariage, une personne l'avait violemment fait souffrir.

Après avoir pris conscience de sa faute il lui demanda le pardon, mais elle refusa.

C'est alors que cette personne est venue me voir pour que j'intervienne aussi dans cette histoire. Après avoir vu combien

cette personne s'était VÉRITABLEMENT repentie, j'ai essayé alors d'amadouer ta future femme, mais sans résultat. Après de nombreuses péripéties, elle accorda finalement son pardon à cette personne. C'est alors que j'avais demandé à ton épouse d'écrire en double sa lettre de Pardon. Une lettre était restée chez elle, la seconde je la possède encore. Donc je te demande de la prendre avec toi à Méron. Et avant que tu ne commences à prier là-bas auprès de Rabi Chimon, je tiens à ce que tu places cette lettre sur le Tombeau. Tu diras dans ta prière, que **par le mérite de ta femme qui a pardonné à cette personne** pour ce qu'elle lui a fait, tu demandes à ce que Rabi Chimon soit ton avocat auprès du Ribono Chel Olam afin qu'il te guérisse et aussi pour que ta femme ne devienne pas VEUVE ! ». L'Avreh fit exactement ce que le Tsadiq lui dit de faire. Après avoir placé la lettre sur le tombeau il a pleuré à chaudes, très chaudes larmes devant Hachem :

« Qu'Hachem sauve ma femme d'être veuve et qu'il me sauve aussi de la maladie par le mérite de cette lettre ! ».

Que s'est-il passé finalement ?

Au retour de Méron, l'Avreh avait refait une nouvelle fois un IRM et... comme par enchantement la tumeur avait disparu !

...Combien avons-nous tout à gagner à pardonner à l'autre et à s'attacher au mérite des Tsadiquims !

Coin Hala'ha : concernant la Séfirat Haomer. Avant de faire la bénédiction d'usage "Acher Quidéchanou ... Al Séfirat Haomer", on devra connaître le décompte du jour. (Important pour les non-hébraïsants. Il faut comprendre le texte récité car il s'agit d'un compte des jours passés). Dans le cas où l'on a commencé la bénédiction sans connaître le décompte du jour, seulement en ayant l'oreille à ce que récite son voisin de la synagogue, on sera tout de même quitte (**à postériori**).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold

David Gold Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9099495s@gmail.com.

Je projette de sortir un deuxième tome de

« Autour de la table de Shabbat »

Pour soutenir son impression vos dédicaces seront bien venues. Merci de prendre contact sur mon e-mail ou téléphone.

Un Zivoug Agoun à Emmanuelle Yaele Sarah Bath Schlochanna Myriam

Une bénédiction de longue vie à Rébecca Bath Léah (famille Zilberstein) région Parisienne.

Une Bra'ha de réussite à David Lelti et à son épouse (Villeurbanne) dans l'éducation des enfants dans la Thora et les Mitsvots ainsi qu'une bonne Parnassah

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Emor
5783

|205|



Photo de la semaine



Infos :

L'association Haméir Laarets et le Rav Israël Abargel Chlita ont l'immense joie de vous annoncer la parution du premier livre en français des enseignements du **Rav Yoram Abargel Zatsal**



Le livre indispensable à disposer sur votre table de Chabbat !
La paracha de la semaine, ainsi que de nombreuses
histoires de tsadikimes à portée de main !

Commandez au
054.943.93.94

Le privilège d'être juif

La lumière est visible précisément dans les ténèbres, le bien est perçu précisément dans les ombres du mal, et l'homme distingue la réalité précisément par la connaissance de la réalité opposée. Les quatre paires de la sainteté et du profane, la lumière et les ténèbres, Israël et les nations du monde, le chabbat et les jours de la semaine, se ressemblent extérieurement, et nous devons donc les distinguer.

Par nature, un juif aspire à la perfection, en particulier dans les questions concernant le service divin. Chaque juif désire prier avec une véritable intention et se rapprocher d'Hachem, corriger ses défauts, prodiguer de la bonté et travailler dans la Torah de toutes ses forces. Pourtant, souvent, il y a un grand écart entre les désirs, les aspirations et la réalité. Parfois, lorsque nous observons notre propre état d'être, nous découvrons, à notre grande déception, l'ampleur de la distance que nous avons par rapport à une bonne prière et à l'étude diligente de la Torah. Et à cause de notre espoir perdu, même ce que nous sommes capables de faire, nous ne le faisons pas correctement.

Sur le Mont Sinaï, un secret a été révélé à Moché Rabbénou. Ce secret est qu'Hachem se vante dans chaque bon point du service divin d'un juif. Hachem désire l'existence du monde, et Il connaît nos inclinations, d'où nous avons été créés et où nous nous situons dans ce monde-ci. Par conséquent, dans son immense miséricorde, il commence lui-même par comparer le peuple d'Israël au reste des nations, et c'est l'explication de : «Vous êtes pour moi des enfants saints, enfants d'Israël, déclare Hachem». Dès qu'Il les comparera aux non-juifs, tout le monde admettra sûrement sans aucun doute qu'il y a entre eux une grande différence, comme la lumière et les ténèbres. Par rapport aux non-juifs, un nombre incalculable de bons points sera révélé au sein du peuple d'Israël.

Quand il s'agit de la Torah et de l'observance de ses mitsvot, nous devons épuiser toutes nos forces au service d'Hachem et monter aussi haut que possible. Si nous nous limitons en ne voulant pas être différents des autres, alors nous ne

remplissons pas notre devoir ! Si le peuple d'Israël ne veut pas se démarquer parmi les nations du monde et s'efforce plutôt de se conformer ne serait-ce qu'un peu à leurs concepts, il perd toute possibilité d'observer la Torah et de s'élever en vertu de leur sainteté.

Pour que nous puissions supporter cette tentation et ne pas admirer les nations du monde qui nous entourent, nous devons ressentir une certaine fierté. Nous devons savoir que nous appartenons au peuple juif, qui a été choisi par Hachem, et que les nations du monde n'ont pas été choisies par Lui. Les goyim sont différents de nous dans leur essence. Il n'y a pas d'espace pour être influencé par eux et suivre leurs voies. Et il ne suffit pas de ressentir de l'orgueil seulement envers les insensés et les méchants parmi eux, mais de se rappeler que la vertu d'un juif est encore plus grande que celle de leurs érudits et de leurs personnages riches et célèbres !



Puisque Hachem a choisi les enfants d'Israël, Il leur a confié la tâche de connecter toute la création à Lui. Il est écrit dans les textes sacrés que tous les mondes ont été créés uniquement pour Am Israël et que les âmes d'Israël, qui dans leur source sont élevées au-delà de l'imagination, sont le moyen par lequel la subsistance d'Hachem descend dans tous les mondes et que d'eux tout dépend. Parce que l'âme d'un juif est ce qui relie la réalité spirituelle à la réalité matérielle, donc à travers lui, tout reçoit sa force vitale et son existence. Par conséquent, toute existence dépend du peuple d'Israël.

En conséquence, nous pouvons apprécier l'énorme importance de chaque action d'un juif et de chaque bonne action qu'il accomplit. Pour cette raison, nos rabbanimes nous ont demandé d'exprimer nos remerciements tous les jours en disant : «Nous avons de la chance ! Comme notre part est bonne, comme notre lot est agréable ! Comme notre héritage est extrêmement merveilleux !» Nous sommes bénis qu'Hachem nous ait choisis parmi toutes les nations et nous ait placés, nous, les juifs, au sommet de la création, à des hauteurs inimaginables de sainteté. Avec cette connaissance, nous devrions danser et chanter toute la journée !

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דַּרְבֵּי מֵאֹד בְּכֹךְ וּבְלִבְכֶּךָ לְעִשְׂתִּי”



Connaître la Hassidout



Apprendre à la gloire du ciel

Il faut apprendre de cela que dans la Torah, il est interdit de se contenter de peu, si un homme a appris quelques lignes, qu'il ne se dise surtout pas : « Merci Hachem, aujourd'hui j'ai beaucoup appris », cela n'est pas souhaitable de penser ainsi. Tout comme quand un homme sent que son corps a faim, il prendra un sandwich et mangera, et si cela ne lui suffit pas, il en prendra un autre sandwich, et si cela ne lui suffit toujours pas, il en prendra un autre et mangera, selon ses besoins, il n'y a pas d'interdiction contre cela, car il mettra en pratique le verset : « Tu as mangé, tu es rassasié alors tu béniras Hachem ton Dieu » (Dévarim 8.10), même si après avoir mangé un kazait, il faut faire le Birkat Amazon suivant les directives de nos sages (déranaban), mais lui, il désire prendre un engagement dans sa mitsva sur l'obligation écrite dans la Torah (déoraïta). De même, dans la Torah, il ne faut pas se contenter de peu, car se contenter d'un peu de spiritualité n'est pas une bonne chose, un homme a besoin de se dire à chaque instant : « Merci Hachem, j'ai réussi à apprendre, mais je dois encore ajouter à mon étude ».

Et comme il est écrit dans Ets Haïm Porte 44, chapitre 3, que le vêtement des âmes dans le ciel sont les mitsvot – parce que l'âme dans le ciel s'habille de l'illumination de la Chéhina, où la lumière est illimitée, et ces vêtements sont créés selon les mitsvot, si la mitsva est complète, les vêtements sont également parfaits, et vice versa. Par exemple, un homme a acheté quelques nouvelles chemises, mais chaque chemise a un problème différent, une chemise n'a pas de manche, il manque quelques boutons à la deuxième chemise, et ainsi de suite. Celui qui porte ces vêtements, aura très honte, il ne pourra pas se promener ainsi parmi les gens. Il retournera immédiatement au magasin et demandera à qu'on change les

chemises. C'est ce que l'on ressent quand il y a un manque dans l'âme divine, quelle honte de se tenir ainsi devant l'armée du ciel !!! Dans ce



monde, une personne peut toujours aller dans un autre magasin et acheter une tenue complète, mais là-bas, dans l'autre monde, il n'y a nulle part où aller.

Par conséquent, pour chaque mitsva qu'un homme commence, il est invité à la terminer, afin de ne pas laisser la mitsva avec des demi-vêtements. Là-bas, il est impossible d'achever la mitsva, comme il est écrit : « Tout ce que tes propres mains permettent de faire, fais-le; car il n'y aura ni activité, ni projet, ni science, ni sagesse dans l'autre monde, vers lequel tu te diriges » (Koélet 9.10), là-bas impossible de faire quoi que ce soit.

Et la Torah est la nourriture pour les âmes qui ont étudié la Torah dans ce monde au nom du ciel, et comme il est écrit dans le Zohar Vayakhel page 210 – le Rav souligne ici qu'ils ont étudié la Torah au nom du ciel, parce que le Rav sait qu'il est un peu difficile d'atteindre cette vertu. Il y a toujours une mauvaise inclination (yetser ara) lorsqu'on étudie la Torah afin d'obtenir une place à la rabbanoute, ou être rav de la ville, rav de quartier, etc. Alors l'Admour Azaken nous dit : « Ne désespérez pas. Vous ne serez pas un grand rabbin, ou tout autre rabbin, vous serez un homme simple, et vous prierez Hachem afin qu'il ne

vous punisse pas par cette punition de vouloir absolument devenir rabbin.

Sachez que le rabbinat (avoir un rôle de tête de la communauté) enterre ses élus, alors ne faites rien qui vous enterrera, mais faites des choses qui vous raviveront comme il est écrit : « La sagesse prolonge la vie de celui qui la possède » (Koélet 7.12). Étudiez la Torah parce qu'Hachem vous a demandé d'apprendre, qui a dit que quelque chose devait sortir de vous ? Étudiez la Torah, et vous serez aimés au ciel. Nos sages écrivent qu'un homme sans Torah est plus dangereux qu'un tigre.

Il est écrit dans la Guémara (Pessahim 50a) : Heureux ceux qui viennent ici avec leur étude dans leurs mains, l'accent ici est mis sur le fait qu'ils ne se sont pas posés dans ce monde. Et l'intention est que si un homme n'étudie pas la Torah pour la gloire du ciel, alors elle restera dans ce monde. Rabbi Ezra Attia, Roch Yéchiva de Porat Yossef, dit qu'il y a une Torah qui ne protège que dans ce monde, elle n'a pas de pouvoir pour plus que cela. Car il est écrit dans un verset : « Car ta grâce s'élève jusqu'aux cieux » (Téhilim 57.11), et pas plus, et il y a un autre verset qui rapporte : « Car ta grâce s'élève par-dessus les cieux » (Téhilim 108.5), alors la Guémara explique (Pessahim 50b) : le premier verset c'est l'étude sans la grâce du ciel, alors que le deuxième c'est l'étude à la grâce du ciel. Lorsque vous étudiez pour la gloire du ciel, elle est au-dessus du ciel, la Torah monte dans le firmament, mais quand vous n'apprenez pas à la gloire du ciel, elle reste en bas. Parce que si un homme étudie la Torah sans penser à la gloire du ciel, il jouit de la Torah, il recevra le rabbinat, il sera juge, il recevra tous les avantages sociaux qu'un juge de la Cour suprême mérite, etc., mais toute la Torah qu'il aura apprise restera en bas, parce qu'il a reçu du plaisir physique de la Torah.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 5 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous: +972-54-943-9394

Bet Amidrach Haméïr Laarets

www.hameir-laarets.org.il | france@h-l.org.il



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière



Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Emor תשפ"ג • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 80 ז'אין

Perles du Zera Shimshon

Les 4 Espèces Selon Le Zera Shimshon

La seconde partie de la Paracha donne le calendrier annuel des fêtes juives. Elle évoque notamment la fête de souccot.

Le Zera Shimshon va expliquer de façon extraordinaire la signification des quatre espèces.

Comme nous le savons, le étrog rappelle le TSADIK (il dispose de l'odeur et du goût). Le Talmud soucca 35.A évoque que le étrog "vit" sur son arbre d'année en année (en somme il est en permanence rattachée à l'arbre). Aussi, cela nous rappelle la rigueur, la constance du Tsadik dans sa avodat hashem. Il est tout le temps "connecté" à Hakadosh barouh hou (comme le étrog qui est en permanence connecté à l'arbre). Aussi, le étrog doit être beau (hadar en hébreu) et parfait (sans imperfections: tâches, etc.), comme le Tsadik qui est "beau, rayonnant" par "ses belles actions" et ses "pensées" (orientées vers Hashem). Enfin, la

loi du étrog varie selon les imperfections ; Au même titre que le étrog reste caché pour de petites imperfections, à l'image du Tsadik qui peut faiblir par exemple par de légères fautes, ce dernier restera un Tsadik car il se relèvera immédiatement. A l'inverse, un étrog qui a de grandes imperfections (trous, etc.) sera complètement interdit (passoul), le Tsadik qui aura dévié fortement (par exemple des pensées de avoda zara) s'imposera alors une grande téchouva.

Le Loulav est comparé au baal téchouva. En effet, le midrash sur shir hashirim sur le verset "**les mandragores remplis de bonnes odeurs**" précise que les "mandragores qui sentent bons" sont comparés aux tsadikimes qui n'ont jamais fauté. Aussi, le loulav qui n'a pas d'odeur rappelle ceux qui ont déjà goûté à la faute.

Cela est rappelé dans la forme du loulav, chaque "paquet" de feuille (de chaque côté du loulav) dispose d'une signification. Un paquet représente les fautes. L'autre paquet, les mitsvotes. En effet, pour combler le volume de fautes réalisés, le baal téchouva devra faire autant de mitsvotes (les feuilles sont symétriques).

דברי רבינו:

אות י

דְּרָשִׁינוּ דֶּרֶךְ רָמַז כָּל הָאֲרָבָעָה מִיָּנִים שְׁבִלְוֵלָב. 'וּלְקַחְתֶּם לָכֶם וְכוּ' פָּרִי עֵץ' (ויקרא כג, מ), דְּהִינוּ אֶתְרוֹג, יֶרֶמֶז, שְׂפִיּוֹם רִאשׁוֹן לְחֶשְׁבוֹן עֲוֹנוֹת (תנחומא אמור כב) יִקָּבַל עָלָיו לִהְיוֹת שָׁלֵם וְצָדִיק בְּמַעֲשָׂיו שֶׁל כָּל הַשָּׁנָה הַבָּאָה, וְלֹא יִטָּה אֶפְלוּ רָגַע אֶחָד לְדֶרֶךְ הָרָעָה, וְזֶהוּ דוֹמָה לְאֶתְרוֹג שֶׁדָּר בְּאֵילָנוֹ מִשָּׁנָה לְשָׁנָה (סוכה לה, א). וְלֹא

הוצאת הגליון והפצתן לזמית

לזמית ולהצלחת

דניאל אורי בן דג'ינה מלכה
להצלחה וברכה בלי גבול ומדה בעוסקיו בכל העולם

לזיווג הגון בקרוב

ישדאל אליהו
לזיווג הגון בקרוב ממש

Exemple: Un homme qui a couru pour faire une avéra devra, pour réparer sa faute, courir pour réaliser une mitsva). In fine le loulav devient rectiligne sur le bout de sa hauteur, en effet, à force de faire des mitsvotes pour combler ses avérotés, il finira par transformer ses avérotés en mitsvotes (voir talmud soucca 55.b), ce qui fait que le loulav devient rectiligne dans son extrémité. Le loulav est également le plus grand des 4 espèces. Cela nous enseigne que même les tsadikimes (comparé au etrog) les plus grands ne peuvent se tenir devant le baal téchouva (voir talmud brahot 34.b). Le Zera Shimshon précise que même si le baal téchouva est grand devant le Tsadik, la torah va mentionner en "premier" l'espèce du étrog, comme pour dire qu'une personne qui n'a jamais fauté reste quand même premier en grandeur, cela pour montrer la "grandeur" du étrog.

Le hadass (la myrte) rappelle les qualités essentielles de

יְהִיָּה בּוֹ שׁוּם נֶקֶב וְשׁוּם
חֲזִזִית (שם לד, ב), וְיִתֵּן לְבוֹ לְהַקְדֹּשׁ בְּרוּךְ
הוא, כְּמוֹ שֶׁנֶּאֱמַר (משלי כג, כו) 'תִּנֶּה בְּנִי לִבִּי לִי', וְיִהְיֶה
כָּל עֲסָקוֹ וּמַחֲשׁבוֹתָיו לַעֲשׂוֹת פְּרֵי הָדָר, דִּהְיִנוּ מַעֲשִׂים
טוֹבִים.

וְכֵמוֹ שֶׁהֶאֱתָרוּג אִם נֶקֶב כָּל שֶׁהוּא פָּסוּל, וְאִם עֲלָתָה
חֲזִזִית עַל מַעוּטוֹ, כְּשֶׁר (סוכה שם). כֵּן הָאָדָם, אִם נֶקֶב
כָּל שֶׁהוּא, דִּהְיִנוּ בְּמַחֲשָׁבָה רָעָה שֶׁל עֲבוּדָה זָרָה, אוֹ
אִיזוֹ עֲבֵרָה חֲמוּדָה, שֶׁעוֹשֶׂה פָּגָם, אִזּוֹ הוּא פָּסוּל, וְצָרִיךְ
תְּשׁוּבָה גְּדוּלָּה. אָבֵל אִם עֲלָתָה בּוֹ חֲזִזִית, שֶׁעוֹשֶׂה אִיזוֹ
עֲבֵרָה קָלָה, וְהֵם מַעוּט עַל זְכוּתוֹ, עֵדִין הוּא כְּשֶׁר.

וְכִפְתַּת תְּמָרִים' (ויקרא שם), רוֹמֵז לְבַעֲלֵי תְּשׁוּבָה, שֶׁהֵרִי
הַלּוּלָב יֵשׁ בּוֹ טַעַם וְאֵין בּוֹ רִיחַ (ויק"ד ל, יב). וּבִפְּרָק ב'
דְּעֲרוּבִין (כא, ב) אֲמַרְיִן, 'הַדּוֹדָאִים נִתְּנוּ רִיחַ' (שיר השירים
ז, יד), אֵלּוֹ בַּחוּרֵי יִשְׂרָאֵל שֶׁלֹּא טַעְמוֹ טַעַם חֹטָא. שְׁאִם
חֹטָא, יִחָדֵד בְּתִשְׁבּוּבָה בְּעוֹדוֹ בְּכּוֹחַ וּבִנְעֻרֹתוֹ, כְּמוֹ שֶׁאֲמַר
ז"ל (עבודה זרה יט, א), אֲשֶׁרִי שֶׁעוֹשֶׂה תְּשׁוּבָה כְּשֶׁהוּא אִישׁ.
שֶׁהַלּוּלָב דּוֹמֶה לְשִׁדְרָה (ויק"ד שם, יד), וְהַשִּׁדְרָה רוֹמְזֶת
לְכּוֹחַ שֶׁל אָדָם.

וְעוֹד, הוּא גְבוּהָ מְאֹד, לְרִמּוֹז שֶׁהַתְּשׁוּבָה עוֹלָה וּמַגִּיעַת
עַד פֶּסַע הַכְּבוֹד (יומא פו, א). וְכָל הָעָלִין שֶׁל הַלּוּלָב הֵם
כָּל אֶחָד כָּפוּל לְשָׁנִים, שְׁאִם עֲשֶׂה חֲבִילוֹת שֶׁל עֲבֵרוֹת,
יַעֲשֶׂה כְּנֶגְדָן חֲבִילוֹת שֶׁל מִצְוֹת (ויק"ד כא, ה). וְיֵשׁ חֲצִים
שֶׁל הָעָלִין מִצַּד אֶחָד שֶׁל הַשִּׁדְרָה, וְחֲצִים הַשְּׁנִי מִצַּד
הָאֲחֵר, וּלְבִסּוֹף נַעֲשִׂים כָּלם עֲלָה אֶחָד, לְרִמּוֹז, שֶׁיֵּשׁ לוֹ
לַעֲשׂוֹת תְּשׁוּבָה גְּמוּרָה, שֶׁהַעֲבֵרוֹת יִתְּהַפְּכוּ לְזִכִּיּוֹת (עיין
יומא שם, ב), וּמִלֶּאֱךָ רַע יַעֲנֶה אָמֵן בְּעַל כְּרֹחוֹ, וְלֹא יִהְיֶה לוֹ
עוֹד אֶלָּא לֵב אֶחָד לְאֲבִיו שֶׁבְּשָׂמִים (עיין סוכה מה, ב).

וְלִכֵּן אָנוּ מְבָרְכִין 'עַל נְטִילַת לּוּלָב', אֵךְ עַל פִּי שֶׁהֶאֱתָרוּג
חֲשׁוֹב מְמוֹנָה (סוכה לו, ב), שֶׁיֵּשׁ לוֹ טַעַם וְיֵשׁ לוֹ רִיחַ, וְאֵךְ
הַכְּתוּב הַקְּדִימוֹ דִּכְתִּיב 'פְּרֵי עֵץ הָדָר', מִפְּנֵי שֶׁבְּמִקְוֶם
שֶׁבַעֲלֵי תְּשׁוּבָה עוֹמְדִים אֵין צְדִיקִים גְּמוּרִים יְכוּלִים
לַעֲמֹד (ברכות לד, ב), וּבַעֲלֵי תְּשׁוּבָה חֲשׁוּבִים מִצְדִּיקִים.
אֲמָנָם, הַכְּתוּב הַקְּדִים הֶאֱתָרוּג, מִפְּנֵי שֶׁהַקְּדוֹשׁ בְּרוּךְ
הוּא חָפֵץ יוֹתֵר שֶׁלֹּא יִחְטְאוּ הָאֲנָשִׁים, פֶּן לֹא יִשׁוּבוּ
מִחֲטָאֵם.

וְזֶהוּ שֶׁהֶאֱתָרוּג אָנוּ אוֹחֲזִים אוֹתוֹ בְּיַד שְׁמָאל (סוכה שם),
מִפְּנֵי שֶׁהֶאֱתָרוּג דּוֹמֶה לְלֵב (ויק"ד ל, יד), שֶׁהוּא
בְּשָׂמָאלוֹ שֶׁל אָדָם, לְרִמּוֹז,

l'homme. Les feuilles doivent recouvrir la tige (au point de ne plus distinguer la tige). Les feuilles de myrte sont comparées aux bonnes actions. La tige à la sagesse. Cela fait référence au fait que les bonnes actions (la vertu) doivent dépasser (recouvrir) la sagesse d'un homme, conformément au pirkei avot

"Il (rabbi hanina ben dosso) disait aussi: «Celui dont la vertu excède sa sagesse, sa sagesse perdurera. Mais celui dont la sagesse excède sa vertu, sa sagesse ne perdurera pas.»

Aussi, le hadass nécessite pour être casher, de disposer d'au moins trois étages de trois tiges. Les trois tiges de chaque étage doivent former un ensemble uniforme. Le Zera Shimshon explique que les 3 tiges font référence au fait qu'un homme doit découper sa journée (voir sa vie) autour de trois études fondamentales: Le houmash (le mikra), la mishna, le talmud. Ce principe

de vie, l'homme doit l'insuffler à son fils et son petit-fils (référence aux trois étages). En faisant cela, il assure la pérennité «spirituelle» de sa descendance (un socle d'une lignée de trois tsadikimes forge la pureté d'une descendance...)

Enfin, la arava (feuilles de saule) rappelle la bouche: Le fait de faire attention à ce qui sort de notre bouche. Il ne s'agit pas seulement du lashon hara, il s'agit de mesurer l'impact de sa parole en général.

Le Zera Shimshon va s'inspirer et interpréter un verset de mishlé

"גַּם אֲוִיל מִחֲרִישׁ חָכָם יִחְשַׁב אֵיטֵם שְׁפָתָיו נָבוֹן"

«Même le sot qui se tait paraît intelligent, celui qui ferme sa bouche, un sage»

Quel est le lien entre le début et la fin du verset, le roi Salomon à l'air d'évoquer une même idée: "se taire rend intelligent"

Expliquons cette différence à travers un exemple ;

Un voisin tape à votre porte, il a entendu

un grand bruit qui l'a réveillé. En réalité, ce bruit ne vient pas de chez vous, il vient du voisin de l'étage supérieur. Vous ouvrez la porte, le ton est au début cordial, vous expliquez que le bruit ne vient pas de chez vous et d'un coup, votre voisin "vrille" et monte en mayonnaise. Et là, vous vous dites, ça ne sert à rien de s'énervé, vous expliqué gentiment à votre voisin que vous mettez fin à la discussion et vous fermez la porte. Ça c'est l'attitude du Haham. Il sait se taire quand une situation se tend.

Le Navon c'est différent, dès qu'il ouvre la porte au voisin, il "perçoit" très vite qu'il ne faut pas épiloguer car il sent dès le début que la situation va se tendre à un moment, aussi, il met fin très tôt à la discussion.

Cela nous rappelle un passage de la torah: une dispute éclata entre les bergers de Lot et ceux d'Avraham, la torah va utiliser le mot רִיב pour décrire la dispute.



שְׁלֵעוֹלָם הָיָה לְבוֹ שָׁלֵם

וְהָדוּר, שְׁלֵא חָטָא כָּלָל, וְלֹא הָלַךְ אַחֵר

עֲצַת יֵצֶר הָרַע הָעוֹמֵד לְשִׁמְאָלוֹ (ילקוט שמעוני פרשת מטות רמז תשפ"ו). **וְהַלּוּלָב בְּיָמִין, דְּאִמְרִין** (פסחים ק"ט, א) **עַל פְּסוּק** (יחזקאל א, ח) **'וַיְדִי אָדָם' וְכו', זֶה יָמִינוּ שֶׁל הַקְדוּשׁ בְּרוּךְ** הוא, **שֶׁהָיָא פְּרוּשָׁה תַּחַת כֶּסֶף הַכְּבוֹד לְקַבֵּל הַשְּׂבִים.**

'וַעֲנַךְ עֵץ עֵבֶת' (ויקרא כג, מ), **זֶה הַדָּס, דְּבַעֲיָנָן שֶׁהָיוּ עֲנַפָּיו** **חוּפִין אֶת עֵצוֹ** (סוכה לב, ב), **וְזֶהוּ יִרְמֹז לְמִי שֶׁרוּצָה לְהַתְהַלֵּךְ** **בְּדֶרֶךְ נְכוֹנָה, שֶׁיִּזְהַר שֶׁהָיוּ מַעֲשָׂיו מְרַבִּין מִחֻמְתּוֹ,** **שֶׁהָעֲנָפִים רוֹמְזִים עַל הַמַּעֲשִׂים טוֹבִים, וְהָעֵץ רוֹמֵז אֶל** **הַחֻמְתָּה, כְּדֵתָנָן בְּמַסַּכַת אָבוֹת** (פ"ג מ"ט), **כָּל שֶׁמַּעֲשָׂיו** **מְרַבִּין מִחֻמְתּוֹ, חֻמְתּוֹ מִתְקַיֶּמֶת, וְעֵינָן שָׁם** (משנה יז).

וְעוֹד, בַּהֲדָס צָרִיךְ שֶׁיֵּצְאוּ שְׁלוֹשָׁה עָלִין בְּקִנְיָה אֶחָד, **וְהָיָה בּוֹ סֵדֶר שֶׁל שְׁלוֹשׁ** (סוכה שם), **לְרִמּוֹז שֶׁאָדָם צָרִיךְ** **שֶׁיִּשְׁלַשׁ שְׁנוֹתָיו בְּמִקְרָא בְּמִשְׁנָה וּבִתְלִמּוּד** (קדושין ל, א). **וְאִךְ מַעוֹתָיו יִשְׁלַשׁ, שְׁלִישׁ בְּפִרְקֵימִטְיָא וְכו' (בבא מציעא** **מב, א). וְעוֹד, צָרִיךְ שֶׁיִּתְפַּלֵּל שְׁלֹשׁ יָמוּשׁוֹ מִפְּיוֹ וּמִפִּי זָרְעוֹ** **וְזֶרַע זָרְעוֹ, שֶׁמִּכָּאֵן וְאֵילָף הַתּוֹרָה חוֹזֶרֶת עַל אֲכִסְיָא** **שְׁלָה** (שם פה, א).

וְכַתֵּב הַשְּׁלֵחָן עֲרוּךְ (או"ח סימן תרמו ס"ה), **דְּלִמְצוֹה בַּעֲיָנָן כָּל** **אֶרֶךְ הַהָדָס עֵבֶת, וְלַעֲיֹכּוּבָא בְּרַבּוֹ. וְהַטַּעַם הוּא, שֶׁעֶקֶר** **נְטִיעַת הַתּוֹרָה, הוּא וּבְנוּ וּבָן בְּנוֹ, שֶׁאֵז שׁוֹב אֵין הַתּוֹרָה** **פּוֹסְקֶת מִזָּרְעוֹ, וְעֶקֶר הַתּוֹרָה צָרִיכָה לְהִיּוֹת מְשֻׁלָּשֶׁת** **בְּמִקְרָא מִשְׁנָה וּתְלִמּוּד.**

וּלְכַתְּחִלָּה צָרִיךְ לְלַמֵּד לְבָנוּ וּלְבֵן בְּנוֹ מִקְרָא וּמִשְׁנָה **וּגְמָרָא** (עין קדושין שם), **וְזֶהוּ דְּבַעֲיָנָן כָּל אֶרֶךְ הַהָדָס עֵבֶת** **לְמִצְוָה, אֲבָל לַעֲיֹכּוּבָא בְּרַבּוֹ, שֶׁכַּתֵּב מִהַרְש"א בְּפִרְק** **קָמָא דְּקִדּוּשִׁין** (שם ח"א ד"ה עד), **דְּלִבְנוּ חֵיב אָדָם לְלַמֵּד** **מִקְרָא מִשְׁנָה וּגְמָרָא, אֲבָל לְבֵן בְּנוֹ אֵינוֹ חֵיב אֶלָּא לְלַמֵּדוֹ** **מִקְרָא לְבַד, וְהִנֵּה הוּא וּבְנוֹ הֵם הָרֵב שֶׁל נְטִיעַת הַתּוֹרָה,** **וְזֶהוּ לַעֲיֹכּוּבָא בְּרַבּוֹ.**

וְרַבִּי יִשְׁמַעֵאל סְבִירָא לִיָּה בְּמִתְנִיתִין (סוכה לד, ב), **אֶפְלוּ** **שְׁנַיִם קְטוּמִים, וְאֶחָד אֵינוֹ קְטוּם. לְפִי שֶׁאָדָם יֵשׁ לוֹ** **שְׁתֵּי עֵינַיִם, וְאֵינָם בְּרִשּׁוֹתוֹ** (ב"ר סז, ג), **שֶׁלְּפַעֲמִים רוּאָה** **דְּבַר הָאָסוּר בְּלִי מִתְפָּנוּן, וְאֵז נִפְגָּם וְנִקְטָם מִרְאִית** **הָעֵינַיִם שְׁלוֹ, וְזֶה אֵינוֹ כְּלוּם, אִם לֹא יִהְיֶה נִפְגָּם וְנִקְטָם** **אִךְ הַשְּׁלִישִׁי, דְּהֵינּוּ עֵין הַשְּׁכָל.**

וְהָעֲרֵבָה דּוֹמָה לְשִׁפְתַיִם (תנחומא אמור



Avraham va alors dire à Lot " אל נא תהי " מריבה ביני ובינך
«de grâce, point de dispute entre toi et moi»

Il suggère de se séparer avant qu'une dispute éclate. Le terme utilisé par Avraham pour évoquer le mot dispute est "מריבה", quelle est la différence entre ריב et מריבה (même racine certes, mais formulation différente). Le mot ריב est composé de trois lettres, il décrit une forme de "crise", un léger différent. Avraham est un «Navon», il sait qu'un incident peut vite se transformer en crise "מריבה" sévère, capable de scinder de façon drastique les relations entre Lot et Avraham. Avraham voit loin, il propose une séparation physique avant que les choses ne s'enveniment.

Mon beau-père m'a donné une très belle

יט), וְכָתִיב (משלי יז, כח) 'גִּם
 אֵוִיל מִחֲרִישׁ חָכָם יִחְשַׁב' וְעַל פֶּסוּק
 זֶה קִשָּׁה, אֵיךְ 'אֵטֶם שְׁפָתָיו' יָכוֹל לִהְיוֹת 'נָבוֹן', וְהָא אֵינוֹ
 נִקְרָא 'נָבוֹן' אֶלָּא הַמְבִּין דָּבָר מִתּוֹךְ דָּבָר (חגיגה יד, א).
 וְהִנֵּה הַהִפְרָשׁ שֶׁיֵּשׁ בֵּין 'מִחֲרִישׁ' ל'אֵטֶם שְׁפָתָיו', פֶּרֶשׁוֹ
 הַמִּפְרָשִׁים, שֶׁ'מִּחֲרִישׁ' הֵינוּ שְׁמִתְחִיל לְדַבֵּר, וּבִאֲמֻצָּע
 הַדְּבָר מִחֲרִישׁ, אֲבָל 'אֵטֶם שְׁפָתָיו', אֵינוֹ מְדַבֵּר כָּלֵל
 וְעַקֵּר. וְקִשָּׁה, אֵיךְ ה'אֵוִיל' יִקְרָא 'חָכָם', וְהֵלָּא כָּבֵד
 הַתְּחִיל לְדַבֵּר, וּמִיד כְּשֶׁיִּתְחִיל לְדַבֵּר יִהְיֶה נֶכֶד שֶׁהוּא
 'אֵוִיל', כְּדִכְתִּיב (ראה קהלת י, יג) 'תְּחִלַּת דְּבָרֵי פִיהוּ הוֹלָלוֹת
 וְסִכְלוֹת', וְאִי אֶפְשָׁר עוֹד שֶׁיִּהְיֶה נִקְרָא חָכָם.
 וְלִדְיוֹן הַפְּרוּשׁ הוּא כֵּן, מִי שֶׁיִּתְחִיל לְדַבֵּר וְאַחֵר כֵּן
 מִחֲרִישׁ, קִשָּׁה, מַעֲיָקָא מֵאִי סֵבֵר לְדַבֵּר, וּלְבִסּוּף
 מֵאִי סֵבֵר שֶׁחֲחִישׁ. אֶלָּא וְדֹאִי צָרִיךְ לִזְמֵר, שְׁמִתְחִלָּה
 הַתְּחִיל לְדַבֵּר אֵיזָה דְּבָרִים, לְרֹאוֹת אִם יִתְפָּס בַּעַל דִּינוֹ,
 וְהֵיוּ דְּבָרִים קָלִים, שֶׁבִּדְאִי הַבַּעַל דִּינוֹ לֹא יִכְעֵס עָלָיו,
 וְלֹא נִפְיֵק מִיִּצְיָהוּ שׁוֹם חֲרָבָה וְנִזְק וּמְרִיבָה, וּלְבִסּוּף,
 כְּשֶׁרָאָה שֶׁצָּרִיךְ לְהִרְחִיב הַדְּבָר, וְשָׂמָא יִכְעֵס בַּעַל דִּינוֹ,
 וְיִתְרַבֵּה הַמְּרִיבָה, שֶׁתֵּק. וְלִכֵּן נִקְרָא חָכָם, כִּי 'אֵיזָהוּ חָכָם
 הַרְוָאָה אֶת הַנּוֹלָד' (תמיד לב, א).
 אֲמָנָם, מִי שֶׁ'אֵטֶם שְׁפָתָיו', שְׂאִינוֹ רוֹצֵה אֶפְלוֹ לְהִתְחִיל
 לְרֹאוֹת אִם יִתְפָּס בַּעַל דִּינוֹ, שֶׁהוּא מִתִּירָא פֶּן יִתְאַרֵךְ
 הַדְּבָר מְדַבֵּר טוֹב לְדַבֵּר קִשָּׁה, אוֹ שָׂמָא אֶף הַדְּבָרִים
 טוֹבִים יִבְיֵנָם הַבַּעַל דִּינוֹ לְרָעָה, וּמִשׁוֹם הֵכִי שֶׁתֵּק
 מִתְחִלָּה, לְפִיכָךְ יִקְרָא 'נָבוֹן', שֶׁהֵבִין דָּבָר מִתּוֹךְ דָּבָר.
 וְהַעֲרָבָה דּוֹמָה לְשִׁפְתֵּימָם, וְכִשֵּׁם שֶׁהַעֲרָבָה כְּמוֹשָׁה
 פֶּסוּלָה (ראה מגן אברהם סימן תרמז סק"ג), כֵּן הָאָדָם צָרִיךְ
 שֶׁיִּהְיֶה נִשְׁמָע קוֹלוֹ בְּלִמּוּד הַתּוֹרָה, כְּדִאֲמַרְיֵן בְּעֵרוּבֵין
 (נג, ב), בְּרוּרָה אֲשֶׁכַּחֲיָה לְהֵהוּא תִּלְמִידָא וְכו'.

explication qui porte sur la différence entre la Hohma, la bina et le Daat. Les trois connotent le savoir ou la sagesse.

Il explique que la hohma représente celui qui a engrangé du savoir (cf talmud brahot), il a emmagasiné à travers ses lectures, ses études, beaucoup de savoir.

La Bina est une aptitude portée sur la capacité de déduction.

Le Daat, c'est plus fin, plus subtil, il se traduit en français par la capacité de DISCERNEMENT. C'est une personne capable de PRENDRE DE LA HAUTEUR, du recul sur les événements. Son analyse est aérienne, elle est parfaite.

C'est exactement ça le NAVON, il voit loin, très loin. D'ailleurs, même pharaon va appeler yossef (navon).



וספרתם לכם ממחרת השבת..

"« Vous compterez pour vous, dès le lendemain du Chabbat, depuis le jour où vous apporterez le 'Omer du balancement, 7 semaines pleines. »

La parasha de la semaine évoque une mitsva que nous pratiquons depuis plusieurs semaines maintenant: La mitsva du compte du Omer (la séfirat haomer)

49 jours séparent Pessa'h de Chavouot pendant lesquels nous comptons le 'Omer.

La torah emploie le mot **וספרתם** (sephira) pour décrire le compte "vous compterez". La torah n'a pourtant pas l'habitude d'employer ce mot, le mot plus fréquemment utilisé par la torah est **ופקדתם**, quelques exemples où ce terme a été utilisé :

Chemot 32,34: **"וביום פקדי ופקדתי עליהם חטאתם"**

Téhilim 89,33 **"ופקדתי בשבת פשעם ובנגעים עונם"**

Chemot 38,21; **"אלה פקודי המשכן משכן"**

Pour bien comprendre la réponse du Or Ahaim, nous allons ramener un autre Or Ahaim, dans parashat Ytro. Le Or Ahaim pose la question suivante: Pourquoi Hashem a attendu que le peuple d'Israel atteigne le mont Sinaï pour donner la torah ? Le peuple d'Israel est considéré comme la fiancée, la torah, le fiancé, le mont Sinaï, la houpa. Ce mariage devait se réaliser au plus vite! Pourquoi avoir attendu d'être au mont Sinaï ? pourquoi avoir attendu 7 semaines (entre la date de la sortie d'Egypte et le 6 sivan (la date du don de la torah)?

Le Or Ahaim va plus loin, si la torah devait absolument être donné au Mont Sinai, pourquoi ne pas avoir "téléporter" directement le peuple d'Israel au Mont Sinai? Eliezer (lorsqu'Avraham l'envoya chercher une épouse pour Itshak) avait lui aussi bénéficié d'un miracle, il avait été téléporté vers l'endroit où il allait trouver Rivka. Si un miracle a été fait pour Eliezer, à plus forte raison qu'un miracle aurait pu être fait pour le peuple d'Israel. Surtout que l'enjeu était le don de la torah: l'union sacrée, la houpa entre Israel et la Torah !

Le Or Ahaim va expliquer que les 7 semaines qui séparent pessah et chavouot vont en fait servir à "purifier" le peuple d'Israel (tant le niveau d'impureté était fort en Egypte). A l'image

de la femme nida qui a besoin de 7 jours pour se purifier, le peuple d'Israel va avoir besoin de 7 semaines pour se purifier (à l'échelle d'un peuple, 7 semaines sont nécessaires).

Aussi, le Or Ahaim va rapporter Hazal qui explique que les tables de la loi étaient faites en "sanpiryon", en pierres de saphir ("אבן ספיר"). Aussi, le Or Ahaim nous enseigne, qu'à travers le compte du Omer, Hashem demande aux bnei Israel de travailler leurs âmes afin que celles-ci soient "lumineuses" (au moment du don de la torah) comme des saphirs (comme les tables de la loi qui étaient en saphir).

Les mots **ספיר** et **וספרתם** (relatif au compte du Omer), ont la même racine (**ספר**). Le Or Ahaim explique que le travail du "compte du Omer" est justement relatif au fait qu'en Egypte, les âmes des bnei Israël étaient devenues sombres, éteintes, pleines d'impuretés. Le travail que chaque personne doit faire pendant le compte du Omer est d'illuminer son âme. Chaque jour, l'âme doit gagner en lumière, jusqu'à atteindre la lumière d'un saphir. Ces 7 semaines du Omer ont un sens profond. Chaque personne doit faire "grandir" son âme : Nous lisons les pirkei avot pour travailler nos middotes et raffiner nos âmes, nous nous élevons petit à petit afin de nous préparer à matan torah.

Evidemment, Hashem aurait pu nous téléporter, mais pour se marier avec la torah, il faut avant tout ETRE PRET : 7 semaines pour travailler nos middots, éclairer notre âme, nous éloigner de l'impureté...

En complément (c'est tellement beau le Or Ahaim..): Dans l'un de ces enseignements le Or Ahaim va expliquer de façon extraordinaire le mot לכם :

En effet, un des élèves du Or Ahaim a écrit un livre (Méor Hahaim). Ce sont des enseignements qu'il a entendu de la bouche du Or Ahaim.

”וספרתם לכם”

Les lettres לכם du mot sont les premières lettres des mots

לב כבד מוח

לב : le coeur (symbole du rouah), כבד : le foie (symbole du nefesh), מוח : la pensée (symbole de la néshama)

Le Or Ahaim explique que le "foie" est fortement rattachée à la matérialité, au désir animal (le foie est rempli de sang, symbole des désirs, de la vivacité, le foie est un des organes les plus densément vascularisés du corps humain)

Le cœur est la source des envies (différent d'un désir animal, lui piloté par le foie)

La pensée, relatif à la néshama, dispose de ce rôle de "médiateur" entre le cœur et le foie. Il doit canaliser les envies et les désirs de l'homme.

L'homme est composé de trois forces opposées : Les envies, le désir, la raison. Le rôle de la sefirat haomer (comme nous l'avons expliqué) est de nous raffiner. Aussi, l'homme doit travailler sur ces 3 forces et se parfaire pour arriver à chavouot à un niveau de raffinement élevé.

A noter, pour ceux qui souhaitent approfondir les composantes de l'homme: Néshama, Nefesh, Rouah, Haya; Ceux-ci sont magistralement approfondis par le Or Ahaim sur le verset: וְבַת כָּהֵן כִּי תִהְיֶה לאיש זר הוא בתרומת הקדשים לא תאכל Shabbat Shalom



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

La Tossefet Chabbath

שבת היא לה' (ויקרא כב)

C'est un Chabbath pour Hachem (Vayikra 23.3)

Le cadeau le plus apprécié, le moment le plus désiré, celui auquel nous aspirons chaque semaine est le Chabbath. Chaque Juif qui a déjà vécu un tel moment, le désire, se réjouit de son arrivée et est enthousiaste à l'idée de le retrouver. C'est un jour empli de sentiments de sainteté et chargé d'une majesté sublime, au cours duquel nous interrompons notre routine quotidienne et la pratique de nos affaires, afin de profiter d'un jour en compagnie de notre Père Céleste, le Roi des rois.

Durant ce jour, d'une part, nous n'effectuons aucun travail et ne fabriquons rien et, d'autre part, ce jour constitue la « source des bénédictions » pour toute la semaine ; ce jour-là, nous affinons notre compréhension : le Créateur du monde agit en permanence en notre faveur. Il nous envoie toutes sortes de bénédictions, ainsi que l'abondance ; nous prenons conscience de tous les cadeaux qu'Il nous envoie, et que tout ce que nous possédons vient de Lui. En effet, c'est précisément le jour où nous ne travaillons pas et où nos entreprises sont fermées, que Dieu nous gratifie d'une abondance de bontés et de bénédictions.

Nous avons ici un aperçu de la signification profonde du Chabbath, mais nous savons tous que le Chabbath est la « source de bénédictions » par excellence. Or, d'après ce que nous venons d'expliquer, nous pouvons comprendre ce que désigne cette « source des bénédictions » : elle fait référence au Créateur du monde, Celui qui donne, Qui possède tout et à Qui rien ne manque. Il a la capacité de donner à chacun d'entre nous la santé, des enfants, la satisfaction, la substance, la joie, le bonheur, l'abondance, car tout émane de Lui : Il nous donne tout, Il distribue tout par Sa main généreuse et pleine de bienfaits.

Ainsi, précisément durant « Son jour », Il déverse Sa bénédiction sur nous, afin que nous comprenions que nos actions ne constituent qu'un effort, certes important, mais rien de plus. Ce qui est déterminant et décisif, c'est le flux de biens qu'Il nous accorde dans Sa grande bonté. Si nous arrivons à intégrer cette idée, nous comprendrons que tous nos problèmes ont une solution, car tout émane de Lui : Il nous donne tout, la bénédiction ne vient que de Lui.

Par conséquent, les 'Hakhamim affirment que durant le saint Chabbath, on devrait être persuadé que « tout notre travail a été réalisé ». Apparemment, il s'agit d'une demande déraisonnable. Par exemple, si une personne a besoin de subir une intervention chirurgicale dans le futur, elle sait qu'elle ne la subira que deux semaines plus tard. Ou bien si une personne est en déficit à la banque, elle doit travailler dur pour le combler. Comment peut-elle ressentir que tout son travail a été effectué ? Est-ce qu'il nous est demandé de nous « mentir » à nous-mêmes, d'éprouver un sentiment qui n'est pas réel ?

En vérité, le Chabbath renforce l'idée que le devoir de l'homme consiste seulement à faire une *hichtadlout* (tous les efforts raisonnables que l'on est capable d'accomplir), et dans ce cas, il se trouve que tout son travail aura déjà été fait. Durant le Chabbath, nous comprenons tous que le Créateur du monde est Celui qui déverse sur nous durant ce jour toute l'abondance

et les bénédictions pour la semaine suivante. Tout notre travail a déjà été effectué et nous n'avons pas grand-chose à faire, si ce n'est une simple *hichtadlout*, car tout émane de Lui, la source de la bénédiction. Il la déverse précisément durant le jour qui est la « source des bénédictions » !

Il nous reste à découvrir comment nous connecter à la « source des bénédictions ». Comment pouvons-nous accroître l'abondance Divine qui est déversée sur nous d'en haut le jour du Chabbath ? Comment pouvons-nous bénéficier de cette bénédiction magique qui vient du ciel ? Comment pouvons-nous améliorer nos vies de manière incommensurable grâce à la bénédiction du Chabbath ?

Heureusement, nous avons reçu une mitsva pour y parvenir ! Comme il est tranché dans le Choul'han Aroukh (Chapitre 261) et comme il est expliqué dans le Michna Broura (19), c'est un commandement de la Torah d'ajouter de la sainteté au jour profane, c'est à dire d'ajouter au Chabbath de précieuses minutes profanes en leur conférant la sainteté du Chabbath ! Incroyable ! Le Créateur du monde nous a fait un cadeau, tel un magnifique gâteau à la crème : c'est le jour du Chabbath. Au-dessus de ce magnifique gâteau à la crème, se trouve une cerise, qui consiste à accepter une « Tossefet Chabbath » et ainsi à profiter davantage du cadeau du Chabbath, de son abondance et de sa bénédiction !

Dans le livre Chaaré Techouva (293), figure une révélation étonnante au nom de Rav 'Haï Gaon, qui prononce des mots vibrants : *Toute personne qui prolonge sa prière en disant 'Barékhou, au début de la tefila de Arvit de la sortie du Chabbath, aura le mérite de bénéficier de la réussite durant tous les autres jours de la semaine, et il ajoute que cela a été prouvé par l'expérience !*

Cette révélation renferme un sens profond : après tout, celui qui a prolongé les mots de « Barékhou » à la sortie du Chabbath, a réussi à le prolonger de quelques secondes, une demi-minute maximum. Cela semble insignifiant... et il s'avère que ces quelques secondes, cette demi-minute, apportent avec elle beaucoup de succès lors de tous les jours de la semaine. Pourquoi ? Quel est le secret magique de ces quelques secondes ? Qu'ont-elles de si particulier ?

La réponse est simple : rester encore quelques instants de plus dans le Chabbath, encore quelques secondes de connexion avec la « Source des bénédictions » ! Si la lecture du « Barékhou » prend normalement une seconde, et que celle du « Barékhou » long prend dix secondes, alors la personne aura gagné neuf secondes entières à séjourner dans la « Source des bénédictions » ! Neuf secondes comme celles-ci ont un effet extraordinaire sur toute la semaine à venir : elles ont le pouvoir de lui apporter beaucoup de succès !

C'est à plus forte raison le cas, si ce n'est pas seulement quelques secondes de plus, mais plutôt une minute ou deux que la personne ajoute. Si elle a le privilège de faire entrer le Chabbath dix minutes, un quart d'heure, voire une demi-heure plus tôt, le bénéfice qu'elle en retire est grand, ainsi que son influence sur toute la semaine ; elle gagne des bénédictions et une abondance supplémentaire, de manière illimitée ! Nous pouvons tous en bénéficier, chaque vendredi et surtout durant les longs après-midis de l'été, en avançant l'entrée du Chabbath avant l'heure limite, et gagner ainsi une double ou triple abondance, avec une bénédiction multiple de la « Source des bénédictions ».

Ce n'est pas pour rien qu'il existe des centaines, voire des milliers de témoignages émouvants de personnes qui ont réalisé ce changement dans leur foyer, qui ont accueilli le Chabbath un peu plus tôt et qui ont eu le privilège de constater une transformation extraordinaire dans leur vie, des délivrances tant

attendues, une abondance et des bénédictions sans fin. Ce n'est pas une vertu dont la logique est incompréhensible, au contraire, c'est une vertu logique et acceptable : plus vous vous connectez à la « Source des bénédictions », plus vous recevez de bénédictions !

Dans la paracha de cette semaine, nous recevons à nouveau le don du Chabbath : il est mentionné au début de la paracha des fêtes. C'est le moment de nous rendre compte que lorsqu'on nous offre un cadeau aussi cher, même s'il se répète chaque semaine, cela vaut vraiment la peine d'en saisir le plus possible, d'en prendre des poignées pleines. Prenons également l'engagement d'accueillir le Chabbath en avance, et entrons ainsi dans le Chabbath paisiblement et calmement : asseyons-nous tous pendant quinze minutes avant d'allumer les bougies, avec des visages lumineux et recevons le Chabbath avec joie, nous bénéficierons alors d'une plus grande abondance et des bénédictions, du bonheur, des richesses et des joies sans limite !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Le mari caché derrière les affiches...

L'histoire suivante s'est déroulée il y a environ six ans, un soir de printemps. Un appel téléphonique de routine à l'organisation « Tossefet Chabbath », a dévoilé l'histoire douloureuse d'une jeune fille de 27 ans, résidente de New York, qui attendait depuis près de dix ans de trouver le conjoint qui tardait à venir. Elle a raconté qu'elle était prête à faire des compromis sur des ba'hourim, dont elle n'avait pas accepté d'entendre parler auparavant, et pourtant il lui semblait que les portes du ciel étaient scellées et verrouillées devant elle. Les années passaient, toutes ses amies élevaient déjà des enfants dans la joie, et elle était encore dans l'attente de trouver son conjoint.

Elle était tellement brisée et déchirée que la femme qui l'écoutait au bout du fil ne pouvait pas se contenter d'écouter simplement son histoire, mais elle la laissa déverser tout ce qu'elle avait sur le cœur. Ainsi, elle raconta qu'elle avait reçu une proposition de mariage il y a quelques années, qu'elle avait refusée, parce qu'elle ne voulait pas faire de compromis, mais maintenant, quelques années plus tard, l'offre lui avait été à nouveau proposée et elle était désormais prête à l'accepter, mais l'autre partie avait refusé.

Elle raconta de nombreux exemples, des histoires de propositions qui lui avaient été faites et qu'elle avait repoussées, d'autres qui avaient juste débuté, puis s'étaient arrêtées, et enfin plusieurs propositions qui avaient pourtant bien progressé, mais qui avaient été interrompues au dernier moment. Tout en décrivant ces événements, elle se mit à sangloter et ajouta qu'elle se sentait désespérée et perdue : il lui semblait qu'elle n'avait plus aucune chance et qu'elle ne pourrait plus construire de foyer au sein du klal Israël.

La femme qui avait reçu l'appel la réconforta, l'encouragea à persévérer et lui donna du courage. Elle lui expliqua qu'il ne fallait pas désespérer et suggéra à son interlocutrice anonyme de profiter de la vertu de la « Tossefet Chabbath », mais avec plus de vigueur. Elle ne devait pas seulement s'engager à débiter le Chabbath plus tôt, mais également à accomplir ce qui est écrit dans le Michna Broura (256), la seule vertu écrite dans le Michna Broura :

Publier et informer le public de l'ampleur du pouvoir de la Tossefet Chabbath. Il ne faut pas seulement avancer l'entrée de Chabbath, mais il faut faire connaître au grand public la grandeur de cette action. Encourager et renforcer les autres à prendre sur eux cette bonne habitude. En Erets Israël, cette vertu est déjà répandue et bien connue de la plupart des gens, mais à l'étranger, même si beaucoup l'observent, peu de gens la font connaître aux autres. La dame au téléphone conseilla à la jeune fille de s'engager à accrocher des affiches chaque semaine, de contacter des amis et des membres de sa famille, afin de faire mériter au public d'accepter d'accueillir le Chabbath plus tôt. Il s'agit d'une vertu qui a fait ses preuves et qui fonctionne à merveille !

La jeune fille écouta les paroles de la dame et lui promit de les mettre en œuvre. Elle sollicita une assistance technique, qui lui fut accordée avec plaisir, consistant à faire imprimer des publicités pour les prochaines semaines à venir. Chaque semaine, elle accrochait les publicités aux alentours de sa maison, tout en œuvrant aussi de différentes manières, pour convaincre, encourager et renforcer les autres à faire entrer le Chabbath plus tôt.

Quarante jours passèrent, ou plus exactement trente-neuf. Dans la nuit du quarantième jour, ses fiançailles furent célébrées avec joie dans sa maison, dans le bonheur et l'allégresse. Effectivement, à 27 ans, après presque une décennie d'une attente pénible et douloureuse, les portes s'ouvrirent et elle eut le mérite de se fiancer. Aujourd'hui, elle est déjà mariée et élève dans le bonheur des enfants, mais elle n'est toujours pas rassasiée, car une autre promesse l'attend, celle qui ressort des paroles du Michna Broua :

Ceux qui méritent de publier la vertu de la Tossefet Chabbath auront des enfants qui seront des dirigeants du Klal Israël ! Certes, ses enfants sont encore jeunes, mais elle est déjà sûre qu'elle en retirera encore beaucoup de satisfaction, sans aucun doute. Car son foyer s'est construit grâce à la Tossefet Chabbath, et cette vertu lui garantit des enfants qui seront des Guedol Israël !

Avec le recul, disait-elle, elle avait du mal à comprendre où son 'hatan se « cachait ». Pendant près d'une décennie, elle l'avait cherché et avait attendu avec impatience le moment où il allait venir, mais son nom n'était jamais apparu dans la multitude des propositions qui lui avaient été faites au fil des ans ! « Aujourd'hui », dit-elle, « je comprends qu'il s'est caché derrière le Chabbath. Il a attendu le moment où la « Source des bénédictions » serait révélée, et immédiatement après, il devait apparaître. Oui, c'est effectivement ce qui s'est passé ! » déclare-t-elle avec joie.

Nous avons entendu cette histoire de la femme qui avait parlé avec elle au téléphone, qui avait partagé sa souffrance et sa peine, et elle s'est réjouie avec elle de sa joie. Nous en tirons la leçon suivante :

Il est vrai que nous vivons dans un monde obscur, dans une génération où les voies de Dieu sont cachées. Certains Juifs attendent leur salut, en demandant, en priant, en suppliant, mais il semble que les portes du ciel soient fermées et scellées, et que leur salut n'est pas encore arrivé. Ils peuvent déprimer, voire craquer, et se retrouver au bord du désespoir.

Et c'est dommage ! En effet, une méthode a fait ses preuves : il suffit de se connecter encore plus intensément à la « Source des bénédictions » dans notre monde, le cadeau du Chabbath, la « Tossefet Chabbat ». Il suffit d'avoir le mérite de faire entrer le Chabbath plus tôt, de gagner ainsi quelques minutes supplémentaires d'un bonheur spirituel, magique et sublime, combiné à une atmosphère de repos et de sainteté ouvrant ainsi les portes de l'abondance, de la bénédiction et de la délivrance.

Chers frères, c'est entre nos mains. Quelques minutes de plus pour l'entrée de Chabbath et avec l'aide du Ciel, nos vies changeront pour le mieux et nous recevrons la bénédiction : nos problèmes seront résolus et le salut adviendra. Précipitons-nous vers le Chabbath et accueillons-le plus tôt que l'heure fixée : nous gagnerons un peu plus de Chabbath, un peu plus de bénédictions et davantage de bonheur...



Le passage d'une maladie en phase terminale à la pose des mézouzot...

J'étais moi-même présent pendant une partie de l'histoire suivante. Il y a environ trois ans, un cher ami juif, qui avait étudié avec moi à la Yéchiva, fut informé que les douleurs qu'il ressentait avaient une cause, et il ne s'agissait pas d'une bonne nouvelle. Il avait subi une série de tests qui avaient révélé l'amère vérité : la terrible maladie s'était répandue dans son corps : elle avait trouvé un endroit dans lequel se nichier, avait commencé à se propager et à envoyer des métastases.

Il subit une série de traitements et d'opérations chirurgicales, qui font dresser les cheveux sur la tête, mais sans succès. Il était encore dans la fleur de l'âge, une trentaine d'années, père de plusieurs jeunes enfants, et d'un coup, tous ses rêves et ambitions furent anéantis. Toute sa vie était centrée autour des services d'oncologie de différents hôpitaux, où il entraînait et dont il ressortait continuellement, afin d'essayer de trouver un remède à sa terrible maladie.

Ses amis de jeunesse, dont je faisais partie, furent sollicités pour rester à ses côtés pendant cette période difficile ; ils se portèrent volontaires pour rester à son chevet à tour de rôle, afin de l'encourager et de le renforcer. C'était à la fois difficile et terrible : nous faisions tous partie d'un groupe uni, et voici que l'un de ses membres était frappé d'une maladie aussi grave, et il n'y avait pas de médicament ou de traitement pour soulager sa douleur. À un certain moment, il commença à suivre un nouveau traitement, qui était censé le guérir rapidement, et au départ, le traitement réussit effectivement.

Malheureusement, au cours des jours suivants, son état se détériora à nouveau. Nous, ses amis de jeunesse, furent de nouveau appelés à lui rendre visite à l'hôpital, à rester à ses côtés dans ces moments difficiles, à essayer de le renforcer et de lui remonter le moral face aux souffrances qu'il traversait. Quand nous sommes entrés dans sa chambre, il ressemblait à un homme totalement détruit. Il souffrait énormément, il était connecté à divers appareils et tuyaux et son état semblait désastreux...

Lors des conversations que nous avons eues avec lui, il était devenu clair que son état était catastrophique. Il était considéré comme un malade en phase terminale et sa vie ne tenait qu'à un fil. Nous avons essayé de l'encourager en lui rappelant que « même si une épée tranchante est placée sur le cou d'un homme, il ne doit pas désespérer de la miséricorde Divine », et nous espérions l'encourager par ces paroles. Puis son état se dégrada encore davantage, et par la suite, nous n'avons plus été appelés à venir le voir et nous étions persuadés que son état empirait.

Quelques semaines ont passé et nous n'avons plus reçu aucune nouvelle de lui. Au début, nous avons essayé de savoir ce qui lui était arrivé, mais il semblait que la famille voulait garder son intimité, et nous avons abandonné nos efforts. Puis, un jour, j'ai reçu un coup de fil surprenant :

C'est ce même ami qui était malade, qui m'appela pour m'inviter à une sim'ha, celle de la pose des mézouzot dans la nouvelle maison où il avait emménagé. J'étais ravi d'entendre sa voix, de constater qu'il parlait et qu'il avait retrouvé ses fonctions.

De plus, il semblait avoir repris le dessus et guéri de sa maladie, puisqu'il était occupé avec son déménagement dans un nouvel appartement ! Il avait aussi l'air heureux : il m'a chaleureusement invité, et a demandé explicitement que ses amis qui étaient à ses côtés dans les moments difficiles, viennent partager sa joie.

Le bonheur que nous avons ressenti à ce moment-là est difficile à décrire. Il semblait encore un peu maigre et faible, mais il marchait et avait retrouvé ses capacités : il parlait et accueillait ses amis avec une hospitalité chaleureuse. Il semblait, que par la grâce de Dieu, il avait vaincu la maladie. Lors de l'événement lui-même, nous n'avons pas demandé à entendre les détails de ce qui lui était arrivé, mais l'un des membres de la famille est discrètement venu nous voir et nous a raconté ce qui s'était passé :

« Il avait l'habitude de lire le feuillet *Les perles de la paracha* chaque semaine, et même durant sa maladie, les membres de sa famille le lui avaient apporté. Il y a quelques mois, le feuillet traitait de la « Tossefet Chabbath » et mentionna les paroles émouvantes du *Peri Mégadim*, selon lesquelles quiconque ajoute de la sainteté au jour profane, se voit ajouter de la vie par Hachem. En d'autres termes, la « Tossefet Chabbath » est une vertu pour une longue vie. Malgré son état de santé précaire, il avait décidé de prendre sur lui d'accueillir plus tôt le Chabbath, et il avait également encouragé ses visiteurs à l'imiter, pour sa guérison... »

Voici le témoignage d'un membre de la famille concernant la démarche du malade, puis il ajouta une dernière phrase : « C'était à un moment où son état se détériorait, les médecins avaient baissé les bras, et avaient abandonné tout espoir de le guérir, lui donnant seulement des soins de soutien contre la douleur. Et pourtant, à partir du moment où la « Tossefet Chabbath » est entrée dans sa vie, la maladie a soudainement commencé à reculer. Si jusque-là, elle se propageait et envoyait des métastases partout dans son corps, soudain ses dimensions ont commencé à diminuer, de plus en plus d'organes dans son corps ont commencé à guérir, et après quelques mois, il guérit miraculeusement ! »

Incroyable ! Ce malade était considéré comme un miraculé par les médecins, le passage de l'état extrêmement grave dans lequel il se trouvait au stade de la guérison avait été tellement rapide et accéléré, sans quasiment aucun précédent. Les médecins ne comprenaient pas comment cela avait pu arriver ; les membres de sa famille étaient sous le choc. Cependant, celui qui connaît la grandeur de la vertu de la « Tossefet Chabbath », qui sait jusqu'où va sa puissance et sa force, n'est pas du tout surpris :

Tel est en effet le pouvoir de la « Tossefet Chabbath », le pouvoir de quelques minutes ajoutées au Chabbath.

Les mots du *Peri Mégadim*, selon lesquels la « Tossefet Chabbath » ajoute de la vie, ont été prouvés : la « recette » fonctionne à merveille, et produit des miracles. J'ai vu cet ami de mes propres yeux au plus fort de sa maladie, et je l'ai revu poser des mézouzot dans sa nouvelle maison, dans laquelle il avait emménagé après sa guérison !

Chers frères, encore quelques minutes de Chabbath, de bonheur, de bénédiction.

La « Tossefet Chabbath » consiste à faire entrer dans notre maison l'abondance et la bénédiction, à ouvrir la porte du salut. Plus nous ajouterons aux heures du Chabbath, plus nous recevrons le Chabbath tôt, plus nous gagnerons de la lumière pure et brillante de Chabbath : nous accueillerons le Chabbath avec calme et paix, et avec l'abondance des bienfaits que le Chabbath, qui est la « Source des bénédictions », déverse sur nous tous !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)
afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **055-677-8160**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

Pa'Had David

Emor


Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Parle aux **Cohanim**, fils d'Aharon, et dis-leur : nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens. » (Vayikra 21, 1)

La Guémara explique (Yévamot 114a) : « Parle (...) et dis-leur : Que les adultes prennent garde [également à ce que cette interdiction ne soit pas enfreinte] par leurs enfants ! » Ce commentaire demande explication : pourquoi n'est-ce que concernant l'interdiction de se rendre impur que la Torah a éprouvé le besoin de mettre en garde les parents concernant leurs enfants ? En quoi cette interdiction est-elle plus grave que les autres graves transgressions mentionnées par la Torah comme celles concernant l'observance du Chabbat, sanctionnée par la lapidation, ou la consommation de graisses interdites, sanctionnée par une peine de *karèt* ?

On peut expliquer cela en partant du fait qu'au début, l'homme a été créé sans souffle de vie, comme une sorte de moule formé de terre, après quoi Dieu lui insuffla une âme dans ses narines (cf. *Béréchit* 2, 7) – et le Zohar d'expliquer qu'Il lui a insufflé une part de Lui-même, un souffle de vie, l'âme, faisant de lui une créature vivante. Quelle est la nature de ce souffle ?

Il est évident que le Saint béni soit-Il lui a en quelque sorte insufflé les 248 *mitsvot* positives et les 365 *mitsvot* négatives, qui confèrent la vitalité à ses 248 membres et tendons. Les 613 *mitsvot* font pendant aux membres de l'homme, et lorsqu'il accomplit les *mitsvot* divines, ses membres et tendons acquièrent une vitalité propre. C'est dire que sans les *mitsvot*, l'homme est considéré comme mort.

Ainsi, il en ressort que quiconque accomplit la Torah d'Hachem et ses *mitsvot* est un homme vivant, car la lumière de la *mitsva* éclaire ses membres et leur confère vitalité, tandis que celui qui se détourne de la Torah est considéré comme mort, car il lui manque l'oxygène spirituel nécessaire à la vitalité de ses membres. C'est là la raison pour laquelle nos Sages disent (*Brakhot* 18b) que « les impies sont appelés morts même de leur vivant » : du fait qu'ils ne se consacrent pas à la Torah, la lumière qui en émane ne peut vivifier leurs membres. L'inverse est vrai, puisque « les *Tsaddikim* sont appelés vivants même après leur mort », sachant que même dans la tombe, leurs lèvres continuent à formuler des paroles de Torah en parallèle à l'étude de leurs enseignements

maskil LéDavid

Se consacrer à la Torah : la vraie vie



réalisée par les vivants. La lumière de la Torah continue ainsi à éclairer et vivifier leurs membres même s'ils ne sont plus de ce monde.

Ce préambule nous permettra de comprendre pourquoi la Torah n'a abordé l'importance d'avertir les plus jeunes que concernant le sujet de l'impureté post-mortem. Car de même que les *Cohanim* sont d'une sainteté suprême et que la Torah leur impose de prendre de strictes distances avec cette impureté,

chaque Juif a l'obligation de se sanctifier par la Torah et l'accomplissement des *mitsvot*, à l'instar d'un « *Cohen* ».

En outre, en se consacrant à la Torah, l'homme confère la vitalité à ses membres et tendons ; dès lors, il s'écarte en quelque sorte de l'impureté de la mort. Par contre, s'il n'adhère pas à la Torah et aux *mitsvot*, l'homme n'a pas de source de vitalité et est considéré comme mort déjà de son vivant et transgresse ainsi en quelque sorte l'interdit touchant cette impureté. Car même s'il vit, respire et se meut librement, son âme, de nature spirituelle, est morte, ses membres et tendons spirituels sont perdus, ce qui lui vaut d'être considéré comme mort et impur, en tant que tel.

C'est aussi la raison pour laquelle l'homme ne devient impur qu'après sa mort, car lorsqu'il vit, la Torah à laquelle il se consacre le sanctifie et le purifie, si bien que le pouvoir de l'impureté ne peut avoir d'emprise sur lui. Par contre, lorsqu'il meurt et quitte le joug des *mitsvot*, la lumière de la Torah n'a pas le pouvoir de vivifier ses membres, si bien que l'impureté peut aussitôt s'en prendre à lui. Toutefois, si, même de son vivant, il ne se consacre pas à la Torah et s'en détourne, il est, comme nous l'avons dit, déjà considéré comme mort, et la Torah impose à ceux qui l'entourent de s'éloigner de 4 *amot*, afin de ne pas subir de dommages spirituels du fait de cette impureté. C'est également pourquoi la *Halakha* impose à l'homme, lorsqu'il se lève le matin, de laver ses mains et de les purifier, le sommeil représentant un soixantième de la mort – en effet, lorsqu'il dort, il n'étudie pas et il n'y a donc pas de courant de vitalité vers ses membres, comme s'il était mort.

En conclusion, l'homme doit s'efforcer scrupuleusement de faire vivre son âme par la lumière de la Torah et des *mitsvot*, telle une nuée régénératrice pour l'esprit comme pour le corps.

 15 Iyar 5783
6 Mai 2023

1289

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haifa	Paris
Allumage des bougies	6:46	7:02	6:56	8:53
Clôture du Chabbat	8:02	8:04	8:05	20:09
Rabbénou Tam	8:42	8:44	8:46	23:14



HILLOULOT

Le 15, Rabbi David Yehoudaïof

Le 16, Rabbi Itsh'ak Taieb

Le 17, Rabbi Yaakov Rosenthal

Le 18, Rabbi Chalom Bouzaglo

Le 19, Rabbi Ezra Attia

Le 20, Rabbi Yossef Woltoch

Le 21, Rabbi Chémariyahou

Karelitz





DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Responsabilité et sentiments

« Quant au *Cohen* supérieur à ses frères, sur la tête duquel aura coulé l'huile d'onction, et qu'on aura investi du droit de revêtir les insignes, il ne doit point découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements ; il n'approchera d'aucun corps mort ; pour son père même et pour sa mère, il ne se souillera point ; et il ne quittera pas le sanctuaire, pour ne pas profaner le sanctuaire de son D.ieu. » (*Vayikra* 21, 10-12)

On peut se demander comment la Torah peut exiger un tel sacrifice de la part du *Cohen Gadol* – ne pas s'endeuiller pour ses proches et ne pas se rendre impur même pour ses propres parents ! Quand la douleur brise tous les barrages intérieurs, comment peut-on lui demander de ne pas pleurer, d'étouffer ses sentiments ?

En fait, la Torah nous apprend par là qu'un homme qui sert Hachem doit toujours se trouver dans la joie. Si la tristesse le perturbe, c'est aussi son Service de D.ieu qui en sera affaibli, car on ne peut Le servir dans la douleur. C'est la raison pour laquelle il lui est ordonné de ne pas se désoler ni de prendre part à l'enterrement de ses parents.

Il ne doit pas sortir du sanctuaire, ajoute la Torah. Étant donné la sainteté dont il est porteur, il symbolise pour tout le peuple juif la nécessité de ne pas éprouver de peine pour tout ce qui a trait à la matière. Le commun des mortels peut certes se désoler de la perte de ses parents, mais il faut néanmoins réaliser que si ce n'est pas le cas du *Cohen Gadol*, que cela pourrait déranger dans son sacerdoce, nous ne devons pas éprouver de peine à notre niveau pour des motifs financiers ou physiques, ou parce que nous n'avons pas pu jouir de plaisirs matériels.

Chacun a ses difficultés, qu'il faut accepter avec amour. Cette leçon, les enfants d'Israël peuvent l'apprendre du *Cohen Gadol*, à la cheville duquel ils n'arrivent pas. Car comment peut-on se désoler de pertes minimales lorsqu'on voit la grandeur d'un homme capable de dépasser sa douleur personnelle suite à la perte de ses plus proches parents – père, mère ou même épouse ?!

Pour en revenir à notre question initiale, cela nous permet de comprendre pourquoi les aînés sont chargés d'avertir les plus jeunes. Car si le *Cohen* supérieur à tous ses frères avait le pouvoir de surmonter ses sentiments naturels, de ne pas s'endeuiller pour ses proches et de rester dans la « Maison d'Hachem » pour accomplir Ses ordres tel un serviteur heureux de remplir son rôle, tel doit être le comportement adopté par tous. Tous n'ont certes pas reçu les mêmes devoirs de réserve, de répression des sentiments que le *Cohen Gadol*, mais il faut apprendre de lui à surmonter ses petits problèmes quotidiens sans tomber dans le découragement. Il est au contraire nécessaire de continuer à servir Hachem dans la joie en disant que tout ce qui arrive est pour le bien.

Puissions-nous mériter de parvenir à ce saint niveau, de servir Hachem de plein gré et avec joie !



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un chidoukh peut en cacher un autre

Pendant un certain nombre d'années, je reçus à plusieurs reprises un jeune homme qui ne parvenait pas à trouver la compagne qui lui convenait. Il ne cessait de prier, mais toute proposition de *chidoukh* qui lui était faite tombait systématiquement à l'eau.

Un jour, il me supplia de le bénir pour qu'il rencontre son *mazal* très rapidement, ce que je fis bien sûr. En outre, après m'être un peu mieux renseigné sur ce qu'il recherchait, je lui proposai un *chidoukh* avec une jeune fille de Toronto.

Afin d'accélérer le processus, je me chargeai d'aplanir toutes les difficultés d'ordre technique, afin de permettre que les rencontres puissent démarrer au plus vite, d'autant plus que les deux familles s'étaient déjà rencontrées et que tout semblait bien s'annoncer.

À son arrivée à Toronto, le jeune homme fut hébergé chez un Juif de la communauté locale qui, ignorant tout de l'affaire en cours, se hâta de lui proposer... un *chidoukh*. Le jeune homme refusa au départ d'étudier cette proposition, mais D.ieu en avait décidé autrement, et il rencontra finalement la jeune fille qu'on venait de lui proposer. Elle lui plut beaucoup et il décida de se fiancer avec elle.

Je reçus alors un appel du jeune homme, heureux de m'annoncer la bonne nouvelle : il avait bien trouvé son *mazal* à Toronto. Je ressentis au départ un pincement de contrariété en apprenant que ma propre idée ne s'était pas concrétisée. Mais je me repris, comprenant que le Metteur en scène suprême avait arrangé les choses à Sa manière, de telle sorte qu'à cause de ma proposition, ce jeune homme se rende à Toronto, pour y rencontrer celle qui lui était vraiment destinée.

Quelque temps après, de passage à Toronto, j'appris que la famille de la jeune fille que j'avais initialement proposée avait été très déçue, et que celle-ci était toujours célibataire.

Leur peine m'alla droit au cœur, et c'est pourquoi j'implorai le Créateur de faire un miracle par le mérite de mon saint grand-père, et que, d'ici mon départ, deux jours plus tard, elle ait rencontré son *zivoug*.

Grâce à D.ieu, le même jour, le père de cette jeune fille m'appela pour m'annoncer avec joie qu'ils venaient de recevoir une proposition de *chidoukh* très intéressante, et qu'elle devait rencontrer le jeune homme le jour même.

Quelques jours plus tard, alors que j'étais déjà rentré en France, je reçus un coup de fil m'informant de l'heureuse issue des rencontres : les fiançailles avaient déjà eu lieu, et le mariage avait été fixé à trois mois plus tard.

Ce couple forma par la suite une famille remarquable, bénie de nombreux enfants.



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Ne faire aucune différence

« Il n'approchera d'aucun corps mort ; pour son père même et pour sa mère, il ne se souillera point. » (Vayikra 21, 11)

La raison de cet interdit est, d'après nombre de commentateurs, le fait qu'il ne faut pas faire montre de plus d'amour et de proximité pour l'un de ses proches que pour tout autre Juif, et le *Cohen Gadol*, de par sa fonction prééminente, se devait de montrer l'exemple.

On raconte à cet égard que le saint Rabbi Elimélekh de Lizensk *zatsal* s'était fixé un principe strict et absolu concernant l'amour d'autrui : que chaque Juif au monde lui soit aussi cher que sa propre chair, et de ne pas ressentir la plus petite différence entre ses enfants et l'un de ses frères juifs. Cette mission difficile représentait son objectif et il était prêt à se mettre en quatre pour y parvenir.

De retour d'une longue série de pérégrinations – sorte d'« exil » que s'imposait le Maître –, il dirigeait ses pas vers sa ville d'origine où il allait enfin retrouver sa famille dont il n'avait pas eu la moindre nouvelle depuis très longtemps. Mais voilà qu'à son arrivée à l'entrée de la ville, une carriole, tirée par de rapides coursiers, passa devant lui à vive allure. Et, sans le vouloir, des bribes de la conversation animée menée par deux membres de la communauté qui se trouvaient à bord de l'attelage parvinrent à ses oreilles :

« Elazar est un si bon garçon... C'est une *mitsva* d'entreprendre tous les efforts pour sauver sa vie... Il ne faut pas économiser les dépenses... Si seulement le Professeur voulait bien venir le voir... »

Rabbi Elimélekh se figea instantanément, son cœur se mit à battre violemment dans sa poitrine, tandis qu'une sueur froide trempait tout son corps : Elazar n'était autre que son fils bien-aimé ! Qui sait ce qui lui était arrivé ? Pourquoi fallait-il lui sauver la vie ? Qu'Hachem ait pitié !...

La carriole disparut rapidement de son champ de vision, ne lui laissant pas la possibilité d'en apprendre davantage. Rabbi Elimélekh redressa son baluchon sur son dos et se hâta donc vers sa demeure, le cœur battant à tout rompre. Sur son chemin, il rencontra un certain nombre d'autres coreligionnaires, eux aussi occupés à discuter de l'état critique dans lequel se trouvait Elazar. En se rapprochant d'eux, il comprit alors qu'il s'agissait d'un autre Elazar, le fils de Ye'hezkel, le responsable des bains publics. La terrible angoisse qui étreignait jusque-là son cœur s'apaisa légèrement.

Aussitôt, Rabbi Elimélekh se prit la tête entre les mains et se sermonna amèrement : « Oh ! Meilekh, Meilekh ! Pourquoi t'es-tu exilé jusque-là ? À quoi cela t'a-t-il mené ? Quelle valeur ont tes efforts et tes privations si tu ressens encore une différence entre ton Elazar et celui de Ye'hezkel ? ! »

Sans se laisser le plaisir d'entrer chez lui saluer les siens,
Rabbi Elimélekh fit aussitôt demi-tour, pour une
nouvelle période de *galout* volontaire...



à méditer

Dans notre rubrique de la semaine dernière, nous avons analysé la décision remarquable du Rav Wozner *zatsal* de faire annuler le vol d'un père et de son fils vers la Terre sainte afin qu'un jeune ne rende pas ses yeux impurs par des visions inadéquates, qui représentent tant un interdit qu'un dommage.

Parfois, certains justifient leurs actes en arguant que de telles visions n'ont pas d'impact sur eux, mais comme le rapporte le *Kountras Yé'hi Réouven*, tous ceux qui le prétendent ne réalisent pas que cela a certainement une influence. Il s'agit en fait d'individus qui, très ancrés dans la sphère du matériel, ne peuvent ressentir la légère chute spirituelle que ces visions entraînent chez eux. Ils pensent que ne faisant pas de faute concrètement, ils sont irréprochables, mais ce n'est pas vrai ; ils sont loin d'être irréprochables, et leurs lumières spirituelles sont touchées, de même que l'image divine dont ils sont porteurs, qui s'estompe. En un mot, ils ne sont pas conscients du mal qu'ils se causent à eux-mêmes.

Tous ceux-là souffrent d'une chute dans le domaine spirituel, même si la dégénérescence n'est pas toujours immédiatement apparente. Parfois, elle survient après un certain temps, et lorsqu'ils en prennent conscience, ils éprouvent des regrets et désirent changer. Mais la lutte est alors bien plus difficile, car ils sont déjà habitués, prisonniers du désir ; l'impureté a déjà développé leur emprise sur eux, et il n'est pas si simple de lui échapper.

De plusieurs anecdotes de la Guémara, on peut déduire que la vision d'un objet impur cause du tort et influence même en dehors de tout lien avec une faute concrète. C'est pour ce genre de raison qu'on déconseille parfois de placer devant des bébés des images d'animaux impurs. Les gens pensent naïvement que cela développe l'enfant, mais en fait, cette vision lui cause du tort, car elle attire sur lui un courant d'impureté.

La Michna (*Avot* 2, 8) témoigne sur la mère de Rabbi Yéhochoua ben 'Hanania qu'on pouvait dire à son sujet : « Heureuse celle qui l'a mis au monde ! » Pour quelle raison ? Parce qu'elle déposait son berceau au *Beth Hamidrach* afin qu'il entende des paroles de Torah.

Notons, à cet égard, qu'il convient de se soucier que les jeunes, dont l'âme est pure, aient le moins possible d'occasions d'être confrontés à des épreuves. De ce fait, lorsque l'on doit choisir une *Yéchiva* pour que son fils y étudie, il est important de prendre en compte la possibilité de sauvegarder son regard. S'il existe deux options et que l'une d'entre elles se trouve dans un endroit où il est plus facile de préserver ses yeux, il est préférable d'opter pour cette *Yéchiva*, et ce, même si l'autre est plus réputée.

DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage Des hommes de foi,
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto



Le beau-frère de notre Maître *chelita*, Rabbi Pin'has Amos *chelita*, lui relata une histoire montrant la grandeur de Rabbi 'Haïm Pinto :

« Une fois, je me suis approché de mon père et lui ai demandé :

« “Papa, je vois que chaque fois que tu as un problème, tu allumes une bougie à la mémoire du *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto et pries pour que D.ieu t'aide par son mérite. Es-tu vraiment sûr que par ce mérite D.ieu t'aidera ? Pourquoi fais-tu cela ?”

« Mon père précisa qu'avant de me répondre, il voulait me raconter une merveilleuse histoire de laquelle je pourrais apprendre ce qu'est la grandeur des *Tsaddikim* :

« Mon père, commença-t-il, gagnait sa vie en cultivant des fruits. C'était là sa seule source de revenus.

« Une année, la sécheresse frappa durement le sud du Maroc. La plupart des fruits s'abîmèrent, et mon père perdit ainsi son gagne-pain. Il tournait dans Casablanca, désœuvré, sans un sou en poche. La maison était vide. Il n'avait pas le plus petit morceau de pain à amener à sa famille.

« Quand sa femme le pressa de trouver une source de subsistance et de la nourriture pour les enfants, qui risquaient de mourir de faim, il sortit de chez lui et se dirigea vers la plage. Elle se trouvait à plusieurs kilomètres du *mellah*, le quartier de résidence des Juifs. Là, face aux vagues agitées, il commença à réfléchir à son avenir, mais il n'entrevoyait aucune issue à la situation compliquée dans laquelle il se trouvait.

« Soudain, il aperçut au loin le *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto, qui s'approchait rapidement de lui, accompagné de son serviteur.

« Mon père se sentit mal à l'aise. D'un côté, il n'avait rien à donner en *tsédaka* à Rabbi 'Haïm, et il savait que le *Tsaddik* en demandait toujours. Mais de l'autre, il se dit : “Rabbi 'Haïm est doté, c'est sûr, de l'inspiration divine, aussi doit-il savoir que je n'ai pas d'argent et rien à manger. Peut-être va-t-il me donner quelque chose ?”

« Il pensa se lever et s'enfuir, mais Rabbi 'Haïm devina ses intentions et lui cria de loin de l'attendre.

« Le *Tsaddik* arriva près de lui, haletant d'avoir couru (il convient de signaler qu'à ce moment-là, il était déjà âgé de plus de

soixante-dix ans), et lui dit : “Je suis venu de loin pour te réconforter et te dire que tu n'as pas à t'inquiéter, le Tout-Puissant va t'aider.”

« Il ajouta : “Je t'annonce une bonne nouvelle : ton épouse attend un enfant. C'est le garçon qu'elle mettra au monde qui t'amènera une bonne subsistance. Quant au fait que tu n'as pas d'argent, voici une somme qui te permettra d'acheter de la nourriture pour tes enfants. D.ieu va t'aider à partir de ce jour à réussir ce que tu entreprendras.”

« Papa se réjouit des bonnes nouvelles qu'il avait reçues du *Tsaddik* et lui embrassa la main. Au départ, gêné, il refusa l'argent. Mais finalement, il le prit, acheta de quoi manger puis rentra chez lui. Il annonça à son épouse la nouvelle de sa grossesse. Quand son fils naquit, son destin s'améliora et il s'enrichit considérablement.

« À présent, conclut le père en terminant l'histoire, tu comprends certainement la raison de mon attachement au *Tsaddik* Rabbi 'Haïm Pinto. C'est pourquoi, à chaque moment de détresse, je prie D.ieu qu'Il exauce mes demandes par son mérite. »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !